

Laurent-Olivier David
Laurier et son temps



BeQ

Laurent-Olivier David

(1840-1926)

Laurier et son temps

La Bibliothèque électronique du Québec

Collection *Littérature québécoise*

Volume 239 : version 1.0

Du même auteur, à la Bibliothèque :

Jean-Olivier Chénier, le héros de Saint-Eustache

L'Honorable Ls.-Jos. Papineau

Les Rébellions de 1837-1838

Croyances et superstitions

Laurier et son temps

Édition de référence :

*Montréal, La Cie de publication de
« La Patrie », Éditeurs, 1905.*

Mars 21, 1905.

Mon cher David,

Je n'ai pas encore lu ton ouvrage ; je sais puisque j'en suis le sujet, qu'il sera sympathique. La vieille amitié exagèrera le peu de mérite que je puis avoir et diminuera les défauts que j'ai certainement. Du reste, personne ne me connaît mieux que toi. Personne ne sait mieux que toi, que la pensée dominante de ma vie, a été d'harmoniser les différents éléments dont se compose notre pays. Je ne saurais dire encore que j'ai réussi autant que je l'aurais voulu, autant je l'avais espéré, mais la pensée est vraie et elle finira par triompher,

Toujours très à toi,

Wilfrid Laurier.

Lettre-préface à l'honorable M. David

Mon cher sénateur,

Vous avez eu, dans vos plus jeunes années, l'idée patriotique de rappeler (j'allais dire de chanter tellement leurs hauts faits confinent à l'héroïsme) à vos contemporains, qui les connaissaient peu ou mal, les mérites de Papineau, LaFontaine, Morin et Nelson ; vous avez consacré à la mémoire des plus pures et des plus méritantes gloires nationales les plus belles pages de votre œuvre littéraire. En plaçant ainsi dans votre galerie de portraits celui de sir Wilfrid Laurier, vous avez complété votre noble tâche.

Il vous appartenait plus qu'à tout autre – car ici votre labeur répondait à une admiration affectueuse – de suivre, étape par étape, la carrière de l'homme éminent qui préside aujourd'hui aux destinées du Canada, de décrire cette étonnante ascension humaine qui a conduit,

par la seule poussée de la valeur personnelle, un enfant de la paroisse de Saint-Lin au sommet de notre politique et de ce point, à la demeure royale de Windsor, puis à l'Élysée. C'est alors (en 1897 et en 1902), qu'il vint en contact avec quelques-uns des hommes les plus marquants de l'Europe, avec lesquels il se trouve intellectuellement sur un pied d'égalité. Cette carrière étonnante – qui semble tenir du roman si l'on se rend compte du chemin parcouru et semé de tant d'obstacles – présente une longue série d'efforts constants dirigés vers le même objet. Laurier ne fut jamais un de ces hommes qui, grisés par l'encens trop souvent brûlé autour d'une renommée naissante, s'endorment sur un premier succès. Hélas, combien n'avons-nous pas vu de ces heureux débutants qui ont pris les fleurs du talent pour des fruits et n'ont rien moissonné à l'automne de leur existence ! Personne n'est entré avec plus d'éclat dans l'arène de la lutte pour la vie. Les coups de clairon sonnés autour de son nom dans toute la presse, lorsqu'il prit la parole pour la première fois à la Chambre d'Assemblée de Québec (en 1871), ne l'étourdirent pas ; mais ils lui servirent

d'encouragement. Désormais, le sort en est jeté pour lui ; une vocation irrésistible l'appelle ; les séductions de la vie publique le fascinent. Cette carrière, où les déceptions sont si fréquentes, le captive et le hante sans cesse. Ne le blâmons point, car l'ambition de gouverner son pays est la marque d'un esprit élevé.

La grande figure de sir Wilfrid Laurier apparaît en un puissant relief dans votre beau travail qui vous méritera, en tenant compte de votre œuvre passée, le titre de Plutarque canadien. C'est dans vos pages écrites sous l'empire d'une haute inspiration, qu'on voit notre compatriote sous les traits d'un homme d'État d'une envergure plus que coloniale. Jamais cette prééminence ne m'a autant frappé que lorsque je me trouvais, en même temps que sir Wilfrid (1902) en Europe, où partout, en Angleterre comme à Paris, en Belgique comme en Allemagne, son nom se prononçait couramment à côté de ceux de Salisbury, Balfour, Waldeck-Rousseau et de Delcassé. Jamais, je ne vis d'une façon plus sensible qu'à cette époque, qu'il était de ces individualités qui, par don de nature,

possèdent un ascendant sur le peuple. C'était à l'exposition de Lille qu'il était allé visiter. Dès qu'il parut devant la foule, un frémissement passa à travers ses rangs comme une commotion électrique qui la mit sous sa domination. Elle se sentit en présence « d'un pasteur de peuples », comme dit Homère, et comprit d'instinct que Laurier n'avait pas besoin d'être quelque chose pour être quelqu'un. Aussi, lorsqu'il prit la parole, l'enthousiasme de ses auditeurs se traduisit en une ovation délirante. On prétend que la démocratie, niveleuse par nature, s'écarte des grands talents et s'en détourne. Laurier a fait mentir en cette circonstance ce dire qui n'est exact qu'en présence des personnalités incomplètes auxquelles manque le feu sacré, communicatif du magnétisme. La démocratie – au moins la nôtre qui n'a pas été gâtée – va tout naturellement aux grandes individualités et semble avoir soif d'aimer et d'admirer.

Dans la continuité de notre œuvre gouvernementale, votre héros se montre bien de la lignée de nos grands parlementaires. Cartier, MacDonald, MacKenzie, ont manœuvré sous ses

yeux, et ces grands ministres revivent, pour ainsi dire, en lui. Il sied à un leader de la Chambre des Communes d'imprimer aux débats une tenue qui impose, une dignité conforme aux intérêts dont elle est chargée. Il lui sied encore de modérer l'ardeur de ses partisans trop portés à provoquer l'opposition, de traiter celle-ci avec générosité et de donner toute la latitude possible à ses adversaires en laissant cependant planer au-dessus de leur tête la menace du « quos ego » lorsque les flots tumultueux de leur éloquence tournent à la tempête. Voilà ce que sir Wilfrid Laurier comprend et pratique admirablement, tenant en balance les droits de ses amis et les privilèges de légitime critique de l'opposition, privilèges qu'il a appris à connaître durant les longues années qu'il a passées à la gauche du *Speaker*. Il représente donc chez nous la véritable tradition parlementaire. Il est devenu le continuateur de Cartier, de MacKenzie, de MacDonald, avec certaines nuances que la différence de caractère et d'aptitudes imprime à la superficie des formes. Il est le trait d'union, la transition entre le passé et l'avenir, formant à son

échole ceux ou celui sur les épaules duquel tombera le plus tard possible son manteau de généralissime.

N'est-ce pas une curieuse coïncidence à noter en ce moment, que ce sont deux hommes politiques Canadiens-français qui ont mis le couronnement à l'entreprise de la Confédération des provinces britanniques ? En 1870, Cartier présentait à la Chambre des Communes, sous forme de projet de loi, la constitution du Manitoba. L'année suivante, c'est la Colombie qui entrait dans l'union sous ses auspices. Aujourd'hui, sir Wilfrid Laurier donne l'existence provinciale aux Territoires du Nord-Ouest. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas hors de propos de rappeler, un an après la sanction de la charte du G.T.P., que c'est Cartier qui a fait voter (1872), par le Parlement, le premier projet de loi du Pacifique Canadien.

En retraçant dans quelques pages émues la carrière de notre premier ministre, vous avez mis à votre crédit une nouvelle œuvre patriotique dont tous vos concitoyens vous sauront gré ;

lorsqu'il s'agit d'une personnalité comme celle de sir Wilfrid, les sentiments de parti s'abolissent spontanément et s'absorbent dans l'orgueil national. Ses adversaires, en le combattant, doivent se dire, comme les tories d'Angleterre en face de Palmerston : « Nous le combattons, mais nous en sommes fiers. » Quant à moi, mon cher Sénateur, faisant abstraction de toute appréciation politique, je vous félicite d'avoir rempli dignement votre tâche en burinant pour la postérité une des figures les plus sympathiques dont notre race ait droit de s'enorgueillir.

A.-D. De CELLES.

Wilfrid Laurier

À dix lieues de Montréal, au nord du Saint-Laurent, dans une humble et modeste maison du village de Saint-Lin, naissait, le 20 novembre 1841, un enfant appelé à de hautes destinées.

Il fut baptisé sous le nom de Wilfrid Laurier. Son père, Carolus Laurier, était arpenteur ; il vivait gaiement, avait beaucoup d'amis et pratiquait peu l'économie ; c'était un homme intelligent, de belle taille, à l'air énergique.

Le grand-père avait un talent inné pour les mathématiques, la géométrie, pour toutes les sciences exactes.

La famille était originaire de l'Angevinois, aujourd'hui département de la Charente. Elle vint au Canada vers l'an 1660 et s'établit à l'Île Jésus, d'où elle se rendit à Lachenaie et de là à Saint-Lin.

La mère, Marcelle Martineau, était une femme à l'esprit délicat et artistique, qui prenait plaisir à faire des dessins et des ouvrages de fantaisie, que les voisins admiraient. Elle était parente de la mère de notre poète national M. Fréchette, laquelle était aussi une demoiselle Martineau.

Laurier et Fréchette appartiennent donc par le côté maternel à la même famille. Ce n'est pas étonnant : l'éloquence et la poésie sont proches parentes.

Laurier eut le malheur de perdre sa mère lorsqu'il n'avait que quatre ans, mais son père se remaria et lui donna une belle-mère, qui fut pour lui une excellente, une vraie mère.

Son enfance n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'on le remarquait pour sa bonne tenue, ses jolies manières et l'aménité de son caractère. Lorsque les bonnes femmes du village le voyaient passer, elles disaient : « Tiens, voici le petit monsieur qui passe. » Elles ne se doutaient pas que ce petit monsieur illustrerait non seulement le lieu de sa naissance, mais le pays tout entier.

À l'école et au collège de l'Assomption, où il fit ses études, il se distingua par la facilité avec laquelle il apprenait tout, par un esprit vif, brillant, réfléchi et curieux, enclin à n'accepter que ce qu'il comprenait, par un talent de parole remarquable et par un caractère où la douceur n'excluait pas l'énergie ni un certain sentiment d'indépendance et de fierté de bon aloi.

Il était soumis et studieux, religieux même, mais sans enthousiasme, d'une manière modérée, sans entraînement. On pouvait prévoir dès lors que la modération, la réserve, la réflexion et le tact seraient quelques-unes des qualités principales de son caractère et de son esprit.

Mais deux choses avaient le pouvoir de le stimuler, de le faire sortir de sa réserve : la politique et la justice, les luttes du forum et du palais. Il viola plus d'une fois le règlement pour aller entendre les orateurs et les avocats célèbres de cette époque, lorsque par hasard ils allaient plaider ou pérorer dans le village de l'Assomption. Cet amour du discours et de la plaidoirie dessinait assez visiblement sa vocation,

et ses préférences pour les orateurs libéraux indiquaient de quel côté il tendrait ses voiles.

Dans les dernières années de son cours classique, il se fit remarquer par des compositions et des discours qui déjà portaient la marque de son esprit délié, délicat, artistique et pondéré.

C'était l'orateur en vogue du collège.

Il n'eut pas besoin, comme tant d'autres, de se torturer l'esprit et la conscience pour connaître sa vocation. La nature de son esprit et de ses aspirations le portait naturellement vers le barreau.

Aussi, ses études classiques finies, il entra dans l'étude des MM. Laflamme, l'un des meilleurs bureaux d'avocats de l'époque, et suivit les cours de droit du collège McGill.

Il ne pouvait faire un meilleur choix.

Comme il ne pouvait plus compter sur l'assistance pécuniaire de son père, il se fit payer un salaire par ses patrons pour faire l'ouvrage de routine de leur bureau, et leur donna pleine et entière satisfaction. Ils n'avaient jamais eu de

clerc plus assidu, plus intelligent, plus laborieux. Sa vie d'étudiant fut sage, modeste, studieuse et sobre. Il employait les loisirs que lui laissaient le bureau et l'université à lire, à étudier les lettres et l'éloquence. Dans les clubs politiques ou littéraires, comme au McGill, il brillait au premier rang et faisait admirer les premières lueurs d'une éloquence destinée à jeter plus tard tant d'éclat.

Sa bonne conduite, sa sobriété, sa modestie, son amour du travail et du devoir illustrèrent sa cléricature et fécondèrent les premières années de sa carrière. C'est une leçon et un exemple pour la jeunesse qui trop souvent, hélas ! compromet son avenir et gaspille dans des plaisirs énervants des forces précieuses, des talents pleins de promesses. Un trop grand nombre oublie que le succès et le bonheur futurs sont le résultat du travail patient et de la sagesse des premières années.

Combien de talents perdus, de carrières brisées par les habitudes d'intempérance et de paresse contractées au commencement de la vie !

Que d'épaves et de ruines lamentables on voit tous les jours ! Que d'étoiles se sont allumées au firmament de la patrie pour s'éteindre presque aussitôt !

Que sont-ils devenus tous ces hommes forts comme des chênes dont la tête dominait leur génération ? Ils sont tombés, ils sont presque tous disparus, quinze, vingt-cinq, trente ans trop tôt, par leur faute. Ce sont les faibles comme Laurier, faibles physiquement, mais forts moralement, qui ont survécu, parce qu'ils ont su se conserver. Ils assument une grande responsabilité ceux qui abrègent leur vie et meurent avant d'avoir donné à leurs familles, à la société tout ce qu'elles avaient le droit d'attendre de leur intelligence, de leurs talents.

Mais honneur à celui qui, ayant une santé faible, a le courage et l'énergie d'éviter tout ce qui peut l'amoindrir, de faire ce qui est nécessaire pour la conserver, la fortifier, et qui réussit à prolonger une existence précieuse pour les siens, pour la société !

En 1864, Wilfrid Laurier était admis au

barreau après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, à l'université McGill.

Il y avait, à cette époque, à Montréal, un homme qui faisait beaucoup de bruit. Il était avocat, journaliste, bon écrivain, excellent orateur, actif, remuant, d'une énergie indomptable, mais d'une ambition démesurée qui finit par le perdre. C'était Médéric Lanctôt. Il venait de fonder, avec le concours d'un comité composé de jeunes conservateurs et libéraux, un journal populaire appelé *L'Union Nationale*, afin de combattre le projet de confédération qui venait d'éclorre. Lanctôt ne pouvant suffire à tout, avait besoin de quelqu'un pour prendre charge de son étude d'avocat, d'un jeune homme de talent.

Laurier, à qui il s'adressa, accepta cette charge.

C'est alors que je connus et que j'appris à apprécier son intelligence et son caractère. Son bureau était voisin de celui où nous écrivions nos articles enflammés contre la Confédération ; nous le voyions tous les jours ; il passait et repassait au milieu de nous, calme, grave même, l'air

mélancolique et maladif, mais toujours poli, affable, bienveillant. Nous avons pour lui un sentiment d'amitié mêlé de respect et de sympathie, car il nous semblait voir sur sa figure pâle et triste les ombres de la mort.

Il y a quarante ans qu'il dément les prévisions et les pronostics sur la durée de sa vie, et il ne paraît pas avoir fini. Mais aussi il y a quarante ans qu'il prend sagement les moyens de vivre longuement.

Il souffrait déjà de cette maladie de poumons qui faillit plus d'une fois l'enlever à l'amitié de ses amis et aux espérances du pays.

C'est en grande partie dans l'intérêt de sa santé qu'il se décida, en 1866, à quitter la ville pour aller s'établir à Arthabaska et remplacer un homme dont le nom et les œuvres faisaient l'admiration du pays. Cet homme, c'était Éric Dorion, surnomme l'« Enfant Terrible », le plus actif, le plus enthousiaste des membres de la grande famille qui a donné au pays l'ancien juge en chef Dorion et son frère Wilfrid.

Éric Dorion, après s'être fait remarquer dans

le journalisme libéral, par des écrits d'une grande énergie en faveur de la colonisation, avait résolu, un jour, de mettre en pratique ses théories, de donner un bon exemple à ses compatriotes, en se faisant colon, défricheur. Il s'était dirigé vers ces fameux townships de l'Est, qui semblaient fermés aux Canadiens-Français ; il s'était enfoncé dans les forêts où prospèrent maintenant des paroisses et des villages nombreux et avait jeté les fondements du village de l'Avenir. Non content de parler, il voulut écrire, et fonda *Le Défricheur*, dont il avait fait un journal libéral, mais avant tout dévoué aux intérêts de la colonisation. Ses discours, ses écrits et ses exemples l'avaient rendu l'homme le plus populaire de cette région.

Lorsqu'il mourut, ce fut un deuil général ; les colons, les cultivateurs disaient qu'ils avaient perdu leur meilleur ami.

Il était difficile de remplacer un pareil homme. Laurier l'entreprit pourtant ; sa modestie ne l'empêchait pas de percevoir ce qu'il était capable de faire. Il se rendit à Arthabaska, ouvrit un bureau d'avocat et prit la direction du

Défricheur. C'était le temps où la lutte entre le clergé et le parti libéral sévissait dans toute sa rigueur. Laurier entra dans la fournaise ardente de la polémique, et exprima, avec une franchise dangereuse, des opinions qui attirèrent sur son journal l'hostilité de l'évêque du diocèse, Mgr Laflèche, et du clergé en général.

Mgr Laflèche était un redoutable adversaire pour le parti libéral, qui portait depuis longtemps la responsabilité des écarts de plume et de langue des libéraux de 1848 et 1854.

Le *Défricheur*, condamné, perdit ses abonnés, et Laurier fut obligé d'en discontinuer la publication. Il garda longtemps un souvenir amer des rigueurs de Mgr Laflèche. Ce fut la période la plus sombre de sa vie, car dans le moment où il avait tant besoin de santé pour se faire une clientèle, il tomba malade. Il connut alors les inquiétudes, les angoisses de l'homme de cœur qui manque d'argent pour les choses les plus nécessaires.

Pendant plusieurs semaines, ses amis craignirent de le perdre ; mais il finit par

recouvrer la santé, et alla s'établir à Arthabaskaville.

Pendant sa cléricature à Montréal, il avait fait la connaissance d'une belle et bonne jeune fille, qui, pour l'attendre, avait refusé un mariage avantageux. Ayant appris, un jour, combien elle lui était restée fidèle et dévouée, il se rendit à Montréal, l'épousa le lendemain, repartit immédiatement après pour Arthabaska, et vint quelques semaines après chercher son épouse. Les circonstances donnèrent à ce mariage une couleur romanesque qui ne manqua pas d'intérêt.

L'expérience démontrait que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, son flair l'avait bien servi, qu'il avait choisi pour être la compagne de sa vie une femme digne de lui, qui ne serait déplacée nulle part, lui ferait honneur dans toutes les positions, lui serait absolument dévouée, et serait capable de tout faire pour la santé, le bonheur et le succès de son mari.

Il eut aussi le bonheur d'avoir pour associé, à Arthabaska, un avocat laborieux, au jugement sain, à l'esprit pratique, qui est aujourd'hui le

jugé Lavergne.

Ils se firent en peu de temps une belle clientèle, qui permit à Wilfrid Laurier de jouir de la vie, au milieu d'une nature grandiose, de la société la plus aimable, la plus intelligente. C'est là, à Arthabaska, qu'il a passé la plus grande et la meilleure partie de sa vie ; c'est là, dans le calme et la sérénité, qu'il a formé et embelli son esprit, par les lectures les plus variées, par les études les plus fortifiantes. C'est là qu'il a emmagasiné dans son cerveau tant de connaissances, qu'il s'est préparé lentement mais sûrement à jouer un si grand rôle.

Il aimait Arthabaska parce qu'il aime la nature, les fleurs, les arbres et les douces jouissances de la vie simple et frugale de la campagne, et parce qu'il y trouvait un groupe intéressant d'hommes instruits et de femmes spirituelles, dont l'esprit charmait ses loisirs. Où trouver ailleurs la verve étincelante et la conversation inépuisable des Pacaud et des Plamondon ? Arthabaska avait aussi ses poètes, ses artistes ; il ne lui manquait rien pour être un

centre intellectuel de premier ordre.

Laurier aime à parler d'Arthabaska, des années de bonheur qu'il y a passées en si bonne compagnie ; il dit comme il se sentait heureux, lorsque, jeune avocat, il allait plaider dans les Cours de circuit des villages environnants. Il a un souvenir ému des impressions qu'il éprouvait, lorsque, par un beau jour de printemps ou d'été, il cheminait sur les penchants pittoresques des montagnes et des collines ou sur les bords verdoyants des rivières, au milieu de tous les charmes d'une campagne ensoleillée. Ce qu'il y a chez lui du poète et de l'artiste se réveille à ce souvenir et se révèle par des pensées, des réflexions brillantes.

Songeait-il alors, dans ces rêveries séduisantes, au grand rôle qu'il jouerait ? Avait-il l'idée ou l'ambition de devenir le premier homme de son pays ?

– Non, dit-il, en réponse à cette question, car j'étais heureux, et le plaisir que je goûtais dans la lecture et l'étude me suffisait, mais je voulais en même temps me rendre capable de faire mon

devoir dans toutes les positions où je pourrais me trouver.

C'est vrai, l'ambition, comme plusieurs de ses sentiments, est passive ; elle a moins contribué que le sentiment du devoir et les circonstances à ses succès éclatants.

Laurier à Québec

Sa parole éloquente, ses plaidoiries savantes et son caractère bienveillant le rendirent en peu de temps populaire et convainquirent les électeurs de Drummond-Arthabaska que le successeur de l'homme qu'ils avaient tant aimé méritait leur sympathie et leurs suffrages. Aussi, aux élections de 1871, ils l'envoyèrent siéger à la Chambre provinciale.

Chauveau était alors chef du cabinet. Vu l'existence du double mandat, on voyait dans la Chambre de Québec quelques-uns des représentants les plus distingués du parlement fédéral, des ministres même, les Cartier, les Holton, les Laframboise, les de Boucherville, les Ouimet, les Chapleau, etc.

Les premières années du parlement provincial avaient été douces, paisibles et heureuses pour M. Chauveau et les membres de son gouvernement ;

rien n'avait troublé leur bonheur. M. Chauveau conduisait la barque ministérielle, comme un bon berger conduit son troupeau, en jouant du chalumeau, et M. Joly était le chef d'une opposition composée de quelques hommes, échappés au désastre de 1868. C'était un chevalier du moyen âge en face d'un poète. Ils se combattaient en se couvrant de fleurs et se hâtaient de panser les blessures légères faites par leurs lances bienveillantes.

Lorsque la session de 1871 s'ouvrit, parmi les nouveaux députés, celui qui attirait le plus l'attention publique, était Laurier. On avait hâte, à Québec surtout, la ville curieuse par excellence, de le voir et de l'entendre. On s'attendait à un début brillant, à quelque chose de nouveau.

Parlerait-il sur l'Adresse ? C'est la question qu'on se posait partout.

Il parla et on s'en souvient, on en parle encore dans la vieille capitale et ailleurs. Ce fut un charme, un éblouissement, une grande fête littéraire et oratoire. Les députés qui avaient proposé l'Adresse et le premier ministre s'étaient

mutuellement félicités dans les termes les plus flatteurs, et avaient fait de la situation de la province le tableau le plus attrayant.

Le discours de Laurier éclata comme une bombe au milieu de ce concert de félicitations et de réjouissances, au milieu de ces chants d'allégresse.

Le jeune tribun jeta des épines au milieu des fleurs ; il déchira le voile du temple, et dissipant les nuages d'encens qui enveloppaient le sanctuaire, il porta une main sacrilège sur les idoles.

« Le tableau qu'on a mis devant vous, est-il bien, dit-il, l'expression de la vérité ? Je ne saurais accepter cette manière de voir. On dit que nous sommes riches et prospères. Le sommes-nous vraiment ? Interrogez toutes les classes de la société, le négociant, le banquier, le marchand, l'homme des professions libérales, l'agriculteur, le simple artisan, et partout, sans exception, vous constaterez une gêne, un malaise, un état de souffrance et de langueur dénotant qu'il y a un mal quelque part... Voilà la vérité ! Voilà la

véritable situation ! Aveugle qui ne la voit pas ! Coupable qui, la voyant, ne l'avoue pas... C'est pour nous, nous surtout Canadiens d'origine française, un devoir de créer une industrie nationale...

« Nous sommes environnés d'une race forte et vigoureuse, d'une activité dévorante qui a pris l'univers entier pour champ de travail.

« Je suis jaloux, en tant que Canadien-français, de nous voir éternellement devancés par nos compatriotes, d'origine britannique. Nous sommes obligés d'avouer que, jusqu'ici, nous avons été laissés en arrière. Nous pouvons l'avouer et l'avouer sans honte, parce que le fait s'explique par des raisons politiques qui n'accusent chez nous aucune infériorité... Mais les temps sont changés, et le moment est venu d'entrer en lice avec eux. Nos pères, jadis, ont été ennemis ; ils se sont fait, durant des siècles, des guerres sanglantes. Nous, leurs descendants, réunis sous le même drapeau, nous n'aurons plus d'autres combats que ceux d'une généreuse émulation pour nous vaincre mutuellement dans

le commerce, dans l'industrie, dans les sciences et les arts de la paix. »...

Lorsque Laurier termina, dans une péroraison éclatante, son éloquente philippique, la Chambre lui fit une véritable ovation ; les applaudissements éclatèrent même dans les galeries. Jamais, depuis Siméon Morin – ce météore brillant si tôt disparu – personne n'avait fait dans la Chambre de Québec un début aussi triomphal. Le monde des lettres tressaillit à la vue de cette étoile de première grandeur qui se levait à l'horizon de la patrie, et salua avec transport les premiers accents d'une éloquence si classique, si parfaite.

Voici le portrait que je faisais de Laurier, à cette époque :

« Grand, mince, figure pâle, chevelure brune, souple, abondante, regard posé, un peu rêveur, physionomie douce, modeste et distinguée, un certain air de confiance ou de mélancolie qui inspire la sympathie...

« Voix sympathique et sonore, phrase claire, limpide, style vif, élégant, diction charmante,

langage superbe, du beau français, des pensées élevées, des aperçus, des horizons lumineux, des coups d'aile magnifiques, quelque chose qui charme, intéresse et porte la conviction dans les âmes... de l'éloquence enfin, l'éloquence d'un honnête homme et d'un esprit supérieur. »

Son discours en faveur de l'abolition du double mandat qui permettait aux membres du gouvernement et du parlement fédéral de siéger dans la Chambre provinciale, acheva de convaincre le pays que la province de Québec possédait un grand orateur. Il avait dit dans ce discours :

« Avec le simple mandat, j'ai la garantie que les droits et les privilèges de Québec seront conservés, respectés et que sa position sera maintenue ; avec le double mandat, ces droits et privilèges me paraissent dans un danger perpétuel...

« Avec le simple mandat, Québec est Québec ; avec le double mandat, ce n'est qu'un appendice d'Ottawa. »

Lorsque dans un pays comme le nôtre un

homme débute par de pareils coups de maître, son avenir est assuré, toutes les portes du succès s'ouvrent devant lui. Rien ne l'arrête dans sa marche ascendante, si au talent il joint le tact, la sagesse, la force de résister aux séductions de la flatterie, des applaudissements, s'il continue à travailler, à s'instruire, à développer ses dons naturels, s'il se croit tenu envers Dieu et les hommes de donner toute la mesure de son talent, de justifier les espérances de la patrie.

Or, Laurier avait dans toute sa plénitude le sentiment de l'honneur, du devoir et la noble ambition de se faire légitimement et honnêtement un nom, un nom honorable.

Laurier à Ottawa

Lorsque, en 1873, le parti libéral arriva au pouvoir sous la conduite de McKenzie, Laurier fut sollicité de se faire élire pour le parlement fédéral, et il consentit.

Quand il mit le pied, pour la première fois, sur le parquet de la chambre des Communes, il dut avoir le pressentiment du grand rôle qu'il y jouerait, des applaudissements, des ovations même que son éloquence y soulèverait. Eut-il l'idée que de tous ces grands hommes qu'il regardait et écoutait avec tant d'intérêt... les MacDonal, les Mackenzie, les Blake, les Tupper, un jour, il serait l'émule et les éclipserait peut-être.

Choisi, à la session de 1874, pour proposer en français l'adresse en réponse au discours du Trône, il s'acquitta de sa tâche de manière à justifier la réputation qu'il s'était faite à Québec.

Mais obligé de se renfermer dans le cadre étroit de l'Adresse et de parler une langue incomprise par les trois-quarts de la Chambre, son succès ne fut pas complet. Les circonstances ne devaient pas tarder à lui permettre de déployer ses ailes, de donner une manifestation éclatante de son éloquence.

En 1873, Riel était revenu des États-Unis avec la ferme résolution de forcer le gouvernement conservateur à remplir les promesses de pardon et d'amnistie qui avaient été faites par plusieurs ministres, et il s'était porté candidat dans le comté de Provencher pour le siège laissé vacant par la mort de sir Georges-Étienne Cartier. Il avait été élu et s'était rendu secrètement à Ottawa. Il avait même réussi, grâce à son ami le docteur Fiset (sénateur maintenant), à prêter le serment requis et à signer le rôle de la Chambre. Le greffier, qui était anglais, faillit perdre connaissance lorsqu'il aperçut la signature de Louis Riel. Il partit effaré et donna l'alarme, mais il était trop tard. Lorsque la nouvelle de ce qui s'était passé transpira, une tempête d'indignation éclata parmi la population et la députation

anglaises. Des milliers de voix s'élevèrent pour crier qu'il ne pouvait être permis à un traître, à un meurtrier de braver ainsi l'opinion publique. D'un autre côté, la population canadienne-française d'Ottawa et de Hull se prépara à entourer Riel et à l'accompagner jusqu'à la Chambre pour l'aider à prendre son siège, à le protéger au besoin.

La situation était critique, dangereuse. Les conseils des amis, la crainte d'une émeute, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, ainsi que des promesses quasi-officielles décidèrent Riel à renoncer à son projet.

Pendant ce temps-là, McKenzie Bowell, l'un des chefs orangistes, mettait devant la Chambre une « résolution » demandant l'expulsion de Riel. M. Holton proposait comme amendement de différer toute décision jusqu'à ce que le comité nommé pour s'enquérir de l'existence des promesses faites à Riel par les membres de l'ancien gouvernement eût fait son rapport. Une discussion animée s'engagea et fut parfois violente, malgré les efforts faits par les chefs de

la Chambre pour la circonscrire dans les limites de la question légale et constitutionnelle soulevée par M. Bowell.

Laurier prit la parole et s'appliqua à démontrer que la Chambre n'était pas dans les conditions requises par la loi et la constitution pour adopter la proposition Bowell, qu'il n'y avait rien devant elle pour établir que Riel était un criminel indigne d'occuper le siège que le peuple lui avait confié, qu'il aurait fallu au moins produire l'acte d'accusation porté contre lui. Il invoqua les grands principes de liberté contenus dans la constitution anglaise.

« Jamais, s'écria-t-il, depuis les jours de la Grande Charte, un homme n'a pu être dépouillé arbitrairement de sa liberté, de sa propriété ou de son honneur... Nous avons bien le pouvoir, mais avons-nous le droit de mettre de côté les règles qui sont la sécurité de la société et du citoyen ; si la Chambre l'oublie aujourd'hui, elle créera un précédent qui sera un danger perpétuel pour notre constitution, et qui servira à l'avenir de prétexte aux plus criantes injustices. »

C'était la première fois que les députés anglais l'entendaient parler anglais ; ils furent émerveillés de la facilité, de l'élégance avec lesquelles il s'exprimait dans leur langue, et du tact qu'il avait déployé pour se faire pardonner la franchise avec laquelle il avait plaidé la cause de Riel et des Métis.

Ils eurent l'occasion de l'admirer encore davantage, lorsqu'à la session de 1875, la commission d'enquête nommée pour s'enquérir de l'existence des promesses d'amnistie fit son rapport.

Ce rapport établissait clairement :

1° Que l'exécution de Scott, tant reprochée à Riel, était l'acte d'un gouvernement *de facto* accepté par la population et reconnu par les représentants du gouvernement canadien et du gouvernement impérial.

2° Que des promesses d'amnistie avaient été faites par Mgr Taché et les délégués du gouvernement provisoire du Manitoba et autres personnes, à la connaissance et avec l'autorisation de plusieurs membres du

gouvernement canadien.

3° Que plusieurs de ces promesses avaient été faites même après l'exécution de Scott.

La session était à peine ouverte que le premier ministre Mackenzie proposait l'adoption d'une résolution recommandant une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection du Nord-Ouest, à l'exception de Riel et de Lépine qui étaient condamnés à cinq ans de bannissement.

C'était tout ce que Mackenzie avait pu faire accepter par les libéraux de la province d'Ontario et des autres provinces anglaises, qui étaient fort effrayés de l'agitation produite par cette question.

Ce règlement fut repoussé par les conservateurs anglais, qui dénonçaient comme un crime tout compromis, et par les conservateurs canadiens-français, qui réclamaient l'amnistie complète. Les anciens ministres et leurs amis étaient naturellement heureux de profiter des circonstances pour embarrasser le gouvernement. Laurier prit la parole.

Il reprocha, en termes amers, aux membres de l'ancien gouvernement, d'avoir poussé les Métis à la révolte en refusant d'écouter leurs plaintes et de n'avoir pas maintenant le courage de reconnaître les promesses qu'ils leur avaient faites pour les engager à mettre bas les armes. Il dénonça aussi le fanatisme lamentable qui aveuglait certains hommes et les rendait sourds à la voix de la justice.

« La question serait réglée immédiatement et pour toujours, dit-il, si on la décidait dans un esprit de conciliation, mais elle reviendra inévitablement sur le tapis si l'on a recours à des mesures de rigueur, si l'on applique les principes d'une justice mal entendue ; car il est un fait que l'histoire du monde établit d'une manière incontestable, – c'est que les délits politiques doivent tôt ou tard être pardonnés...

« Le parti libéral de Québec ne fait pas de cette affaire une question de race ou de religion, mais il l'envisage simplement comme une question de justice. Pour ma part, je regrette qu'il faille si souvent rappeler à la Chambre que notre

nation est composée d'individus de différentes croyances et de diverses races et que la loi doit à tous et à chacun une ample et égale part de liberté et de bien-être.

« Ce sont là les principes des libéraux de Québec, et ils sont déterminés à faire tous leurs efforts, non seulement dans cette Chambre, mais encore dans tout le pays, pour éliminer du domaine de notre politique les questions de race et de religion. »

Il termina en disant qu'il acceptait l'amnistie conditionnelle qui avait été proposée par le gouvernement et qui répondait aux vues exprimées par les autorités impériales ; il admettait qu'une amnistie complète ne pouvait être accordée, et il était convaincu que l'acceptation loyale de la motion de M. Mackenzie par la population de Québec, aurait pour effet de faire oublier le passé et de porter les habitants des deux grandes provinces du Canada à se respecter davantage mutuellement.

Les circonstances n'étaient pas favorables au parti libéral depuis qu'il était au pouvoir.

Une crise financière exerçait des ravages terribles dans toutes les classes de la société ; les maisons de commerce les plus solides culbutaient, les usines fermaient leurs portes, des milliers d'ouvriers étaient sans travail, sans pain. Dans la province de Québec, on continuait à soulever contre les libéraux les sentiments religieux de la population en les comparant aux libéraux de France, en les accusant de professer le libéralisme catholique condamné par l'Église. Laurier entreprit de repousser cette accusation et d'en démontrer l'injustice dans une conférence qu'il fit à Québec, le 26 juin 1877.

Ce fut un événement.

Aux applaudissements enthousiastes d'un auditoire d'élite, il fit, en termes lumineux, dans un langage superbe, avec une chaleur communicative, l'histoire émouvante du libéralisme politique et des grandes réformes que le monde lui devait, et il revendiqua le droit d'être libéral, comme Fox et O'Connell l'avaient été en Angleterre et Lafontaine au Canada.

« Et quoi ! s'écria-t-il, c'est nous, race

conquise qui irions maudire la liberté ! Mais que serions-nous sans la liberté ?... Serions-nous autre chose qu'une race de parias ? J'avoue bien que la liberté, telle qu'elle a été généralement comprise et pratiquée en France, n'a rien de séduisant. Les Français ont eu le nom de la liberté, ils n'ont pas encore la réalité. »

Afin de permettre à nos lecteurs d'avoir une idée de la beauté de cette conférence et de s'expliquer le succès extraordinaire qu'elle obtint, je crois devoir en reproduire la péroraison :

« Nous sommes un peuple heureux et libre ; et nous sommes heureux et libres, grâce aux institutions libérales qui nous régissent, institutions que nous devons aux efforts de nos pères et à la sagesse de la mère patrie.

« La politique du parti libéral est de protéger ces institutions, de les défendre et de les propager, et sous l'empire de ces institutions, de développer les ressources latentes de notre pays. Telle est la politique du parti libéral ; il n'en a pas d'autre.

« Pour apprécier toute la valeur des institutions qui nous régissent aujourd'hui, comparons l'état actuel de notre pays avec ce qu'il était avant qu'elles nous eussent été octroyées.

« Il y a maintenant quarante ans, le pays se trouvait sous le coup d'une émotion fiévreuse, en proie à une agitation qui, quelques mois plus tard, éclatait en insurrection. La suprématie britannique ne fut maintenue dans le pays que par la force de la poudre et du canon. Et cependant, que demandaient nos devanciers ? Ils ne demandaient rien autre chose que les institutions que nous avons maintenant ; ces institutions nous ont été accordées, on les a appliquées loyalement ; et voyez la conséquence : le drapeau britannique flotte sur la vieille citadelle de Québec, il flotte ce soir au-dessus de nos têtes, et il ne se trouve pas dans le pays un seul soldat anglais pour le défendre ; sa seule défense, c'est la reconnaissance que nous lui devons pour la liberté et la sécurité que nous avons trouvée sous son ombre.

« Quel est le Canadien qui, comparant son pays aux pays même les plus libres, ne se sentirait fier des institutions qui le protègent ?

« Quel est le Canadien qui, parcourant les rues de cette vieille cité et arrivant au monument élevé, à deux pas d'ici, à la mémoire des deux braves, morts sur le même champ de bataille en se disputant l'empire du Canada, ne se sentirait fiers de son pays ?

« Dans quel autre pays, sous le soleil, trouvez-vous un monument semblable, élevé à la mémoire du vaincu aussi bien que du vainqueur ? Dans quel autre pays, sous le soleil, trouvez-vous le nom du vaincu et celui du vainqueur honorés au même degré, occupant la même place dans le respect de la postérité ?

« Messieurs, lorsque dans cette dernière bataille, que rappelle le monument de Wolfe et de Montcalm, la mitraille semait la mort dans les rangs de l'armée française ; lorsque les vieux héros, que la victoire avait tant de fois suivis, virent enfin la victoire leur échapper ; lorsque, couchés sur le sol, sentant leur sang couler et leur

vie s'éteindre, ils virent, comme conséquence de leur défaite, Québec aux mains de l'ennemi, et le pays à jamais perdu, – sans doute leur pensée suprême dut se tourner sur leurs enfants, sur ceux qu'ils laissaient sans protection et sans défense ; sans doute ils les virent perdus, persécutés, asservis, humiliés, et alors, il est permis de le croire, leur dernier soupir put s'exhaler dans un cri de désespoir. Mais si, d'un autre côté, le ciel permit que le voile de l'avenir se déchirât à leurs yeux mourants ; si le ciel permit que leur regard, avant de se fermer pour jamais pénétrât dans l'inconnu ; s'ils purent voir leurs enfants libres et heureux, marchant, le front haut, dans toutes les sphères de la société ; s'ils purent voir, dans la vieille cathédrale, le banc d'honneur des gouverneurs français occupé par un gouverneur français ; s'ils purent voir les flèches des églises s'élançant de toutes les vallées, depuis les eaux de Gaspé jusqu'aux plaines de la rivière Rouge ; s'ils purent voir ce vieux drapeau, qui nous rappelle la plus belle de leurs victoires, promené triomphalement dans toutes nos cérémonies publiques ; s'ils purent, enfin, voir nos libres

institutions, n'est-il pas permis de croire que leur dernier soupir s'éteignit dans un murmure de reconnaissance pour le ciel, et qu'ils moururent consolés ?

« Si les ombres de ces héros planent encore sur cette vieille cité pour laquelle ils sont morts, si leurs ombres passent ce soir sur la salle où nous sommes réunis, il nous est permis de croire, à nous, libéraux – du moins nous avons cette chère illusion – que leurs sympathies sont toutes avec nous. »

Cette conférence donne plus que la plupart des discours de M. Laurier, qui ne sont que des traductions, une idée juste de sa manière d'écrire et de parler le français, de son talent littéraire et oratoire. Tout y est admirable, les idées, les sentiments, le style, la méthode, l'harmonie, la dignité.

Le parti libéral de la province de Québec tout entier acclama cette conférence, et proclama qu'elle était l'expression vraie de ses sentiments et de ses opinions.

Laurier ministre

L'entrée de Laurier dans le ministère était devenue nécessaire. Il prit la place de Félix Geoffrion, que la maladie força à donner sa démission comme ministre de l'Accise.

Le parti libéral faiblissait, et les conservateurs, un moment étourdis par leur chute, reprenaient force et courage.

Dorion, le plus sage, le plus respecté des anciens libéraux, avait abandonné son portefeuille de ministre de la Justice pour accepter la position de juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, et il avait été remplacé par M. Fournier qui, lui aussi, avait, peu de temps après, démissionné pour devenir juge de la Cour Suprême.

La crise financière était à son apogée, et le *Bien Public*, organe de la fraction modérée du parti libéral, fondé dans le but de plaider la cause

de l'industrie nationale au moyen d'un tarif protecteur, avait été obligé de disparaître, parce que le gouvernement n'avait pas voulu augmenter les droits de douane suffisamment.

Le règlement de la question d'amnistie avait déplu à un grand nombre qui demandaient tout ou rien.

Les conservateurs tiraient parti de tous ces éléments de faiblesse contre le parti libéral. Comme Laurier, après avoir accepté un portefeuille, était obligé de se faire réélire, ils résolurent d'essayer leurs forces contre lui ; ils se ruèrent dans le comté de Drummond-Arthabaska et l'inondèrent d'orateurs, d'agents électoraux, de brochures et de journaux.

La misère publique et le refus du gouvernement de faire ce que l'intérêt de l'industrie exigeait, leur fournissaient une arme terrible. Non contents de cela, ils arborèrent l'étendard religieux, et proclamèrent partout que voter pour le gouvernement, c'était voter contre le catholicisme.

C'était le temps où un orateur en vogue

pouvait dire que les libéraux descendaient en ligne directe de Caïn, le premier libéral du monde, où des « cabaleurs » allaient de maisons en maisons disant que les libéraux, ici comme en France, finiraient pas nous faire marcher dans le sang des prêtres jusqu'aux genoux.

– Eh bien ! on se chaussera pour, avait dit un bon cordonnier, libéral obstiné.

Laurier fut vaincu. Il fut sensible à cet échec, le premier et le dernier de sa vie. Mais Québec, théâtre de ses premiers triomphes oratoires, le vieux Québec dont il avait éveillé le patriotisme et soulevé l'enthousiasme, vint à son secours. M. Thibaudeau, représentant de la division Est, lui offrit son siège, aux applaudissements de la population. Laurier accepta et fut élu.

Mais il ne fut pas assez longtemps ministre pour donner la mesure de ses talents d'administration. Sa défaite, dans le comté de Drummond-Arthabaska, avait été le premier coup de glas du ministère Mackenzie. Si Laurier, le plus aimé, le plus populaire des chefs du parti libéral n'avait pu se faire élire dans le comté qu'il

honorait par ses talents, qui donc pourrait résister aux assauts du parti conservateur ?

L'écrasement des libéraux aux élections de 1878 était facile à prévoir.

Les conservateurs offraient aux manufacturiers, aux ouvriers, aux cultivateurs, au pays affamé, un remède à ses maux : la protection.

Les libéraux n'offraient rien et se moquaient de la protection. Le peuple vota naturellement pour ceux qui lui donnaient au moins des espérances, il crut qu'il ne perdrait rien à changer de gouvernement.

Laurier échappa au désastre ; rien n'a jamais pu lui enlever la confiance et l'admiration de la population de Québec, surtout de Québec-Est, où le sentiment est si vivace, si enthousiaste.

Retour du parti conservateur au pouvoir

Le parti conservateur revenait au pouvoir avec une majorité de cinquante à soixante voix.

Un de ses premiers actes fut la destitution de M. Letellier, lieutenant-gouverneur pour la province de Québec, qui avait renvoyé ses ministres. Letellier était un ancien chef libéral populaire et célèbre par ses luttes légendaires dans le comté de Kamouraska et ailleurs. Le premier ministre était M. de Boucherville, le conservateur le plus intransigent et le plus sincère, aussi conservateur que Letellier était libéral. Deux hommes aussi opposés de caractère et de tendances ne pouvaient se trouver constamment en contact sans danger.

Letellier reprochait à ses ministres d'avoir manqué d'égards envers lui, d'avoir soumis à la Chambre, sans avoir obtenu de lui un consentement préalable, des projets de loi

importants, entre autres, celui qui avait trait au chemin de fer de la rive Nord du Saint-Laurent.

Déjà, pendant la session de 1877, les conservateurs avaient demandé la condamnation de M. Letellier, mais le gouvernement Mackenzie avait refusé d'intervenir en disant que M. Joly, ayant assumé la responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur, il appartenait à la Chambre et à l'électorat de Québec de juger le différend, et la majorité de la députation fédérale avait soutenu le ministère. Mais en 1879, la majorité était conservatrice ; elle demanda, à grands cris, la tête de Letellier, avec un acharnement déplorable. Sir John Macdonald hésitait ; il craignait sans doute de prendre la responsabilité d'un acte aussi arbitraire, de poser un précédent si gros de conséquences, et il savait que le nouveau gouverneur, le marquis de Lorne, y était opposé. Afin de gagner du temps, il conseilla aux ennemis de Letellier de porter la question devant la Chambre. Sa proposition fut acceptée et M. Mousseau se chargea de mettre le feu au bûcher de l'infortuné lieutenant-gouverneur. Il répéta la motion faite, à la session

précédente, par sir John Macdonald et fit un réquisitoire violent contre Letellier, l'accusant d'avoir agi injustement et inconstitutionnellement.

M. Mackenzie déclara qu'il était encore plus opposé que l'année précédente à l'intervention de la Chambre, vu que, depuis, la population de Québec avait donné une majorité au ministère Joly, qui avait assumé la responsabilité de l'Acte du lieutenant-gouverneur. Il termina ses remarques en disant que l'adoption de la motion Mousseau mettrait en péril l'autonomie des provinces, que la province de Québec *devait plus que toute autre avoir à cœur de conserver intacte.*

Laurier ne pouvait manquer de prendre la parole sur une question de si haute portée, où son talent pouvait se mouvoir à l'aise.

Il s'appliqua à démontrer que l'acte de Letellier était peut-être imprudent, mais qu'il était constitutionnel, et que les anciens ministres avaient provoqué leur démission par leur conduite inconvenante et arbitraire.

Il rappela que les conservateurs, pour faire accepter la Confédération, avaient dit qu'elle donnait à la province de Québec, le droit de se gouverner elle-même au moyen d'un gouverneur et d'un ministère français ; il cita, au milieu des applaudissements de ses amis, la première page d'une brochure dont M. Mousseau lui-même était l'auteur, et dans laquelle il disait avec enthousiasme :

« Toutes les âmes vraiment patriotiques ont tressailli d'un noble orgueil, lorsque le canon de la citadelle de Québec fit résonner sa grande voix pour saluer le premier gouverneur français depuis 1760... Il faut être un renégat ou un annexionniste (sic) pour ne pas admirer les hommes d'État qui nous ont restitué notre complète autonomie, et confié le dépôt sacré de nos traditions nationales à un gouvernement choisi parmi nous et composé des nôtres ».

M. Laurier, commentant ces paroles, ajouta avec énergie :

« Si nous, le peuple de la province de Québec, devons être les premiers à porter une main

sacrilège sur l'arche sainte de nos libertés, combien de temps pouvons-nous espérer que ce système se maintienne ? Si nous devons être les premiers à attaquer le système fédéral, le canon de la citadelle de Québec aura encore à faire retentir sa grande voix pour sonner le glas de nos libertés provinciales. »

L'affaire était jugée d'avance, la cause gagnée avant d'être entendue ; la motion Mousseau fut emportée par la majorité ordinaire du gouvernement.

Les libéraux disaient :

La démission du lieutenant-gouverneur par le Parlement fédéral est le coup le plus fatal porté à l'autonomie et à l'indépendance des provinces depuis la Confédération ; elle signifie que les lieutenants-gouverneurs sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral, des serviteurs que le maître pourra renvoyer quand il le voudra, que, par conséquent, ils devront en toutes choses lui être soumis et consulter ses désirs. On peut se faire une idée de ce qui arrivera dans un cas de conflit entre le pouvoir local et les autorités

fédérales, dans une lutte où les provinces défendraient leur autonomie sérieusement menacée. Que ferait le lieutenant-gouverneur, placé, comme il le serait, entre le besoin de plaire aux autorités qui l'ont nommé et peuvent le destituer, et son désir de protéger sa province ?

Quelle pression les ennemis de l'autonomie provinciale pourraient exercer sur un lieutenant-gouverneur faible, égoïste ?

Les conservateurs disaient que la démission de Letellier était la consécration de la responsabilité ministérielle, et serait une leçon pour les lieutenants-gouverneurs qui voudraient démettre injustement leurs ministres.

Mais pourquoi chercher le remède, en pareil cas, dans un milieu si dangereux, lorsqu'on peut le trouver chez soi, en s'adressant à la Chambre, à l'électorat de la province ?

Troubles dans le Nord-Ouest

Les troubles du Manitoba et du Nord-Ouest fournirent plusieurs fois à Laurier l'occasion de déployer les ailes de son éloquence et de voler vers les sommets les plus élevés. Des bords de la Saskatchewan, comme autrefois des rives de la rivière Rouge, s'élevaient depuis longtemps des protestations et des plaintes sérieuses contre la manière dont les Métis étaient traités.

C'étaient les mêmes griefs.

Une nuée d'arpenteurs s'était abattue sur les champs des Métis comme en pays sauvage, et jetait partout le trouble, la confusion et l'indignation. On coupait, taillait et rognait les terres suivant le mode d'arpentage américain, le mode rectangulaire ou par carrés, sans égard pour les justes droits de ceux qui avaient adopté, pour leurs établissements, le système de division par lisières ou bandes étroites, de façon à être aussi

proches que possible les uns des autres.

C'est le système en vigueur au Canada, et celui qui convient le mieux au caractère sociable de notre population, à son besoin de relations intimes avec les parents et les voisins.

Pendant plus de cinq ans, les Métis s'adressèrent au gouvernement pour le supplier de mettre fin à ces procédés injustes et vexatoires, et de leur assurer la jouissance paisible de leurs champs.

Pétitions, délégations, représentations, tout fut inutile ; le gouvernement resta sourd à toutes les plaintes, à toutes les demandes ; ses arpenteurs continuaient de bouleverser les propriétés des Métis, et ses officiers et représentants répondaient aux protestations de ces pauvres gens par des paroles pleines d'arrogance.

Quelques-uns des agents du gouvernement, des missionnaires, suppliaient les ministres d'acquiescer aux justes demandes des Métis. En 1882, ces pauvres colons s'adressèrent eux-mêmes au gouvernement dans les termes suivants :

« Nous désirons que vous donniez des ordres pour que les terres soient arpentées le long de la rivière en lots de 10 chaînes de large et de 2 milles de long. C'est un ancien usage de diviser ainsi les terres, et ce serait un moyen facile de nous faire connaître les limites de nos terres respectives. »

Le département de l'Intérieur leur répondait :

« Quant à l'arpentage du territoire en question, toutes les terres dans les territoires du Nord-Ouest doivent être arpentées d'après le mode actuellement en vigueur. »

Est-il étonnant que les Métis aient perdu patience ?

Ils allèrent chercher Riel, qui vivait tranquillement avec sa famille aux États-Unis, où il était maître d'école, et le décidèrent à venir les aider à défendre leurs droits.

Après des tentatives inutiles de conciliation, des coups de fusil retentirent sur les bords de la Saskatchewan ; l'insurrection se propagea jusque parmi les sauvages, qui prirent les armes, et des

faits regrettables eurent lieu.

Les insurgés furent écrasés, et les chefs des sauvages et des Métis furent arrêtés.

C'est alors que M. Blake, le chef de l'opposition, demanda compte aux ministres, dans un réquisitoire formidable, de leur conduite envers les Métis, et mit devant la Chambre la proposition suivante :

« Que dans l'administration des affaires du Nord-Ouest par le gouvernement actuel, antérieurement au dernier soulèvement, il s'est produit des cas de négligence, d'inaction et de maladministration d'une nature grave dans des matières affectant la paix, le bien-être et le bon gouvernement du pays. »

Sir John Macdonald répondit à M. Blake avec son habileté ordinaire, et Laurier prit la parole.

Il fit un tableau touchant de la situation des Métis au Nord-Ouest, des injustices dont ils avaient été victimes ; il parla de leurs plaintes inutiles, de leurs efforts pour émouvoir le gouvernement et ses représentants, et termina son

discours au milieu des applaudissements de la Chambre par la péroraison suivante :

« Le gouvernement savait ce qui se passait, et au lieu de redresser ces griefs, il envoyait la police à Carlton, afin d'en imposer au peuple. Voilà l'espèce de justice que ce peuple a reçue du gouvernement tant qu'il ne s'est pas révolté. Monsieur l'Orateur, s'il y a dans tout cela quelque chose de plus répréhensible dans la conduite du gouvernement, c'est bien le fait d'avoir envoyé des hommes de police à Carlton pour répondre aux pétitions du peuple par la force armée. Ce n'est pas là la justice britannique ; ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement britannique répond d'ordinaire aux demandes de ses contribuables ; mais c'est ainsi qu'on administre la justice en Russie. C'est ainsi que la Russie répond aux demandes de la Pologne. Chaque fois que les Polonais se lèvent pour réclamer leurs droits, les Russes font exactement ce qu'a fait le gouvernement canadien : ils envoient des troupes armées à Varsovie.

« Ce n'est pas tout : il y a dans toute cette

affaire, un autre point auquel on n'a pas touché à ma connaissance, et qui cependant paraît avoir frappé l'esprit de bon nombre de gens. On n'a pas exprimé ce sentiment, mais on dirait qu'il est dans l'atmosphère, non seulement dans cette Chambre, mais aussi dans le pays. On ne l'a pas dit, mais il y en a beaucoup qui croient que, si ces gens se sont révoltés, c'est parce qu'ils sont, jusqu'à un certain point, d'origine française.

« Le premier ministre a dit hier que Gabriel Dumont et ses amis sont ce qu'ils ont toujours été, des rebelles. Il n'est pas à ma connaissance que Gabriel Dumont ou aucun de ceux qui ont pris les armes sur la Saskatchewan ou sur la rivière Rouge aient jamais songé à se révolter contre l'autorité de Sa Majesté. Ce n'est pas contre Sa Majesté la Reine qu'ils se sont révoltés ; c'est contre la tyrannie du gouvernement canadien. Il est très possible que les Métis, à peine sortis d'une vie nomade, n'ayant pas vécu en réalité plus de sept ou huit ans sous le régime britannique, n'aient pas encore appris à aimer le drapeau britannique, parce que, jusqu'à présent, ce drapeau confié aux mains des

députés de la droite ne leur a pas apporté cette justice qui a partout accompagné le drapeau britannique depuis cinquante ans. Mais je dis ceci, moi qui viens d'une province où il y a moins de cinquante ans tous les hommes de la race à laquelle j'appartiens étaient des rebelles, et où tous ceux de cette race sont aujourd'hui des sujets aussi fidèles et aussi loyaux que les autres, – je dis : Rendez justice à ces hommes, accordez-leur leurs droits, traitez-les comme vous avez traité le peuple du Bas-Canada depuis quarante ans, et bientôt vous aurez le contentement, la paix et l'harmonie dans toute l'étendue de ces territoires, où règnent aujourd'hui la discorde, la haine et la guerre, au détriment du pays. »

L'éloquence de Laurier n'empêcha pas la majorité de repousser la motion de censure de M. Blake.

Riel fut arrêté dans les bois environnant Batoche, où il errait, ou plutôt, il se rendit au moyen d'une lettre qu'il écrivit au général Middleton. Pourquoi ne prit-il pas la route des États-Unis, comme Lépine ? Il crut, dit-on, qu'on

lui tiendrait compte de sa reddition volontaire. Ses actes de confiance lui ont été souvent funestes. Dans la première insurrection, il mettait bas les armes, sur des promesses verbales d'amnistie, lorsqu'il était en possession de Fort Garry et en état de poser ses conditions et de les faire respecter. Cette fois, il se livrait sans nécessité, sans garantie.

Il fut transporté à Régina et subit son procès pour meurtre et haute trahison.

L'opinion publique s'émut dans la province de Québec en sa faveur ; des assemblées eurent lieu, et un comité fut organisé pour prélever des souscriptions afin de donner à Riel les moyens de se défendre, et aussi afin de contrecarrer l'influence des loges orangistes qui ne cessaient, depuis l'exécution de Scott, de poursuivre le chef des Métis de leur haine et de demander sa mort. Riel fut déclaré coupable et condamné à mort, et la sentence fut exécutée, malgré les supplications et les protestations de la province de Québec tout entière.

Les loges orangistes l'emportèrent.

C'est l'exécution de Riel qui a commencé et précipité la démolition du parti conservateur, en donnant à Mercier l'arme dont il avait besoin pour accomplir cette œuvre de démolition, et qui a puissamment aidé Laurier à conquérir le pouvoir.

Le tocsin sinistre de la cloche qui accompagna Riel à l'échafaud a été le glas funèbre du parti conservateur. Ce grand parti illustré par tant d'hommes éminents, avait cessé de représenter le sentiment national des Canadiens français, une tache de sang ineffaçable souillait son drapeau.

Deux causes seulement peuvent, dans la province de Québec, transformer l'opinion publique : une grande crise financière ou une importante question religieuse ou nationale.

Le sentiment a plus d'effet sur nos gens que les questions ordinaires d'argent ou de politique, que les théories les plus brillantes.

La question de l'exécution de Riel ne pouvait manquer de venir devant le Parlement. L'opposition, renforcée par l'adhésion temporaire d'un certain nombre de conservateurs, demanda

compte au gouvernement de cette grande injustice.

M. Blake avait, dans un discours de treize heures, chargé à mitraille, entrepris de prouver que le gouvernement était plus coupable que Riel. Plusieurs autres députés importants avaient pris la parole et plaidé avec éloquence la cause de Riel. Lorsque Laurier se leva pour parler, il y eut un grand mouvement de curiosité dans la Chambre et les galeries, et tous les yeux se tournèrent avec sympathie vers l'orateur à la belle prestance, à l'air distingué, aux manières si délicates, si raffinées.

On supposait que, vu l'importance du sujet et les circonstances, il allait faire un grand effort et par conséquent remporter un grand succès.

L'attente du public ne fut pas trompée ; du commencement à la fin de son discours, durant deux heures, Laurier tint son auditoire sous l'effet de sa parole merveilleuse au milieu d'un silence respectueux, interrompu de temps à autre par des applaudissements chaleureux. L'auditoire était tellement charmé, fasciné, et craignait tant de

perdre un mot, une des perles qui tombaient de la bouche de l'orateur, qu'il applaudissait sans le vouloir, sous le coup seulement d'une émotion trop vive.

Le plus brillant discours de Laurier

Après avoir repoussé l'accusation de fanatisme portée contre les Canadiens-Français, il s'écria :

« J'ai le droit d'affirmer, pour être juste envers mes concitoyens d'origine française, qu'on ne peut trouver nulle part ailleurs sous le soleil une race plus docile, plus calme, plus soumise aux lois. J'en appelle au témoignage de tous ceux qui les connaissent et qui ont vécu au milieu d'eux, pour dire que, s'ils ont commis des fautes, ils n'ont jamais du moins caché, protégé et encouragé le crime.

« Il est vrai, que dans la présente occasion, ils ont montré une vive sympathie pour l'infortuné mort sur l'échafaud, le seize novembre dernier. Mais ce sentiment ne provient pas de préférences nationales ou de préjugés de races, si vous voulez leur donner ce nom.

« Ils n'ont pas été plus aveuglés par les préjugés de races que ne l'a été la presse étrangère qui a blâmé l'exécution de Riel. La presse étrangère, la presse américaine, la presse anglaise, la presse française, presque sans exception, a considéré l'exécution de Riel comme un acte injuste, inexcusable, contraire aux idées de notre époque. Certainement, on ne peut accuser cette presse d'avoir agi sous l'influence des préjugés nationaux. Il en est de même des Canadiens-français ; ce sont les raisons et les arguments résultant rigoureusement de l'étude des faits de la cause qui les ont déterminés à prendre l'attitude qu'ils ont prise, et non des préférences nationales. Mais si on avait dit que les préjugés de race, les liens du sang ont rendu plus vive et plus profonde leur conviction, on aurait dit vrai. Je n'admettrai pas que les liens du sang puissent aveugler ma raison au point de me faire confondre le mal avec le bien, mais j'admettrai – et si cela est une faiblesse j'en fais l'aveu – que je ressentirai au cœur une plus profonde blessure si l'on commet une injustice à l'égard de celui auquel je suis uni par une

communauté de sang et d'origine qu'envers quelqu'un qui n'est que mon semblable. Je n'admettrai rien de plus. Je ne crois pas qu'il soit vrai que le cœur puisse troubler la raison au point de lui faire confondre le bien avec le mal »...

Laurier fit ensuite la preuve du refus constant du gouvernement de faire droit aux réclamations des Métis et continua dans les termes suivants :

« Enfin, justice était rendue à ces pauvres gens ! Depuis sept longues années, ils avaient pétitionné, mais toujours en vain. Le 26 mars, le premier ministre, de son siège en cette Chambre, avait proclamé que ces hommes n'avaient droit à aucuns privilèges spéciaux, qu'ils n'avaient rien des droits qui avaient été reconnus à leurs frères du Manitoba. Enfin, le temps de la justice était arrivé pour eux. Enfin, ils recevaient ce qu'ils avaient sollicité en vain par plusieurs années de représentations énergiques ; et quelle était la cause de ce changement ?

« En dix jours, du 26 mars au 6 avril, le gouvernement avait changé d'idée et de politique. Quelle était la cause de ce réveil ?... Les balles du

Lac-au-Canards ! la rébellion du Nord-Ouest ! Le gouvernement les avait repoussés pendant des années, mais enfin ces hommes avaient pris les armes, et le gouvernement s'était décidé à reconnaître la justice de leurs réclamations. J'en appelle, non seulement aux libéraux qui siègent autour de moi, mais à tous les hommes qui ont dans la poitrine le cœur d'un Anglais, et je leur pose la question : quand des sujets de Sa Majesté ont pétitionné pour leurs droits pendant des années, et que ces droits ont été foulés aux pieds, et quand ces hommes, poussés à bout, se mettent en révolte, est-il un seul membre de cette Chambre qui dira que ces hommes ne sont pas dignes de sympathie ? est-il un membre de cette Chambre qui ne dira pas que les criminels dans cette rébellion – si criminels il y a – sont, non pas ceux qui se sont battus, qui ont versé leur sang, qui sont morts, mais les hommes qui siègent ici, devant moi, sur les banquettes ministérielles.

« Monsieur l'Orateur, la rébellion est toujours un mal ; c'est toujours une offense contre la loi fondamentale des nations ; moralement, ce n'est pas toujours un crime. Dans la semaine même qui

a précédé l'exécution de Riel, le ministre de la Milice a ainsi exprimé son opinion sur les rébellions : « Je déteste tous les rebelles, je n'ai aucune sympathie pour la rébellion, bonne, mauvaise ou indifférente. » Mais, ce qui est détestable – j'emploie le mot dont l'honorable monsieur s'est servi – ce qui est détestable, ce n'est pas tant la rébellion que le despotisme qui engendre la rébellion ; ce qui est détestable, ce ne sont pas les rebelles, mais les hommes qui, ayant les avantages du pouvoir, n'en remplissent pas les devoirs ; ce sont les hommes qui, pouvant redresser les torts, refusent de le faire ; ce sont les hommes qui, lorsqu'on leur demande un pain, donnent une simple pierre. L'honorable monsieur déteste tous les rebelles, dit-il. Je me demande s'il comprend dans ce sentiment de haine, le grand rebelle dont la fière statue se dresse ici, pour ainsi dire à portée de mon bras. J'oserai dire que si cet homme, auquel le gouvernement canadien a fait élever une statue ici, avait pu revenir à la vie aujourd'hui et reprendre sa place sur les bancs des ministres, il se serait rappelé qu'un jour il avait été rebelle lui aussi...

« J'en appelle, cette fois, comme j'en ai appelé ailleurs, à tous les amis de la Liberté, à tous ceux qui, pendant ce dernier quart de siècle, ont senti palpiter leur cœur chaque fois qu'on se battait dans quelque coin du monde pour la cause de la liberté ; à tous ceux qui ont sympathisé avec les Italiens, lorsqu'ils délivraient leur pays du joug de l'Autriche ; avec les Américains, dans leur lutte de Titans pour l'unité nationale et la suppression de l'esclavage des noirs ; avec les Mexicains dans leur triomphante résistance à la domination étrangère que l'empereur des Français cherchait à leur imposer ; avec les Français eux-mêmes dans leurs efforts généreux, bien que souvent mal dirigés, pour élever chez eux ce boulevard de la liberté : le gouvernement parlementaire et responsable ; avec les populations du Danube, lorsqu'elles ont cherché à se débarrasser de la dégradante domination des Turcs, Et lorsque enfin... enfin... un groupe de nos propres concitoyens, se lèvent les armes à la main pour revendiquer des droits longtemps méconnus, des droits dont la justice a été reconnue sur le champ dès qu'ils les eurent

réclamés les armes à la main, devons-nous n'avoir aucune sympathie pour eux ?...

« Je suis sujet britannique, mais ce n'est pas une loyauté du bout des lèvres que la mienne. Si mes honorables adversaires veulent lire l'histoire, ils verront que nos ancêtres, dans toutes leurs luttes passées contre la couronne d'Angleterre, n'ont jamais voulu autre chose que d'être traités comme des sujets britanniques, et qu'aussitôt qu'ils se sont vus traités comme tels, ils ont pris place à côté des plus loyaux sujets de l'Angleterre, sans toutefois perdre le souvenir du pays de leurs aïeux. Puisque notre loyauté est suspectée par nos adversaires, je ne puis mieux faire que de citer les paroles par lesquelles mon honorable ami de Mégantic, M. Langelier, a exprimé les sentiments de ma race et de mon parti, dans une circonstance qui n'avait rien de politique. L'été dernier, le Canada recevait la visite d'un certain nombre de délégués de la chambre de commerce de France. Ceux-ci ont été reçus à Québec par le conseil municipal, qui leur présenta une adresse, et, dans cette occasion, l'honorable député de Mégantic, en sa qualité de

maire, s'est exprimé en ces termes :

« La fortune de la guerre a voulu que nos destinées politiques fussent unies à celles de l'Angleterre, et quand nous voyons tous les avantages que nous avons retirés du nouvel état de choses, notre regret d'être séparés de la France n'est pas sans compensation. Si nous pouvons établir avec la France des relations commerciales étendues, il ne nous manquera plus rien ; nous conserverons un régime politique dont nous nous trouvons bien, et nous obtiendrons en même temps la satisfaction de nos intérêts et de nos sentiments. »

« Voilà quelle est encore la loyauté des Canadiens-français d'aujourd'hui, qui marchent sur les traces de leurs pères. Eh ! quel mal y a-t-il à cela ? Nous parlons français, ce qui est pour nous un grand désavantage au point de vue strictement utilitaire, puisqu'il nous faut de plus apprendre une langue étrangère pour prendre notre part du mouvement national en ce pays. Il faut bon gré mal gré que tous parlent l'anglais, tant bien que mal. L'unité de langue serait peut-

être préférable, au point de vue purement utilitaire ; mais le français est la langue de nos mères, c'est la langue qui évoque dans nos esprits les plus saintes associations d'idées, celles qui pénètrent les premières au cœur de l'homme et qui ne meurent jamais, et tant qu'il y aura des mères françaises, notre langue ne saurait disparaître. Mais ce sentiment n'offre aucune incompatibilité avec notre loyauté envers l'Angleterre, et nous sommes loyaux à l'Angleterre ; et si l'on me demande un trait de cette loyauté, je n'en puis trouver de plus beau que le mot d'une dame canadienne-française à M. De Belvèze, qui en 1855 visita le Canada sur l'ordre de Napoléon III : « Nos cœurs sont à la France, nos bras à l'Angleterre. » Mais la loyauté doit être réciproque. Ce n'est pas tout que le sujet soit loyal envers la Couronne ; il faut aussi que la Couronne soit loyale envers le sujet. En ce qui la concerne, l'Angleterre a noblement, généreusement fait son devoir ; mais ici, c'est le gouvernement canadien qui n'a pas fait son devoir à l'égard des Métis. Le ministère est tout scandalisé, et ses amis feignent aussi d'être bien

scandalisés de ce que ces hommes réclament leurs droits, qu'ils les ont même réclamés, le fusil à la main. Le gouvernement a-t-il été loyal envers ces Métis ? Non, puisque, s'il en avait été ainsi, les troubles n'auraient pas eu lieu. Or, si le gouvernement ne respecte pas la loi, et si par suite de ces dénis de justice des hommes sont poussés à braver la loi et à revendiquer leurs droits, les armes à la main, je dis que le gouvernement est tenu de faire son examen de conscience et de s'assurer s'il a fourni quelque cause d'insurrection ; et, dans ce cas, il doit loyalement donner le bénéfice des circonstances aux accusés. C'est ce que nous avons prétendu dans le Bas-Canada, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons pris cette affaire tant à cœur.

« Malheureusement, ce n'est pas là la doctrine du gouvernement. Cette doctrine a été énoncée tout autrement dans le mémoire que le gouvernement a publié quelque temps après l'exécution de Louis Riel. Peu après cette exécution, le gouvernement a jugé à propos – et je ne l'en blâme pas – de mettre sa défense

devant le pays, dans un document très élaboré portant la signature de l'ancien ministre de la Justice, sir Alexander Campbell. Voici ce qu'on y lit dès les premières phrases :

« Les adversaires du gouvernement ont accusé celui-ci d'avoir provoqué, sinon rendu justifiable la rébellion, en mal administrant les affaires des territoires du Nord-Ouest et ne prêtant aucune attention aux justes réclamations des Métis. Je ne crois pas qu'il convienne de traiter ici cette question, dont se sont emparés les partis politiques. Lorsque ces accusations seront portées d'une manière constitutionnelle, le gouvernement, qui est responsable aux représentants du peuple, sera en état d'y répondre et d'en démontrer le néant. »

« Que le gouvernement puisse être forcé de rendre compte de son acte, cela va de soi. Il doit rendre compte, il est responsable au peuple : rien de plus simple. Mais ce n'est pas ici la principale prétention du gouvernement. Le principe posé par celui-ci est que, lorsque le peuple canadien à juger l'acte du gouvernement, la question de

savoir si oui ou non la rébellion a été provoquée ne doit pas entrer en ligne de compte dans ce jugement. A-t-on jamais entendu parler d'une doctrine plus inconstitutionnelle, plus inacceptable que celle-là ? Je prétends, moi, que c'est là quelque chose d'absolument contraire à la saine doctrine ; car s'il est une circonstance où le gouvernement est tenu de s'assurer tout d'abord s'il y a eu provocation à l'offense qui a entraîné la peine de mort, n'est-ce pas lorsqu'il s'agit d'un crime purement politique ?

« C'est toujours avec regret, j'en suis convaincu, que le ministre de la Justice se voit dans l'incapacité de faire un rapport favorable à la commutation d'une sentence capitale. Dans ce pays, chaque fois qu'une sentence de mort a été prononcée contre un de nos semblables, c'est le devoir du ministre de la Justice d'examiner de près les causes du crime, afin de s'assurer si les exigences de la loi ne seraient pas aussi bien satisfaites autrement que par la peine capitale. Rien n'est épargné pour en arriver à cette conclusion. Et cependant l'on vient nous dire ici que, lorsqu'un homme est accusé d'un crime

politique, le gouvernement n'a pas à s'occuper de savoir s'il y a eu provocation ou non de la part de la Couronne ! Aux yeux de ce gouvernement, toutes les rébellions sont les mêmes, provoquées ou non, et doivent être traitées de la même manière. Vous n'avez pas d'alternative : toutes les révoltes sont essentiellement, également coupables. Vous devez trouver également mauvaises la révolte de Junius Brutus et la tentative d'insurrection de Catilina. Eh bien, c'est si peu ma manière de voir que c'est précisément là l'un des points sur lesquels je cite le gouvernement devant le tribunal de l'opinion. C'était son devoir, lorsqu'il eut à décider si la sentence de mort serait exécutée sur la personne de Riel, de s'assurer avant tout si celui-ci n'avait pas été provoqué à l'acte pour lequel il se trouvait dans cette extrémité ; or, le gouvernement n'en a rien fait ; il est donc, de son propre aveu, coupable d'avoir foulé aux pieds l'un des devoirs les plus sacrés qui soient imposés à l'homme. De fait, cette monstrueuse doctrine du gouvernement est si insoutenable qu'il n'a pas osé la soutenir jusqu'au bout. Avant même la conclusion de son

factum, sir Alexander Campbell avait abandonné sa théorie, car il dit plus bas :

« Que le fait seul de rébellion doive être puni de mort, voilà une question sur laquelle les opinions peuvent différer. La trahison sera probablement toujours considérée, comme elle l'est actuellement parmi les nations civilisées, le plus grand des crimes ; mais l'exécutif doit juger chaque condamnation pour cette offense sur ses propres mérites, et en disposer en tenant strictement compte de toutes les circonstances qui l'accompagnent. »

« L'ancien ministre de la Justice commence par poser la règle, que nous ne devons pas prendre en considération les causes qui ont amené la rébellion : manière fort commode de nous interdire l'examen des causes, mais qui ne l'a pas empêché, lui, de prendre en considération le fait que c'était une seconde offense. En effet, c'était une seconde offense, c'était la seconde fois que Riel se révoltait contre les injustices du gouvernement. Je ne suis pas de ceux qui voient un héros en Riel. La nature l'avait doué d'un

grand nombre de brillantes qualités, mais elle l'avait dépourvu de cette suprême qualité sans laquelle toutes les autres, en dépit de leur éclat, ne sont d'aucune utilité. La nature l'avait dépourvu d'un esprit bien équilibré. Dans ses pires moments, il n'était bon qu'à interner dans un asile ; dans ses meilleurs moments, c'était un monomane religieux et politique. Mais ce n'était pas un méchant homme, – je ne crois pas du moins qu'il fût le méchant homme pour lequel une certaine presse veut le faire passer. Il est vrai qu'à l'enquête un fait des plus dommageables a été mis à sa charge ; il est vrai qu'il avait offert d'accepter une somme d'argent du gouvernement. Mais, en justice pour sa mémoire, il importe que toutes les circonstances de cet incident soient mises devant la Chambre. Il est évident qu'en acceptant cet argent, sa raison troublée ne lui faisait pas voir que ce fût une trahison de la cause de ses compatriotes...

Quelques députés : – « Oui, oui.

M. Laurier : – « Certes, monsieur l'Orateur, je sais fort bien que les honorables députés qui

m'interrompent en ce moment n'auraient pas compris les choses de cette manière : mais aussi, monsieur, je leur attribue des facultés mentales mieux équilibrées que celles de Louis Riel. Il est évident que, s'il a accepté cet argent, dans ses esprits confus, ce n'était pas dans l'intention de trahir ses compatriotes, mais plutôt de travailler pour eux d'une autre manière ; ne disait-il pas qu'il irait fonder avec cet argent un journal aux États-Unis et soulever les autres nationalités ?

Un député : – « Susciter une autre rébellion.

M. Laurier : – « Je concède que, si cette intention eût été exprimée par un homme en pleine possession de son intelligence comme mon honorable interrupteur doit l'être en ce moment, ce serait assez pour étouffer toutes nos sympathies à son égard, mais il y a une atténuation que nous ne pouvons raisonnablement pas mettre de côté : c'est qu'il est prouvé que, si Riel n'était pas totalement dénué de raison, au moins tout homme doit reconnaître que, sur la question politique, son cerveau était détraqué. Or, est-il juste d'appliquer les mêmes règles dans le

cas d'un esprit faussé comme dans le cas d'une intelligence parfaitement saine ? Rien ne serait plus faux, plus injuste. Il ne saurait y avoir, à mes yeux, de discussion sur l'état mental de Riel. Le printemps dernier et au commencement de l'été, lorsqu'arrivèrent les premières nouvelles de ses faits et gestes dans le Nord-Ouest, lorsqu'on l'entendit dire qu'il allait établir des monarchies dans le Nord-Ouest, qu'il allait déposer le Pape et créer un pape américain, ceux qui ne le connaissaient pas purent le prendre pour un imposteur, mais ceux qui le connaissaient comprirent tout de suite ce qu'il y avait chez lui. Dans la province de Québec, il n'y eut pas un moment de doute à ce sujet. Il n'y avait peut-être pas dans toute la province un seul homme qui ne sût qu'il avait été déjà plusieurs fois interné à l'asile ; la population de Québec n'eut donc qu'une pensée, c'est que le pauvre malheureux venait de retomber dans un des accès auxquels il était sujet. Quand ses avocats furent choisis et qu'ils commencèrent à se préparer pour le procès, ils virent du premier coup-d'œil que, s'il devait compter sur la justice, sur la simple justice, ils

n'avaient qu'une chose à faire : plaider folie.

« On dit qu'il a eu un procès équitable. Je le nie formellement. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été invoqués à ce sujet ; je me contenterai de signaler une seule particularité à l'attention de mes collègues. Cet homme a demandé un délai d'un mois pour son procès ; il a obtenu huit jours. Était-ce là de la justice ? Était-ce donner *fair play* à l'accusé ? Quand il déclarait sous serment qu'en justice pour sa défense, il lui fallait un délai d'un mois, quelles grandes raisons publiques y avait-il de ne pas se rendre à sa demande ? quelles grandes raisons publiques exigeaient donc le rejet d'une demande de cette nature ? C'est cependant ce que l'on a fait. Et puis quand il a demandé des témoins indispensables à sa cause, a-t-on fait droit à sa requête ? Non, il s'est vu refuser tout cela. Je rappellerai à la Chambre l'affidavit de Riel déclarant qu'il avait besoin de plusieurs témoins, entre autres de Gabriel Dumont, de Michel Dumas et d'autres. J'admets qu'il était assez difficile d'assigner Gabriel Dumont et Michel Dumas, tous deux contumaces ; mais il faut se

rappeler qu'il proposait une alternative tout à fait praticable, et qu'on a rejeté sa demande. Voici ce qu'il demandait sous serment :

« Qu'à moins que le gouvernement du pays, ou cette honorable cour, ne me fournisse les moyens d'amener ces témoins devant cette cour, il est essentiel à ma défense que les divers papiers, écrits et documents qui m'ont été enlevés, quand je me suis rendu au général Middleton, et qui m'ont été pris par lui et ses officiers dans ma maison plus tard, soient placés entre les mains de mes avocats, pour qu'ils les examinent et les étudient avant que je subisse mon procès. »

« Monsieur, vous voyez de quelle manière on a traité l'accusé en cette occasion. Il demandait de deux choses l'une. Il disait : Ou fournissez-moi certains témoins, Gabriel Dumont et Michel Dumas et autres ; ou bien, si vous ne pouvez ou ne voulez pas acquiescer à cette demande, rendez à mes avocats les papiers qui m'ont été enlevés à Batoche. Y eut-il jamais requête plus raisonnable ou plus modérée présentée devant une cour de

justice ? Cet homme disait simplement : je n'insisterais pas absolument pour avoir ces témoins essentiels à ma cause, si vous ne pouvez les amener ici, mais au moins il y a une chose que vous pouvez faire pour moi : c'est de me donner communication des papiers qui m'ont été enlevés à Batoche. Pourquoi ces papiers n'ont-ils pas été produits ? Raison d'État !... Allons donc ! ces papiers ont été demandés pendant la présente session, et le gouvernement a spontanément consenti à leur production sans faire la moindre objection. Où pouvait donc être, alors, cette raison d'État ? Il est vrai que ces papiers n'ont pas encore été produits devant nous, mais au moins la raison d'État invoquée au procès ne l'a pas été et pourquoi ? Parce que cette raison n'aurait pas soutenu un instant d'examen devant ce parlement.

« Il y a plus, après ce procès incomplet, le jury a recommandé le prisonnier à la clémence du tribunal. Le ministre des Travaux Publics a dit l'autre jour que c'était chose tout ordinaire que ces recommandations à la clémence du tribunal. Assurément, ce ne sont pas là des choses

extraordinaires, mais ce qui est très extraordinaire, par exemple, c'est que le gouvernement ne tienne aucun compte de ces recommandations. C'est là le fait extraordinaire qu'on a vu en cette occasion. Après le procès, il y avait dans l'esprit de bon nombre de partisans du gouvernement une telle conviction que pleine et entière justice n'avait pas été rendue, qu'ils présentèrent sur le champ une pétition au gouvernement pour demander une commission chargée de faire l'examen du prisonnier, afin de s'assurer s'il était sain d'esprit ou non. Cette pétition a été présentée, à maintes reprises, m'informe-t-on, au gouvernement, par des amis du gouvernement. Celui-ci n'a pas refusé, mais il a traité cette pétition comme il avait traité toutes celles des Métis : il a différé, différé jusqu'à la semaine même qui devait précéder l'exécution. Et alors vint la commission... Était-ce bien une commission ? Je ne sais au juste ce que c'était ; quelles instructions avaient été données ? C'est ce que nous ignorons. Mais ce que nous savons, c'est que le 8 novembre 1885, juste une semaine avant l'exécution, deux médecins de l'Est étaient

à Régina et faisaient l'examen du prisonnier. Ces personnes étaient-elles envoyées à Régina avec mission de décider si la sentence devait être commuée ou non ? Je dis péremptoirement que non.

« C'est encore une accusation que je porte contre le gouvernement : lorsqu'il a envoyé cette prétendue commission à Régina pour faire l'examen de Riel, ce n'était pas avec mission de déterminer si la sentence devait être exécutée ou commuée, mais simplement pour jeter de la poudre aux yeux du public, afin de permettre au gouvernement de dire : Nous avons consulté des spécialistes, et ils ont fait un rapport de santé d'esprit. Mais, monsieur l'Orateur, il est prouvé qu'au moment même où cette commission siégeait à Régina, pendant que le docteur Lavell et le docteur Valade faisaient subir un examen à Riel, le 6, le 7 et le 8 novembre, pour s'assurer s'il était sain d'esprit ou non, en ce moment même le gouvernement avait décrété inexorablement la mort de Riel. Voilà qui restera à la honte du gouvernement, peut-être plus que tout le reste, parce qu'en ce moment-là même, il

jouait tout simplement la comédie. Ce n'était pas la justice qui l'inspirait ; il voulait simplement aveugler, tromper le public.

« Je sais, monsieur, que l'arrêt de l'Exécutif contenant la décision finale a été signé le 22 novembre ; mais plusieurs jours avant cette date, le gouvernement avait formé son jugement. C'est vers cette date que le ministre de la Milice fit un voyage au Nord-Ouest. Il arrivait à Winnipeg, le 7 ou le 8 novembre, de sorte qu'il avait dû quitter Ottawa vers le 3 ou le 4, ou même le 2 novembre. Or, avant même le départ de l'honorable ministre d'Ottawa pour Winnipeg, le sort de Riel était irrévocablement décidé par les conseillers de Son Excellence. Nous en avons la preuve dans l'aveu du premier ministre lui-même. Voici une lettre écrite par lui au ministre de la Milice :

« Mon cher Caron,

« Vous vous plaignez d'être accusé d'avoir quitté Ottawa avant que l'Exécutif eût pris une décision à l'égard de Louis Riel, et cela pour désertier votre poste afin de ne pas participer à cette décision.

« Cela est tout à fait faux ; puisque avant même votre départ pour Winnipeg, nous en étions arrivés à la conclusion, en votre présence, comme membre du conseil, qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de la justice, que la sentence fût exécutée. »

« Monsieur, rendons au ministre de la Milice ce qui lui est dû ; il a eu sa large part du sang de Louis Riel ; il n'est que juste qu'il bénéficie de ce qui lui appartient. Dès avant son départ d'Ottawa, la décision finale avait été arrêtée entre lui et ses collègues. Qu'il garde toute sa part de mérite, si l'on peut appeler ainsi ce qu'il a fait, ou qu'il ait sa pleine part de honte ! Qu'il ait sa part de responsabilité dans la comédie qui a été jouée par la suite devant le public. Car enfin, je le demande à tout homme sensé ; je le demande à tous ceux qui siègent sur les banquettes de l'opposition ; je le demande à tous les citoyens du pays : y eut-il jamais rien de plus honteux de la part d'un gouvernement que d'envoyer, dans le seul but de se moquer du public, une commission pour s'assurer de l'état mental d'un prisonnier, lorsqu'il était formellement décidé entre eux que

l'exécution aurait lieu quand même ? Pourquoi donc cette enquête sur la santé ou l'insanité du prisonnier, si le gouvernement avait dès lors décidé et statué qu'il serait exécuté ? Pourquoi ? Ce qui est arrivé depuis le fait voir ; c'était pour pouvoir dire au peuple du Canada : Nous avons consulté des hommes de l'art, ils ont fait leur rapport, et c'est sur leur rapport que nous avons agi ! »...

Laurier aborde ensuite la question de l'exécution de Scott, et il condamne cette exécution ; mais il trouve injuste qu'on la réveille constamment afin d'entretenir le fanatisme national. Il démontre que cet incident regrettable de l'insurrection de 1870 ne devrait pas être invoqué contre Riel, et il ajoute :

« Je regrette que le gouvernement, dans cette occasion, n'ait pas trouvé un exemple à suivre dans l'une des pages de l'histoire de nos voisins.

« Après la guerre civile, il y eut des gens qui, lorsqu'ils eurent appris les atrocités commises dans la prison d'Andersonville et ailleurs, demandèrent que, si une amnistie était accordée,

du moins ceux qui étaient coupables de ces cruautés fussent poursuivis en justice. Cependant, pas une goutte de sang ne fut répandue, aucun procès n'eut lieu et il est évident que cette façon d'agir a contribué à faire de la nation américaine la grande et puissante nation qu'elle est maintenant.

« Je regrette aussi que le gouvernement n'ait pas détaché une autre feuille de l'histoire du peuple américain. Il y avait une raison – une grande raison, à mon sens – pour l'engager à accorder, sinon l'amnistie, au moins une commutation de peine. Le 13 mai, le lendemain de la bataille de Batoche, le général Middleton, commandant des forces canadiennes, écrivait à Louis Riel :

« Monsieur Riel,

« Je suis prêt à vous recevoir, vous et votre conseil, et à vous protéger jusqu'à ce que votre affaire ait été décidée par le gouvernement canadien.

« Fred. Middleton. »

Riel se rendit alors. Est-ce sur la foi de cette lettre, de cette invitation du général Middleton, qu'il s'est rendu ? Il ne saurait y avoir là-dessus de meilleur témoin que le général Middleton lui-même :

« Mai, 15.

« J'envoyai des partis d'hommes à cheval, sous les ordres du major Boulton, pour battre les bois. Dans l'après-midi, deux éclaireurs, Armstrong et Hourie, qui avaient été envoyés avec Boulton et qui s'étaient détachés du parti d'eux-mêmes tombèrent sur Riel, qui se rendit en leur tendant une lettre, dans laquelle je le sommais de se rendre et lui promettais de le protéger jusqu'à ce que son affaire eût été prise en considération par le gouvernement canadien. »

« Monsieur, n'est-ce pas là la preuve que Riel s'est rendu sur la foi de la demande qui lui en était faite par le général Middleton ? S'il en est ainsi, je demanderai à tout homme juste et

honorable si le gouvernement canadien était justifiable d'exécuter ensuite un homme qui s'était constitué leur prisonnier sur leur propre invitation ? Il se peut qu'au point de vue strictement légal Riel n'ait pas pu invoquer cela comme un empêchement à toute mise en accusation contre lui, mais, dans mon opinion, il doit répugner à tout esprit juste et honorable de voir traîner au gibet un homme qui se constitue votre prisonnier, à votre demande, afin d'éviter une nouvelle effusion de sang.

« La lettre du général Middleton était sans doute dictée par un louable sentiment d'humanité, c'était aussi un acte éminemment politique. Le rapport du général, après la prise de Batoche, nous apprend que l'une de ses idées fixes était la capture de Riel. Cela se conçoit aisément. Tant que Riel était en campagne, la rébellion ne pouvait pas être considérée comme finie ; il pouvait encore organiser des bandes de guérillas, et il aurait encore fallu du sang et de l'argent pour détruire ces derniers vestiges de rébellion. Le général dit dans son rapport :

« Nous nous mêmes en marche dans la direction du gué Lépine. Ayant fait halte pour le dîner, je reçus avis que Riel était dans le voisinage, ce qui me décida à pousser sur le gué Short ou Guardapui, de quelques milles plus proche et d'y bivouaquer pour la nuit. »

Comme on le voit, le général se voit obligé de modifier sa marche parce que Riel est dans un certain endroit où il ne s'attendait pas à le trouver. Le moins que le gouvernement eût dû faire quand Riel s'est rendu, ce n'était certes pas de le traiter comme s'il avait été pris les armes à la main dans un combat. Nous avons à ce sujet un beau précédent : celui du général Lee et du général Grant. Le 2 avril 1865, Richmond, qui avait si longtemps résisté aux troupes de l'Union, capitula, et le général Lee commença sa retraite avec l'intention de joindre son armée à celle du général Johnston. Il fut suivi de près par l'armée victorieuse, et le 7 avril, le général Grant lui envoya une lettre, dans laquelle il ne le sommait pas, mais l'engageait simplement à se rendre. Le général Lee refusa et continua de se battre ; mais deux jours plus tard, voyant que la situation était

désespérée, il demanda une entrevue au général Grant et consentit à se rendre. Le général dicta ses conditions, l'armée fut renvoyée sur parole. Pas un soldat ne fut détenu, mais tous eurent leur liberté tant qu'ils ne reprendraient pas les armes et ne violeraient pas les lois des États-Unis. Il y eut en haut lieu aux États-Unis quelques personnes qui crurent que cela ne devait pas empêcher le gouvernement de poursuivre les chefs, car ils étaient certainement coupables de trahison. Le nouveau président des États-Unis, Andrew Johnson, prit même des mesures pour faire un procès au général Lee et à un certain nombre de ses principaux officiers ; mais le général Grant s'y opposa carrément. C'est là qu'apparaît la grandeur d'âme du général Grant ; il menaça de donner sa démission et de quitter l'armée si le général Lee et les autres prisonniers de guerre étaient mis en accusation. Quelques mois après, un comité du Congrès était saisi de la question. Le général Grant fut appelé devant le comité et rendit ce témoignage :

« J'ai dû fréquemment intercéder pour le général Lee et les autres officiers prisonniers sur

parole, pour cette raison que, tant qu'ils respectent les lois des États-Unis, leur parole les protège contre toute arrestation et procès. Dans le temps, le Président entretenait l'opinion directement contraire, c'est-à-dire qu'il fallait faire un procès et punir. Il demandait quand le temps viendrait où l'on pourrait punir. Je répondis : Jamais, tant qu'ils obéiront aux lois et respecteront les termes de la capitulation.

« Eldridge. – Vous envisagiez cela comme une reddition sur parole, et souteniez qu'ils ne pouvaient subir un procès que lorsqu'ils violeraient cette parole ?

« Grant. – Oui, c'était là ma manière de voir.

« Eldridge. – Considérez-vous que cela s'applique à Jefferson Davis ?

« Grant. – Non, monsieur, car lui n'avait pas donné sa parole. Cela ne s'appliquait à aucune des personnes capturées qui n'avaient pas donné leur parole.

« Eldridge. – Le Président insistait-il pour que le général Lee subît son procès pour trahison ?

« Grant. – C’était sa prétention... Je persistai à dire que le général Lee n’aurait pas rendu son armée ni rendu les armes, s’il eût supposé qu’après s’être rendu il dût subir un procès pour trahison et être condamné. »

« Eh bien, n’est-il pas manifeste, comme l’a dit l’autre soir l’honorable député de West-Huron, que si Riel eût supposé qu’en se rendant il subirait le même sort que s’il était fait prisonnier, jamais il ne se fût rendu, mais qu’il eût fait ce qu’ont fait Gabriel Dumont et plusieurs autres ? Pour revenir au précédent américain, qui peut douter que des deux hommes, Andrew Johnson et le général Grant, le véritable homme d’État, le vrai patriote était celui qui plaidait en faveur de la clémence ?

« On voit le résultat aujourd’hui. Vingt ans à peine se sont écoulés depuis que cette rébellion, la plus formidable qui ait jamais désolé un pays, a été subjuguée, et précisément à cause de la politique de clémence adoptée par les vainqueurs, les deux sections de ce pays sont aujourd’hui plus intimement unies que jamais auparavant, plus

intimement qu'elles ne l'avaient été lorsqu'elles avaient combattu pour l'indépendance. Voilà l'exemple qu'aurait dû suivre le gouvernement canadien ; car, je le répète, ce n'est pas en répandant le sang qu'on fera une nation unie de la nôtre, mais uniquement en se montrant généreux, miséricordieux pour toutes les offenses politiques. Le gouvernement dit qu'il voulait faire un exemple. Voici ce qu'on lit dans le dernier paragraphe de son apologie écrite :

« En arrêtant sa décision sur la demande que l'on a faite de commuer la sentence rendue contre le prisonnier, le gouvernement a dû ne pas perdre de vue la nécessité d'un châtement exemplaire et terrifiant pour le crime commis dans une contrée située, sous le rapport des établissements et de la population, comme le sont les territoires du Nord-Ouest ; l'isolement des colons sans défense, qui y sont déjà établis ; les horreurs auxquelles ils seraient exposés dans le cas d'un soulèvement des sauvages ; l'effet sur les immigrants de la moindre défaillance dans l'administration de la justice ; et les conséquences fatales qui se produiraient si des crimes, comme celui commis

par Riel, restaient impunis parce que le coupable serait sujet à des illusions ou pourrait faire croire qu'il l'est. »

« Ah ! oui, le gouvernement a convaincu tous ceux dont il parle, Métis, Indiens, colons de race blanche, de la force de son bras, de sa toute-puissance à châtier. Plût au ciel qu'il se fût donné autant de peine pour les convaincre tous, Métis, Indiens et colons de race blanche, de son désir, de son bon vouloir à leur rendre justice, à les traiter convenablement ! S'il avait pris les mêmes peines pour faire le bien qu'il en a pris pour punir le mal, il n'aurait jamais eu besoin de prouver à ce peuple que la loi ne saurait être violée impunément, parce que jamais la loi n'aurait été violée. Tandis qu'aujourd'hui, pour ne rien dire de ceux qui ont perdu la vie, nos prisons regorgent d'hommes, qui, désespérant de jamais obtenir justice par la paix, ont cherché à l'obtenir par la guerre ; d'hommes qui, désespérant de jamais être traités comme des hommes libres, ont préféré se jeter dans les dangers d'une insurrection plutôt que de se voir traiter en esclaves. Ah ! ces hommes ont cruellement

souffert, ils souffrent encore ; mais patience ! leurs sacrifices ne resteront pas sans récompense. Leur chef est dans la tombe ; ils sont eux-mêmes dans les fers, mais du fond de leurs cachots, déjà, ils peuvent voir qu'elle s'est levée sur leur pays l'aurore de cette justice, l'aurore de cette liberté après laquelle ils soupiraient.

« Oui, leur martyre a préparé le triomphe de leur pays ! Ils sont dans les fers aujourd'hui ; mais les droits pour lesquels ils se sont battus sont reconnus. Nous n'avons pas encore devant nous le rapport de la commission, mais nous savons que déjà l'on a fait droit à plus de deux mille des réclamations si longtemps repoussées. Mieux que cela encore. Nous lisons dans le discours du trône qu'enfin ces territoires vont avoir une représentation dans le Parlement. Voilà encore une mesure de justice qui était réclamée depuis longtemps, mais en vain, de ce côté de la Chambre. Cela ne se pouvait pas alors ; mais après la guerre, cela se peut ; c'est la dernière conquête de cette insurrection. Oui, je le répète encore, leur martyre a préparé le triomphe de leur pays, et ce seul fait nous prouve qu'il y avait là

cause suffisante, indépendamment de toute autre, pour se montrer clément et pour celui qui est mort et pour ceux qui survivent. »

M. Laurier avait prononcé son discours en anglais, dans un anglais irréprochable. J'ai cru devoir en publier quelques extraits, malgré la pauvreté de la traduction officielle, afin de donner une idée de l'argumentation solide et brillante qui le caractérise.

Laurier avait à peine prononcé les dernières paroles de son discours, au milieu de l'émotion générale de la députation et du public, que la plupart des députés l'entouraient pour le féliciter chaleureusement.

La Chambre paraissait tellement impressionnée que sir John-A. Macdonald ne voulut pas qu'elle restât sous l'empire de l'émotion qu'elle éprouvait et manifestait. Il demanda l'ajournement de la Chambre,

Le lendemain, M. Blake, dont le témoignage a une grande valeur, disait :

« Non content d'avoir, depuis de longues

années et dans sa propre langue, remporté la palme de l'éloquence parlementaire, mon honorable ami nous a enlevé la nôtre ; il vient de prononcer un discours qui, dans mon humble jugement, mérite ce suffrage, car je crois être vrai en déclarant que c'est le plus beau discours parlementaire qui ait été prononcé dans le parlement du Canada, depuis la Confédération. »

« Il a fait un discours – écrivait M. Tarte, dans *Le Canadien* – qui, dans n'importe quel pays du monde, placerait son auteur au premier rang de maître de la langue française. M. Laurier est vraiment hors de pair dans l'éloquence étudiée, policée, qui fait les délices des auditoires triés sur le volet. Les clameurs violentes de la foule le laissent froid et indifférent ; il lui faut un amphithéâtre garni de lettrés. »

La *Gazette* de Montréal, l'organe des conservateurs anglais, l'appelait « l'orateur à la bouche d'argent ». Il n'y eut pas d'exception, tous les journaux conservateurs et libéraux proclamèrent que Laurier venait de remporter un succès merveilleux, que son éloquence était un

honneur pour la Chambre et le pays.

Le correspondant du Star de Montréal, écrivait :

« Ottawa, 17 mars.

« Le discours prononcé par l'honorable Wilfrid Laurier, hier au soir, est considéré comme un des plus beaux qu'il ait jamais faits et comme une des plus admirables pièces d'éloquence qu'on ait entendues au Parlement depuis la Confédération,

« M. Laurier s'est exprimé dans les termes les plus nobles, sans faire appel à l'esprit de parti, sans injurier qui que ce soit, sans recourir à la déclamation, envisageant le sentiment des Canadiens-français relativement à l'exécution de Riel sous son aspect le plus simple et le plus droit. Avec une clarté et une simplicité étonnantes, avec une profonde conviction, il défendit l'honneur de ses compatriotes contre l'accusation d'avoir attaqué les institutions du pays, parce que les tribunaux avaient condamné

un de leurs concitoyens d'origine française.

« On ne s'attendait nullement qu'il prendrait la parole à ce moment-là ; le fait est qu'il y fut forcé. M. Rykert, le député de Lincoln, avait parlé pendant plusieurs heures, et M. Béchard l'avait suivi. Lorsque M. Béchard reprit son siège, à dix heures et demie du soir, après avoir prononcé un court discours, personne ne se leva à droite pour lui répondre. Il y eut silence durant une couple de minutes, et le président demanda si la motion serait mise aux voix. Personne ne répondit, et le président allait prendre le vote, lorsque M. Laurier se leva. Les conservateurs applaudirent sarcastiquement, le but évident du gouvernement ayant été de forcer soit M. Laurier ou M. Blake de parler tout d'abord et de donner la réplique aux ministériels. M. Laurier prit donc la parole, mais les conservateurs durent regretter amèrement leur tactique.

« M. Rykert avait réussi à vider la Chambre et M. Béchard ne l'avait pas remplie, mais à peine M. Laurier avait-il commencé son discours que presque tous les députés étaient retournés à leurs

sièges. Durant les deux heures qui suivirent, M. Laurier, avec son éloquence habituelle, parla au milieu d'un silence interrompu seulement par les acclamations et les applaudissements ; le fait est qu'à certains moments on pouvait entendre le tic-tac de l'horloge de la Chambre. »

M. Galbraith, un député anglais et conservateur, dit, en montrant Laurier du doigt, à quelques amis : « Ce jeune homme sera, un jour, premier ministre du pays. »

M. Galbraith fut bon prophète.

Laurier nommé chef du parti libéral

En 1887, pendant la session qui suivit les élections générales, M. Blake donna sa démission comme chef du parti libéral. Il était démoralisé par le résultat des élections ; la citadelle ministérielle avait résisté à ses assauts formidables. Vainement il avait consenti à modifier ses opinions sur la protection afin de rassurer les manufacturiers, en vain il avait dénoncé les abus du pouvoir et fait appel aux sentiments les plus élevés. Il avait soulevé la colère des loges orangistes en s'opposant à leur reconnaissance légale par l'État et en condamnant l'exécution de Riel, et la province de Québec ne lui avait pas donné l'appui qu'il avait le droit d'espérer.

Il faut dire que la politique des libéraux sur la question du tarif a été pendant vingt-cinq ans leur pierre d'achoppement. Au lieu de faire comme

les conservateurs, de donner aux manufacturiers, aux ouvriers, aux électeurs en général, la protection réclamée à grands cris, ils entreprirent de lutter contre le sentiment public.

À tout événement, Blake crut qu'il ne devait plus continuer une lutte ingrate pour lui et pour son parti, et que son devoir était de confier le commandement des forces libérales à un chef plus heureux. Les libéraux étaient nerveux, inquiets, ils ne savaient comment remplacer un homme dont le talent et le caractère étaient si admirés et respectés. M. Blake les tira d'embarras en désignant lui-même son successeur, en leur suggérant de confier le drapeau libéral à Wilfrid Laurier.

Il semblait audacieux, dangereux même de mettre à la tête d'un parti, dans un parlement composé en si grande majorité de députés anglais et protestants, un Canadien-français catholique. Laurier fut le premier à signaler le danger, mais le sort en était jeté, il fallait que sa destinée s'accomplît. La Providence lui avait mis au front l'étoile du commandement. Vingt années d'étude,

de réflexion, de bonne conduite et d'expérience l'avaient rendu capable de jouer le rôle brillant que ses concitoyens voulaient lui confier. Il était proclamé par une majorité anglaise et protestante, le plus digne d'être le chef d'un grand parti, et par conséquent de devenir, par le triomphe de ce parti, le premier ministre de son pays.

Le procédé généreux des libéraux anglais contribua considérablement à adoucir l'amertume des luttes religieuses et nationales qui sévissaient depuis quelques années, à calmer l'antagonisme national.

Ils n'eurent pas lieu de regretter leur générosité, car la province de Québec appréciant l'honneur qu'on lui faisait, se fit un devoir de se rallier autour de Laurier et de le porter au pouvoir.

La lutte fut longue, sir John n'était pas facile à déloger ; jamais premier ministre ne fut plus insinuant, plus sympathique, plus habile, plus roué, disons le mot.

Il réussit encore une fois à gagner les élections de 1891, en faisant appel à la loyauté des

électeurs anglais, en cherchant à les convaincre que les projets de réciprocité, d'union douanière ou de Zollverein, préconisés par une fraction du parti libéral, n'étaient que des projets déguisés d'annexion du pays aux États-Unis.

Dans un manifeste célèbre, le vieux malin protestait contre toute tentative de briser ou d'affaiblir les liens qui attachaient le Canada à l'Angleterre, et terminait en disant, avec une émotion feinte, que pour lui il voulait mourir dans les plis du drapeau anglais.

On aurait dit le vieux soldat de Crémazie qui meurt en chantant :

Pour mon drapeau je viens ici mourir.

Il emporta les élections, mais avec une majorité diminuée. Ce fut son dernier triomphe, il mourait peu de temps après au milieu des regrets les plus profonds de la Chambre et du pays. Sa mort ébranla les colonnes du temple conservateur. Il laissait plusieurs lieutenants

distingués, mais pas un général capable de faire face aux éléments délétères qui démolissaient le parti conservateur, de repousser les flots envahissants du libéralisme. Lui-même, le grand chef, n'aurait pu lutter longtemps contre la popularité grandissante de Laurier.

Le parti conservateur était sur la pente de la décadence.

Les accusations de M. Tarte

M. Tarte avait commencé par être notaire à la campagne, mais il était trop remuant, trop ardent pour rester dans une profession si calme. Il était entré dans le journalisme, s'était fait remarquer par la vigueur de sa polémique, et, un jour, trouvant que l'espace lui manquait, il avait pris son vol vers la capitale, et était devenu rédacteur en chef du Canadien. C'était le mouvement fait homme, une machine électrique, un lutteur infatigable, un organisateur plein de ressources et de moyens, un écrivain et un orateur intarissable, à la pensée forte, à l'expression claire, nerveuse, frappante.

Après avoir combattu le mouvement Riel, il s'était rapproché du parti libéral, de Mercier surtout, et de Mercier était passé à Laurier. Pauvre, mais ambitieux, confiant dans sa force et convaincu qu'il n'occupait pas une position digne

de son talent et des services qu'il avait rendus à ses amis, il résolut de se faire craindre et désirer par des coups d'éclat.

Avant les élections de 1891, il avait, dans son journal *Le Canadien*, lancé des fusées qui avaient éveillé l'attention publique. Il disait que le département des Travaux Publics et le ministre de ce département, M. Langevin, étaient à la merci de Thomas McGreevy et d'une compagnie d'entrepreneurs, composée de Robert McGreevy, frère de Thomas et de Laskin, de Connolly et Murphy. Après les élections, M. Tarte lança en plein Parlement la bombe qu'il préparait et chargeait depuis longtemps. Il déclara qu'il était prêt à prouver seize accusations de fraude et de corruption dans l'exécution de certains travaux publics, contre Thomas McGreevy, membre du Parlement, contre la société, Larkin & Cie, contre l'honorable Langevin et le ministère des Travaux Publics.

Une enquête eut lieu et le résultat en fut désastreux pour le gouvernement.

Thomas McGreevy était expulsé de la

Chambre, mis en accusation devant la cour d'assises, et condamné à six mois de prison.

L'honorable M. Langevin lui-même était obligé de quitter la vie publique, peu de temps après, quoique le rapport de la majorité du Comité ne lui eût pas été défavorable.

D'autres enquêtes eurent aussi pour effet de compromettre MM. Chapleau et Caron, et de jeter le désarroi dans les rangs du parti conservateur.

La langue française

Pendant ce temps-là, de gros nuages venus du Nord-Ouest apportaient de nouvelles tempêtes.

Des lois avaient été adoptées par le Conseil des territoires du Nord-Ouest et par la Législature du Manitoba pour abolir l'usage officiel de la langue française dans leurs documents publics, et le gouvernement fédéral n'avait pas désavoué ces lois.

M. McCarthy avait déclaré devant la Chambre des Communes que l'usage officiel de la langue française devrait être aboli dans toutes les provinces anglaises. Dans le débat orageux que cette question souleva, Laurier prit la parole et plaida la cause de la langue française dans le langage le plus logique, le plus brillant.

Jamais il ne prit, devant une majorité anglaise, la défense de sa nationalité avec plus de vigueur et de courage. Comment les hommes

raisonnables, faisant partie de cette majorité, auraient-ils pu s'empêcher d'applaudir aux paroles qui suivent :

« L'honorable député est fier de sa race et il a le droit d'en être fier, mais il ne s'ensuit pas que nous devons être tous Canadiens-anglais, que nous devons tous nous fondre dans l'élément anglo-saxon. Certes, personne ne respecte ou n'admire plus que moi la race anglo-saxonne ; je n'ai jamais dissimulé mes sentiments à cet égard ; mais nous, d'origine française, nous nous tenons pour satisfaits de ce que nous sommes et ne demandons rien de plus. Je revendique une chose pour la race à laquelle j'appartiens : c'est que, si elle n'est peut-être pas douée des mêmes qualités que la race anglo-saxonne, elle en possède de tout aussi grandes ; c'est qu'elle est douée de qualités souveraines à certains égards, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui sous le soleil de race plus morale, plus honnête, je dirai même plus intellectuelle... Quand j'étudie notre histoire et que j'assiste aux péripéties du duel prolongé, opiniâtre, implacable que se sont livré l'Angleterre et la France pour la possession de ce continent ; quand je retrace page

par page, le dénouement fatal, indécis d'abord, mais prenant graduellement forme et devenant inévitable ; quand je suis la brave armée de Montcalm retraitant devant des forces supérieures en nombre, retraitant même après la victoire, retraitant dans un cercle de jour en jour plus rétréci ; quand, arrivé à la dernière page, j'assiste au dernier combat où le vaillant Montcalm, cet homme vraiment grand, a trouvé la mort dans sa première défaite... Non, Monsieur, je ne cache pas à mes concitoyens d'origine anglaise que j'ai le cœur serré et que mon sang français se glace dans mes veines !... Oh ! ne me parlez pas de vos théories purement utilitaires ? Les hommes ne sont pas de simples automates. Ce n'est pas en foulant au pied les sentiments les plus intimes de l'âme que vous atteindrez votre but, si tel est le but que vous poursuivez... En attendant, nous devons tous, Français, Anglais, libéraux et conservateurs, nous souvenir qu'aucune race en ce pays ne possède d'autres droits absolus que ceux qui n'empiètent pas sur les droits d'autrui. Nous devons nous souvenir que l'expression des sentiments de race ne doit pas dépasser une

certaine limite ; que si elle la dépasse, même en restant dans les bornes du légitime, elle peut froisser les sentiments des autres races... Nous nous rappellerons que les vrais principes ne sont qu'une émanation de la vérité divine, et qu'il existe au-dessus de nous une Providence éternelle, dont la sagesse infinie connaît mieux que l'homme ce qui convient le mieux à l'homme, et qui, lorsque tout semble perdu, dirige toute chose pour le plus grand bien. »

La proposition de M. McCarthy ne rallia qu'une dizaine de voix.

La question des écoles du Manitoba

La législature du Manitoba avait, au mépris de la constitution, abrogé les lois en vertu desquelles les catholiques de cette province jouissaient d'écoles séparées, et le gouvernement fédéral avait été mis en demeure de désavouer cette législation injuste. On disait avec raison que si le droit de désaveu n'était pas lettre morte, c'était le temps de l'appliquer. Mais au lieu d'insister sur leur demande, les catholiques suivirent le conseil qu'on leur donna de s'adresser aux tribunaux et d'attendre le résultat du litige.

Les tribunaux – le Conseil privé compris – décidèrent que l'Acte des écoles de 1870 était constitutionnel. Les catholiques eurent alors recours à la clause de l'Acte du Manitoba qui décrète qu'on pourra en appeler de l'Exécutif contre toute décision de la Législature d'une province pouvant affecter les droits ou privilèges

de la minorité catholique ou protestante des sujets de Sa Majesté, relativement à l'instruction publique.

Le Conseil privé jugea contrairement à la Cour suprême, que le Parlement pouvait, sans rétablir les lois abrogées par l'Acte de 1870, remédier aux griefs des catholiques du Manitoba. Mais le mode à suivre, les mesures à adopter étaient laissées à la discrétion des autorités à qui la chose est confiée par le Statut.

M. Tupper, qui avait remplacé M. Bowell, crut que le gouvernement ne pouvait plus reculer. Il soumit à la Chambre, dans le mois de mars, un projet de loi, qui en principe rendait aux catholiques leurs écoles séparées, mais ne pouvait avoir aucun effet pratique.

C'était un bill à deux faces, ni chair, ni poisson, une de ces lois subtiles qui permettent à des partisans politiques de se faire une conscience à leur guise, et de voter comme ils l'entendent.

C'était un remède dont les éléments constitutifs se combattaient mutuellement.

En effet, certaines dispositions du bill proposé permettaient au gouvernement du Manitoba d'éluder la loi, de la mettre à néant, en lui donnant le droit de nommer les membres du conseil chargé d'établir et d'administrer les écoles séparées, et de ratifier le choix des inspecteurs, et en donnant à ces inspecteurs le pouvoir de fermer les écoles séparées, s'ils ne les jugeaient pas égales aux écoles publiques.

On peut se faire une idée de ce qui serait arrivé si le gouvernement du Manitoba avait jugé à propos de mettre cette loi à exécution.

En outre, rien dans ce bill ne forçait le gouvernement du Manitoba à contribuer au soutien des écoles séparées.

Il est difficile de supposer qu'un gouvernement, obligé de mettre à exécution une loi imposée contre son gré, aurait voté les fonds nécessaires à son fonctionnement. Aussi trois membres protestants du cabinet fédéral ne craignirent pas de déclarer, afin d'apaiser leurs électeurs, que le seul droit accordé par le bill rémédiateur aux catholiques du Manitoba, était

celui de se taxer autant qu'il le voudraient, mais qu'il ne leur permettait aucunement de toucher un sou du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial.

Malgré ses défauts, le bill était accepté par l'évêque et les autorités religieuses du Manitoba à cause de la reconnaissance du principe des écoles séparées qu'il contenait, et par les protestants amis du gouvernement, à cause même des défauts qui en détruisaient l'efficacité.

M. Laurier et ses amis étaient inquiets, indécis ; ils voulaient sincèrement le rétablissement des écoles séparées, mais ils croyaient que le seul moyen de régler la question de manière à respecter l'autonomie des provinces et à éviter des complications sérieuses, était d'avoir recours à la conciliation, de s'adresser à l'esprit de justice du gouvernement manitobain et de consentir à faire une enquête pour établir des faits importants, enquête acceptée d'ailleurs par ce même gouvernement.

En face d'une loi d'expédient, dont le seul but

était de rallier les forces indécises du parti conservateur, M. Laurier crut qu'il avait le droit de la juger au point de vue politique, de se placer sur le même terrain que ses adversaires. Il se souvenait que, plusieurs fois déjà, il s'était joint aux conservateurs pour obtenir la reconnaissance des droits des catholiques, et que, chaque fois, les libéraux des autres provinces s'étaient compromis inutilement au profit des conservateurs.

Les libéraux ne voulaient pas, cette fois, tirer les marrons du feu pour leurs adversaires, et leur permettre d'échapper au danger qui les menaçait, en leur aidant à faire passer une loi inefficace et illusoire. Ils crurent qu'ils avaient parfaitement le droit de croire et de dire que le mode adopté par le gouvernement pour régler la question des écoles, n'était pas le meilleur.

De plus, Laurier a toujours prétendu – et il prétend encore – que s'il n'avait pas trouvé le moyen de donner satisfaction aux libéraux anglais, McCarthy, le chef du parti nationaliste anglais, aurait fait adopter une résolution qui

l'aurait rendu maître de la situation et mis à la tête d'une coalition des provinces anglaises.

Il dit que jamais il n'hésita et ne réfléchit autant avant de prendre un parti, une décision, avant de franchir le Rubicon. Mais après avoir pesé le pour et le contre, après avoir épuisé tous les moyens de s'éclairer afin d'agir sagement, il proposa le renvoi du bill à six mois. Le gouvernement l'emporta par une faible majorité, mais le bill avait été soumis trop tard à la Chambre pour qu'il pût être voté. Le Parlement fut prorogé, et les élections eurent lieu.

M. Tupper avait fait entrer dans le cabinet MM. Angers, L.-O. Taillon et Alphonse Desjardins, trois hommes fort populaires dans le clergé, et qui n'avaient, dit-on, accepté des portefeuilles qu'après avoir obtenu l'approbation des autorités ecclésiastiques et la promesse de leur appui énergique.

Il n'y a pas de doute que les évêques furent trop facilement convaincus que le bill remédiateur était satisfaisant, que la majorité anglaise du parti tory en voulait sincèrement

l'application, et que le triomphe des conservateurs serait celui des écoles séparées. Le clergé mit partout son influence au service des candidats conservateurs et fit un devoir aux électeurs de voter pour le gouvernement. Mais les Canadiens-français crurent qu'ils ne devaient pas manquer l'occasion de mettre à la tête du pays un compatriote, pour l'amour d'un bill aussi imparfait ; ils votèrent en grande majorité pour Laurier et ses candidats.

Jamais le parti conservateur n'avait subi une pareille défaite.

Quelques semaines après, le ministre Tupper donnait sa démission, et Laurier était appelé à former un gouvernement au milieu des acclamations de la grande majorité de ses compatriotes. La province de Québec avait bien raison de se réjouir ; c'était la première fois depuis la Confédération qu'un Canadien-français était élevé au poste de premier ministre.

Laurier premier ministre

Il y a huit ans que Laurier est premier ministre.

Le pays n'a jamais été aussi prospère ; le commerce, l'industrie et l'agriculture ont progressé dans des proportions étonnantes ; les ouvriers ont du travail et les cultivateurs s'enrichissent ; la population est contente de son sort ; tous les foyers sont heureux. Or, de même que la misère tue les meilleurs gouvernements, ainsi la prospérité les fait vivre. Le gouvernement a toujours, aux yeux du peuple, le mérite ou la responsabilité de la situation financière d'un pays. Laurier pouvait rétorquer plaisamment, aux dernières élections, à ceux qui lui conseillaient de ne pas s'attribuer des mérites dus à la Providence : « Eh ! bien, vous devriez voter pour un gouvernement qui a la Providence de son côté. »

Aussi sa popularité et sa majorité, loin de diminuer, ne font que s'accroître : il avait quarante voix de majorité aux élections de 1896, il en avait plus de cinquante aux élections de 1900, et il en a maintenant plus de soixante...

Il a grandi dans l'estime et l'admiration du pays non seulement par les splendeurs de son éloquence, mais encore par la sagesse de sa conduite et de ses actes, par l'habileté qu'il a déployée dans les circonstances les plus difficiles.

Il faut naturellement faire à ses collègues, la part qui leur appartient dans l'œuvre politique des huit dernières années. Il eut d'abord pour l'aider et le conseiller, des hommes distingués, tels que les Fielding, les Blair, les Mulock, les Fisher, les Cartwright, les Tarte, les Paterson, les Mills, les Bernier, les Joly, et ensuite les Préfontaine, les Fitzpatrick, les Brodeur, les Sutherland, etc...

Des la première session, le ministère Laurier fit face à l'éternelle question du tarif.

Pour rassurer les manufacturiers effrayés, M. Laurier avait, dans le cours des élections de 1896,

exprimé l'opinion que le pays avait trop besoin de revenus pour qu'on pût songer à l'abolition complète des droits de douane, que si le parti libéral arrivait au pouvoir, il saurait concilier l'intérêt des manufacturiers avec celui des consommateurs, en établissant un tarif de revenu.

Il tint parole.

Le nouveau tarif diminuait les droits sur des articles de première nécessité, et les élevait sur les objets de luxe ou de fantaisie, sur l'alcool et le tabac ; le principe des droits *ad valorem* y dominait.

Mais les droits sur les marchandises qui pouvaient faire concurrence aux produits des manufactures canadiennes, restèrent à peu près les mêmes.

Le trait le plus caractéristique du nouveau tarif fut une réduction des droits de douane sur les marchandises anglaises. Cette réduction devait se faire graduellement, depuis quinze jusqu'à 33 pour cent. Les manufacturiers furent généralement satisfaits ; les plaintes furent isolées, et on s'accorda à reconnaître que le

gouvernement libéral, soutenu par un si grand nombre de députés libre-échangistes, ne pouvait guère faire mieux.

Cette réduction en faveur des marchandises anglaises fut considérée comme un témoignage de sympathie auquel on fut sensible en Angleterre, au moins pendant quelque temps, jusqu'au jour où des hommes importants constatèrent que pratiquement la métropole n'en avait pas beaucoup profité. En Angleterre comme au Canada, l'intérêt finit par l'emporter sur la loyauté, et les manufacturiers canadiens qui n'avaient pas d'abord osé se plaindre, jetèrent les hauts cris, lorsque cette mesure de faveur se trouva en conflit avec leurs intérêts.

Cette politique nouvelle souleva une importante question constitutionnelle.

Il existait entre l'Angleterre et diverses nations, telles que la Belgique et l'Allemagne, des traités de commerce qui donnaient à ces nations le droit de réclamer les privilèges qui seraient accordés par les colonies anglaises aux marchandises du Royaume-Uni.

Depuis longtemps le gouvernement canadien se plaignait de ces traités et en demandait la révocation. Mais les hommes d'État anglais n'avaient pas jugé à propos de se créer des ennuis en accédant à cette demande.

Laurier fit voir la position fautive que ces traités faisaient au Canada, en l'obligeant de faire bénéficier de ses faveurs, des pays auxquels il ne devait rien.

Les traités furent dénoncés, et plus tard le gouvernement canadien élevait le tarif sur certains produits allemands, sans avoir recours aux bons offices des autorités impériales.

Laurier a eu raison de dire, à ce moment, que le Canada était devenu une nation.

La question des écoles du Manitoba

Entre tous les sujets qui ont pesé le plus lourdement sur l'esprit de Laurier, et absorbé son attention, la fameuse question des écoles du Manitoba est celle qui lui a causé le plus d'ennui et d'inquiétude. Il avait à cœur de rendre justice aux catholiques de cette province et de tenir les promesses qu'il avait faites à ce sujet. Il avait dit que la conciliation ferait plus pour eux que la coercition, et il le croyait sincèrement. En arrivant au pouvoir, il s'adressa au gouvernement du Manitoba pour l'engager à modifier les lois scolaires, de manière à faire disparaître les griefs des catholiques. Les pourparlers furent longs, les projets d'arrangement nombreux. Enfin, les ministres du Manitoba finirent par consentir à modifier l'Acte des écoles de 1890 de la manière suivante :

1° Etablissement et maintien d'écoles

catholiques équivalant à des écoles séparées, dans tous les endroits où les catholiques sont en majorité ;

2° Nomination d'instituteurs catholiques dans tous les arrondissements où les enfants catholiques sont au nombre de 25 pour la campagne et de 40 pour la ville ;

3° Enseignement catholique, à certaines heures, dans toutes les écoles où il n'y aurait qu'une dizaine d'enfants catholiques ;

4° Entrée libre du prêtre dans les écoles pour donner l'enseignement catholique ;

5° Enseignement officiel du français, lorsque les parents le demanderaient.

Un bon nombre de protestants trouvèrent ces concessions trop libérales, et en profitèrent pour soulever contre le premier ministre Greenway des sentiments d'hostilité qui finirent par ruiner son influence politique. On l'accusait presque de trahison.

D'un autre côté, Mgr Langevin et tous les évêques de la province de Québec repoussèrent

avec indignation le règlement proposé et entreprirent contre le parti libéral une croisade terrible.

N'ayant pu réussir devant le peuple, ils résolurent de l'emporter cette fois en s'adressant à Rome pour obtenir la condamnation du règlement et du parti libéral.

Ils furent bien près de réussir, mais au moment où tout semblait désespéré pour les libéraux, Laurier obtenait l'envoi d'un délégué apostolique chargé de faire rapport au Pape sur la situation religieuse au Canada et sur la question des écoles du Manitoba.

Mgr Del Val fut chargé de cette importante mission. C'était un jeune homme, mais il avait un jugement solide, mûri par l'étude, une droiture d'esprit admirable et une fermeté inébranlable.

Le résultat de sa mission remplit de joie tous les libéraux. Le Pape décida que les catholiques étaient libres de choisir le mode qu'ils croyaient le plus propre à faire triompher les droits des catholiques du Manitoba, et que les autorités religieuses devaient accepter les concessions

importantes que contenait le règlement, tout en s'efforçant d'en obtenir de plus grandes.

Sa Sainteté rappelait aussi les décrets qui, plus d'une fois, avaient été émis par Rome, pour défendre au clergé canadien de s'immiscer dans les luttes politiques, et demandait aux évêques de faire respecter ces décrets.

Cette décision fit éclater la sagesse de Rome, donna raison à ceux qui avaient toujours prétendu que les libéraux sincèrement catholiques y trouveraient la protection de leurs droits de citoyens et de leur conscience.

Elle a fait disparaître le plus grand danger qui menaçait l'influence du clergé et l'avenir de la religion dans ce pays ; elle a fait tomber des défiances, des rancunes et des colères dangereuses pour la foi.

À mon point de vue ce sera le plus grand triomphe de la carrière politique de Laurier, si surtout il peut réussir à arracher au gouvernement du Manitoba la reconnaissance complète des droits des catholiques du Manitoba.

Son attitude énergique et ses sentiments justes, sa bonne volonté et son désir sincère de rendre justice aux catholiques du Manitoba eurent, sans doute, un grand effet sur l'esprit impartial de Mgr Del Val.

La guerre du Transvaal

Les situations difficiles ne lui ont pas manqué. Deux ans plus tard, c'était la guerre du Transvaal qui le forçait d'avoir recours à toutes ses ressources diplomatiques et oratoires.

Laurier était à Chicago, lorsque la petite république africaine osa déclarer la guerre à l'Angleterre. Quand, à son retour, il arrêta à Toronto, tous les esprits étaient en feu, la loyauté anglaise se manifestait par des appels aux armes. On proclamait à haute voix que le gouvernement devait envoyer immédiatement des milliers d'hommes au secours de l'Angleterre. Laurier avait, quelques jours auparavant, déclaré que dans le cas où la guerre éclaterait, le gouvernement ne pourrait rien faire sans consulter le Parlement. Il n'y a pas de doute que le principe était juste, constitutionnel, mais la volonté clairement exprimée de la majorité est la

loi suprême dans un gouvernement démocratique.

Que serait-il arrivé si Laurier avait refusé d'acquiescer au désir du gouverneur, de ses collègues et de la grande majorité de la population du Canada ?

Il y aurait eu probablement une coalition de toutes les provinces anglaises pour faire triompher les idées de sir Charles Tupper, qui trouvait que le gouvernement n'allait pas assez loin, et que c'était non pas 1000 hommes mais 5000 qu'il fallait envoyer en Afrique.

Pour la simple satisfaction d'un sentiment plus ou moins chimérique, nous serions entrés dans une guerre de races où nous aurions perdu tout le terrain gagné.

Laurier comprit la situation, et fit ce que la raison, le devoir et l'intérêt même de ses compatriotes exigeaient. Un détachement de 1000 hommes fut envoyé en Afrique, et au départ de ces troupes, Laurier fit un discours dans lequel il affirma que ces soldats allaient combattre pour la cause de la justice, de l'humanité, de la liberté religieuse et politique.

Il dit qu'il était heureux de voir les descendants des deux plus fières nations du monde s'unir pour aller porter dans une terre lointaine les bienfaits de leurs institutions politiques.

Les accents de son éloquence et l'énergie avec laquelle il affirma que l'Angleterre voulait justement forcer le gouvernement d'un pays vassal à respecter les droits politiques de sujets anglais, produisirent une profonde impression en Angleterre, et lui donnèrent le droit de parler haut et ferme lorsque les circonstances l'exigeraient, sans qu'on pût mettre en doute sa loyauté et celle de ses compatriotes.

On pouvait différer d'opinion avec Laurier sur la justice de la position prise par l'Angleterre à l'égard des Boers, on pouvait avoir des sympathies pour ce brave petit peuple, mais notre devoir et notre intérêt étaient de faire cause commune avec nos concitoyens anglais dans cette circonstance.

Le caractère chevaleresque des Canadiens-français les porte souvent à se prononcer, au

détriment de leurs intérêts, pour les faibles contre les forts, pour les petits contre les grands, à être du côté de ceux qui semblent combattre pour le droit, la justice, la liberté.

C'est un sentiment noble, généreux dont ils doivent pourtant se défier, surtout lorsqu'en l'exprimant, ils se font du mal sans faire de bien à personne.

Personne aujourd'hui ne conteste la sagesse et la clairvoyance dont Laurier a fait preuve dans la crise du Transvaal, et on lui sait gré d'avoir eu le courage et la force d'enrayer un mouvement qui aurait pu être funeste à la paix du pays, fatal aux Canadiens-français.

Laurier en Angleterre et en France

L'année 1897 était le soixantième anniversaire de l'élévation au trône de Sa Majesté la reine Victoria.

Un grand jubilé fut organisé en Angleterre pour célébrer cet événement remarquable, et les premiers ministres de toutes les colonies anglaises furent invités à y prendre part. Laurier répondit à cet appel, et dans cette phalange d'hommes d'État venus de toutes les parties du monde, il fut bientôt le personnage le plus en vue, le plus remarqué. Ses manières distinguées, son grand air et son éloquence raffinée attirèrent sur lui tous les regards.

Le spectacle de ce représentant d'une colonie anglaise fondée par des Français, de ce descendant illustre d'une race vaincue, mais restée fidèle à ses traditions, n'était pas banal. On le recherchait, on voulait le voir et l'entendre, et

tous les journaux publiaient à l'envie l'éloge de son talent et de son patriotisme. Ses discours, où l'élégance et la clarté de l'esprit français se mariaient si agréablement aux qualités solides de l'éloquence anglaise, électrisaient les auditoires les plus froids.

C'était le temps où l'aigle de l'impérialisme commençait à agiter ses ailes sous le souffle puissant de Chamberlain. On a reproché à M. Laurier d'avoir trop sacrifié aux faux dieux, d'avoir exprimé des opinions et des sentiments qui ont pu faire croire un instant qu'il serait l'apôtre le plus éloquent, le plus utile de l'impérialisme.

Mais à part quelques phrases sonores, quelques images brillantes qui ont donné lieu à des interprétations erronées, il s'est contenté généralement de faire l'éloge de la constitution anglaise, des institutions britanniques. Et c'est afin d'exprimer son admiration pour ces institutions qu'il a dit qu'il était « British to the Core » – c'est-à-dire, admirateur jusqu'au fond de l'âme du système de gouvernement qui a

procuré les bienfaits de la liberté à tous les pays anglais.

On lui a reproché aussi d'avoir laissé espérer que le Canada prêterait main forte à l'Angleterre en cas de guerre. Mais pourquoi s'attacher à des paroles prononcées dans des circonstances spéciales, sous l'influence du moment et du milieu, dans des improvisations chaleureuses ?

Les faits l'emportent sur les paroles.

L'histoire dira que lorsque Chamberlain voulut, quelques années plus tard, faire accepter par les représentants des colonies anglaises, ses projets d'impérialisme militaire, c'est Laurier qui a été son adversaire le plus redoutable, la pierre d'achoppement de ces projets.

Jamais Canadien n'avait produit, en Angleterre, une pareille impression, jamais surtout, un Canadien-français n'avait autant fait honneur à sa nationalité. À Liverpool, à Glasgow, à Edimburgh, il parla devant des auditoires que son éloquence charma. Les Anglais habitués à n'entendre depuis longtemps que des discours savants, pratiques, mais froids comme des calculs

de mathématiques, admirèrent ce Canadien-français qui réveillait chez eux le souvenir ému de l'éloquence classique, chaude et brillante des Pitt, des Fox, des Sheridan et des Brougham.

Il faut dire que le tarif de faveur offert par ce Canadien-français aux marchands anglais, sans condition aucune, avait prévenu les esprits en sa faveur. Et dès qu'il mit le pied sur le sol anglais, ses premières paroles, publiées par tous les journaux, firent le tour de l'Angleterre. Dans le premier discours qu'il prononça à Liverpool, il dit :

« Quels sont au juste les sentiments qui nous animent au Canada ? Notre population n'est pas tout entière, vous le savez, d'origine anglaise ; un tiers est de descendance française. Quels sont les sentiments propres de cette population canadienne-française ? Quelles sont ses aspirations ?

« La réponse est aisée. Mes aïeux ont combattu sur bien des champs de bataille les soldats anglais pour garder au roi de France la colonie du Canada. Ils ont repoussé invasion

après invasion ; et sur tous les points du globe où la valeur française, l'énergie et la constance britanniques seront trouvées en présence, il n'en est aucun, où, de part et d'autre, ces qualités distinctives des deux races aient brillé d'un pareil éclat. Le jour vint cependant où la fortune des armes tourna contre nous. Nos ancêtres devinrent à la suite des revers, en vertu d'un traité définitif, sujets britanniques. Ce jour-là, ils réclamèrent aussitôt de l'autorité impériale, les droits inhérents au titre de sujets britanniques, d'exercer en liberté leur religion, de parler leur langue et de maintenir leurs institutions particulières. Leur religion, je suis heureux de le dire, a toujours été respectée ; mais leurs droits politiques leur furent longtemps disputés ; lorsque des concessions furent faites, je le reconnais, elles le furent gracieusement et dans l'esprit le plus large. Mes compatriotes ayant obtenu tous les droits de sujets britanniques, reconnaissent que c'est pour eux un devoir, un point d'honneur, une œuvre de prédilection, d'accepter en toute leur étendue les obligations et les responsabilités qui en découlent. Ils sont fiers de leur origine – ils

descendent d'une race fière, et s'ils sont ainsi fiers de leur origine, peu d'entre vous songeront à leur contester ce droit – ils ont également au cœur une autre fierté, celle de la gratitude ; et laissez-moi vous dire que, dans ce vaste empire, il n'est point un endroit dans l'Angleterre, d'où monteront vers le ciel, au jour du Jubilé, de plus ferventes prières pour la Reine. »

À Londres, on peut dire, sans exagération, qu'il fut le lion du jubilé. Appelé dans les salons de la haute aristocratie, où les belles manières jouent un si grand rôle, comme dans les cercles, les académies et les banquets où règne l'éloquence, il brillait au premier rang. Ses discours publiés dans tous les journaux étaient commentés, approuvés, admirés pour le fond comme pour la forme. Sa connaissance de l'histoire de l'Angleterre et du monde entier, lui permettait de varier ses discours et d'évoquer des souvenirs qui étonnaient ses auditeurs.

Comment ne pas admirer des paroles patriotiques comme celles qu'il prononçait au banquet du Dominion Day :

« Quelques-uns des hôtes réunis, ce soir, à cette table ont eu et le privilège et le plaisir de commémorer la naissance d'une jeune nation. Peut-être cependant la célébration de cette fête tient-elle aujourd'hui son charme et son plaisir de ce fait qu'elle prend place sur le sol de la vieille mère patrie.

« S'il m'est permis d'exprimer mes propres sentiments, je dirai sans hésitation que jamais peut-être mon pays natal ne m'a été plus cher qu'il ne l'est en ce moment même.

« Je puis dire que j'aime l'Angleterre, j'aime l'Écosse, j'aime l'Irlande, mais qu'il me soit en revanche permis de dire que la première place dans mon cœur est pour le Canada, mon pays natal. Nous, Canadiens, nous aimons le Canada, notre terre natale ou notre terre d'adoption, et nous en sommes fiers. Nous en sommes fiers autant que de son histoire aussi romantique et aussi touchante qu'une fiction. »

Il terminait en disant :

« Si, à mon lit de mort, je puis dire que, grâce à mes efforts, une seule erreur a disparu, un seul

préjugé a été détruit, qu'au prix de mes efforts les inimitiés de race ont fui de la terre canadienne... je mourrai heureux dans la conviction que ma vie n'aura pas été vaine. »

Un citoyen distingué de Montréal, plutôt conservateur que libéral, était présent à ce banquet. Il dit qu'il fut surpris de voir un auditoire anglais des plus select, manifester son enthousiasme par des bravos et des applaudissements si bruyants.

« Quant à moi, ajoutait-il, je n'ai jamais été aussi fier d'être Canadien-français. »

Des Anglais distingués, des journaux même, avaient la franchise de dire que personne en Angleterre ne parlait mieux que sir Wilfrid Laurier.

C'est le temps de dire qu'il avait trouvé, un matin, parmi ses lettres, une missive royale lui annonçant que Sa Majesté l'avait créé commandeur de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges.

Il aurait préféré ne recevoir aucun titre, et il

avait même fait connaître son opinion à ce sujet à lord Aberdeen, mais on n'en tint pas compte, tant on voulait l'honorer.

Comment pouvait-il, lorsqu'il était l'hôte de l'Angleterre, refuser un pareil témoignage de sympathie ? Son refus aurait été mal interprété, et trouvé peu courtois. Il accepta, mais il n'a pas changé d'opinion, et il croit toujours que les titres de noblesse de la vieille Europe sont peu compatibles avec les mœurs démocratiques de la jeune Amérique. Je me permettrai d'ajouter que ce sont des liens qui peuvent gêner la liberté d'action de nos hommes publics dans certaines circonstances.

Après avoir été l'objet, à Londres, des hommages et de l'admiration du peuple anglais, Laurier ne voulut pas quitter l'Europe, sans voir la France, sans visiter Paris.

Des appréciations peu sympathiques de sa conduite, des critiques acerbes même de ses sentiments nationaux, l'avaient précédé en France, et produit une fâcheuse impression dans certains cercles.

On se rend difficilement compte en France de notre situation politique, on y confond souvent les pouvoirs et les attributions des divers gouvernements qui administrent les affaires fédérales et provinciales. Par exemple, on oublie que Laurier n'est pas le premier ministre de la province de Québec, mais de tout le Canada, qu'il est le chef d'un ministère qui, sur treize membres, ne compte que trois Canadiens-français, qu'il est le leader d'une Chambre composée de 211 membres, dont cinquante seulement sont Canadiens-français.

Plusieurs fois, j'ai eu l'occasion d'appeler l'attention de visiteurs français distingués sur ce fait important, et chaque fois ils m'ont dit avec chaleur :

« Mais alors, il est étonnant que le premier ministre soit un Canadien-français, et qu'il réussisse à garder le pouvoir. Certes, il a grand mérite. »

Laurier n'eut pas plus peur d'aller à Paris faire face à la critique, qu'il n'eut peur d'aller à Toronto plaider la cause des Métis ou celle des

jésuites.

Il fit bien d'y aller, car, là, comme à Londres, comme partout, il reçut l'accueil le plus flatteur.

À peine arrivé en France, il recevait du Président de la République, les insignes de Grand Officier de la Légion d'honneur, et il était invité à prendre la parole dans un banquet offert par la Chambre de commerce anglaise, aux premiers ministres des colonies.

Il fit, sur la situation que les Canadiens-français occupent dans la Confédération canadienne, un superbe discours qu'il termina par ces belles paroles :

« Qu'il me soit permis maintenant de faire une allusion qui m'est toute personnelle ! Je me suis laissé dire qu'ici, en France, il est des gens qui s'étonnent de cet attachement que j'éprouve et que je ne cache pas pour la couronne d'Angleterre ; on appelle cela ici du loyalisme. Pour ma part, soit dit en passant, je n'aime pas cette nouvelle expression de loyalisme ; j'aime mieux m'en tenir à la vieille locution française de loyauté. Et certes, s'il est une chose que l'histoire

de France m'a appris à regarder comme un attribut de la race française, c'est la loyauté, c'est la mémoire du cœur. Je me rappelle, messieurs, ces beaux vers que Victor Hugo s'est appliqués à lui-même, comme l'inspiration de sa vie :

Fidèle au double sang qu'ont versé dans ma veine

Mon père vieux soldat, ma mère vendéenne.

« Cette double fidélité à des idées, à des aspirations distinctes, nous nous en faisons gloire au Canada. Nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la vie, nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la liberté. »

« Salué d'unanimes applaudissements, dit M. Henri Moreau, ce discours fut le grand succès de la soirée. Cette parole si justement française était chaleureusement applaudie tant par les Français présents que par les membres de la Chambre de commerce britannique. »

« Dès les premiers mots de son discours, écrivait à ce sujet, M. Hector Fabre, sir W. Laurier a pu voir combien était heureuse l'inspiration qui l'avait poussé à porter la parole en français, devant un auditoire en grande majorité anglais. Le plaisir des uns, l'émotion des autres, ont été visibles, et le succès du début a été grandissant jusqu'à la fin, emportant tous les suffrages. »

Quelques jours après, un groupe de Français distingués offrait à Laurier un banquet sous la présidence de M. Cochery, ministre des finances.

La situation était délicate, difficile, Laurier se trouvait en présence d'un auditoire raffiné, difficile à satisfaire. Mais son discours fut une révélation pour ces Français accoutumés à la grande éloquence. Son triomphe fut complet.

Il fit, dans un langage grandiose, l'histoire des dernières luttes de nos pères pour conserver le Canada à la France, et de leurs sacrifices ensuite pour la conquête de la liberté et pour la conservation de leur langue, et termina par la péroraison suivante :

« Rappelez-vous que l’histoire du Canada est en grande partie l’histoire de la France. Rappelez-vous que, dans l’histoire de la France, il y a toujours à apprendre. Les événements, qui se sont passés en France après la séparation du Canada, nous ont appris tout ce qu’il y a de vérité dans la célèbre parole de Bossuet : l’homme s’agite, Dieu le mène. Les événements qui se sont passés en France depuis la séparation du Canada nous ont appris tout ce qu’il y a d’inanité dans les projets des conquérants, les constitutions des législateurs, les conceptions des hommes d’État, ces événements nous ont aussi appris – avec une intensité que l’on n’avait peut-être éprouvée à aucune autre époque de l’histoire – qu’à chaque heure, chaque minute de notre vie, il y a toujours un devoir à accomplir, et qu’après tout, être fidèle au devoir de l’heure présente, c’est toujours la préparation la plus sûre de l’heure future. L’avenir est à Dieu seul. C’est dans cette pensée que moi, fils de la France monarchique, j’offre au ciel mes vœux les plus ardents pour la France républicaine. Puisse-t-elle se développer avec sécurité dans la voie de la liberté et du progrès !

« Messieurs, je n'ai plus que quelques jours à passer sur cette terre de France, qui fut la patrie de mes aïeux. Quand je m'éloignerai de ses rives bénies, quand, monté sur le navire qui m'emportera, je verrai graduellement les côtes s'effacer et disparaître à l'horizon, c'est de toute mon âme, c'est du plus profond de mon cœur que je dirai et que je répéterai : Dieu protège la France ! »

M. Henri Moreau parle, dans les termes suivants, de l'effet produit par ce discours :

« Sous l'empire d'une profonde émotion, l'auditoire enthousiasmé salua d'acclamations sans fin ce noble représentant de notre race. Tous les cœurs français s'accordaient en un même sentiment pour applaudir cet énergique et fortifiant langage dont l'éloquente harmonie caressait les fibres les plus intimes de l'âme française. »

Il y a quelques semaines, M. Cochery venait à l'hôtel de ville, avec le Consul de France, pour saluer le Maire.

Dans le cours de la conversation que j'eus

avec lui, j'exprimai l'opinion que nous n'avions pas la prétention d'avoir des orateurs et des écrivains aussi parfaits que ceux qui illustrent la France.

« Ah ! par exemple, dit-il, mais que faites-vous donc de votre grand compatriote, sir Wilfrid Laurier ?... Je sais à quoi m'en tenir sur son éloquence, puisque je présidais le banquet qui lui fut offert en 1897. Eh bien ! son discours a été une des grandes jouissances littéraires de ma vie, je n'ai jamais entendu parler un français plus clair, plus limpide, plus pur, plus gracieux. »

M. Cochery ajouta que c'était l'opinion de tous ceux qui avaient entendu Laurier.

Ce témoignage rendu à l'éloquence de Laurier par un homme de la valeur de M. Cochery mérite d'être enregistré.

Chamberlain et Laurier

Les commencements de l'année 1901 furent attristés par la mort de la Reine Victoria, après un règne glorieux de soixante-quatre ans. Au Canada comme dans toutes les parties du monde, la sagesse et toutes les vertus de la défunte furent chantées et célébrées par la poésie et l'éloquence. Laurier fit, à cette occasion, un discours digne de sa réputation et du sujet.

Le prince de Galles succédait naturellement à son illustre mère, et tous les grands personnages de l'empire britannique et du monde entier furent invités à se rendre à Londres, dans le mois de juillet 1902, afin de rehausser l'éclat du couronnement.

Mais lorsque fidèles au rendez-vous royal, tous les représentants de l'Empire et des grandes puissances du monde étaient réunis à Londres, le roi tomba malade, gravement malade. Un

moment, on le crut perdu et la consternation fut générale, mais une opération délicate, dangereuse, réussit, et le 9 août, le roi, malade mais courageux, fut couronné au milieu d'un enthousiasme inouï.

Chamberlain avait voulu profiter de cette occasion solennelle et favorable pour pousser les projets d'impérialisme qu'il méditait depuis longtemps.

Tous les ministres et représentants des colonies anglaises avaient été invités à faire connaître leurs opinions dans des conférences destinées à devenir célèbres.

Chamberlain les somma respectueusement mais énergiquement de contribuer à l'œuvre de conservation et de défense de l'empire, leur offrant, comme compensation, la représentation des colonies dans les conseils de la nation. Il rencontra chez les représentants du Canada et de l'Australie, une résistance qui le déconcerta. La position sympathique que Laurier avait prise à l'égard de l'Angleterre sur la question du Transvaal et de l'envoi des contingents ainsi que

sur le tarif de faveur, lui avaient donné des espérances. Mais fidèle au programme qu'il s'était tracé et aux déclarations qu'il avait faites devant le Parlement, Laurier refusa d'engager le Canada dans la voie de l'impérialisme. Il proclama hautement que le Canada voulait garder toutes ses ressources et ses forces pour le développement de sa prospérité, et ne pouvait se laisser entraîner dans le gouffre du militarisme, mais qu'il était prêt à faire tout ce qui était nécessaire pour sa propre défense. Quant aux relations commerciales de l'Empire avec la colonie, le gouvernement canadien avait déjà manifesté ses intentions d'une manière pratique, et il avait l'esprit ouvert à tout projet qui avait pour but et pour effet de resserrer ces relations.

Ces déclarations furent la base des résolutions adoptées par la Conférence impériale.

Chamberlain avait eu recours à toutes les ressources de son intelligence pour engager les représentants du Canada, Laurier spécialement, à modifier leur manière de voir, mais Laurier resta inaccessible à toutes les séductions. Il fut

fortement secondé dans sa lutte contre le grand fauteur de l'impérialisme par ses dignes collègues, MM. Fielding, Mulock et Paterson. Ce fut une lutte épuisante qui contribua sans doute à altérer sa santé, à le réduire à l'état déplorable où on le trouva à son retour. Mais la maladie dont il souffrait ne lui enleva pas la force morale dont il eut besoin pour résister à toutes les tentations, pour conserver son indépendance. Ses discours, en Angleterre comme en France, ne diminuèrent pas la réputation d'orateur qu'il s'était faite, lors de son premier voyage en Europe, mais les fauteurs de l'impérialisme ne purent cacher leur désappointement. L'idée de faire arborer le drapeau de l'impérialisme par un Canadien-français n'était pas, il faut l'avouer, vulgaire.

Un jour, Chamberlain l'avait pris à l'écart après un dîner où il l'avait mis en présence des premiers personnages de l'Angleterre, et lui avait fait part de son désappointement, de son chagrin de le voir si rebelle à des projets destinés à assurer l'avenir de l'empire britannique. Il lui représenta combien il serait honorable pour lui d'associer son nom à une si grande cause, il lui fit

voir sous les couleurs les plus brillantes, le rôle qu'il voulait lui faire jouer. À toutes ses instances, Laurier répondit que l'intérêt de l'Angleterre comme celui du Canada lui faisaient un devoir de combattre des projets qui auraient pour effet d'affaiblir les liens existants entre la Métropole et ses colonies, au lieu de les resserrer.

Comme Chamberlain le pressait vivement, Laurier lui dit :

– Vous croyez, peut-être, que je vous parle ainsi parce que je suis Canadien-français, eh ! bien, consultez mes collègues, qui sont anglais, et vous verrez qu'ils partagent mon opinion.

– Vous me permettez de les voir, de chercher à les convaincre, dit Chamberlain, tout heureux.

– Oui, dit Laurier.

Chamberlain les vit et rapporta à Laurier qu'il les avait trouvés aussi inflexibles que lui-même.

Chamberlain pardonna difficilement à Laurier de briser l'échafaudage de sa politique impérialiste.

Laurier revint au Canada, malade, gravement malade en apparence, mais plus estimé que jamais à cause de la position courageuse qu'il avait prise et gardée dans les circonstances les plus difficiles. On comprit alors au Canada qu'il n'avait pas payé trop cher le droit de parler et d'agir si fièrement, et on se demande ce qui serait arrivé si Chamberlain avait eu affaire à un homme dominé par l'amour des hommages et des honneurs.

Laurier et Tarte

Laurier ne devait pas, en arrivant au Canada, se reposer sur un lit de roses.

Pendant qu'il luttait en Angleterre, contre la maladie et l'impérialisme, la discorde éclatait parmi les membres du ministère. M. Tarte, toujours en mouvement, toujours remuant, avait entrepris une campagne en faveur de la protection et soulevé une polémique ardente. Acclamé par les manufacturiers et les conservateurs, il allait partout proclamant qu'il fallait, à tout prix, accorder à notre industrie une protection plus efficace.

Il allait, frappant à droite et à gauche, amis comme adversaires, tous ceux qui condamnaient ses idées ou sa manière de procéder. Ceux mêmes parmi les libéraux qui partageaient ses opinions sur le tarif, se demandaient comment il pouvait, en l'absence du premier ministre, formuler un

programme politique, surtout sans avoir l'assentiment de tous ses collègues et en particulier du ministre des finances. Cet incident créa une grande excitation.

M. Tarte est un homme de talent qui n'écrit ou ne parle jamais sans produire un effet, sans exciter la curiosité publique. Les principaux journaux libéraux, des ministres même, finirent par protester contre la conduite et les paroles de M. Tarte qui riposta vivement.

On se demandait ce qu'allait faire M. Laurier. Il avait à choisir entre M. Tarte et ses collègues. Il n'hésita pas, il prétendit que M. Tarte avait violé les règles et les usages constitutionnels en formulant, en l'absence du premier ministre et sans entente préalable avec ses collègues, un programme politique, qu'il aurait dû chercher d'abord à mettre ses vues devant le gouvernement, et dans le cas où il n'aurait pu les faire adopter, donner sa démission. M. Tarte essaya de justifier sa conduite en disant que ses opinions étaient bien connues du premier ministre, et qu'il les avait nettement exprimées en

sa présence. Mais M. Laurier fut inflexible. M. Tarte fut forcé de sortir du cabinet.

L'incident Dundonald

L'incident Dundonald est un exemple frappant de la facilité avec laquelle l'esprit de parti peut, dans ce pays, soulever les préjugés nationaux.

Lord Dundonald avait été désigné, par les autorités impériales, pour commander et réorganiser la milice canadienne, et il avait été accepté par le gouvernement canadien. Il arrivait au Canada avec le prestige que donnent une longue et glorieuse suite d'aïeux et des services éclatants rendus à l'Empire, dans la carrière des armes, et spécialement dans la déplorable guerre du Transvaal. Mais il arrivait aussi avec une idée exagérée de ses droits et de ses pouvoirs, avec des projets de réorganisation militaire trop onéreux pour un jeune pays comme le nôtre et peu conformes aux goûts et aux intérêts de notre population.

La résistance que le gouvernement canadien

opposa à ses projets l'exaspéra, et à propos de la nomination du colonel d'un régiment de volontaires, que le département de la Milice refusa de sanctionner, il s'emporta, et dans un banquet public, il exhala ses plaintes contre le gouvernement en termes amers, violents. Il protesta contre l'intervention des membres du cabinet dans la nomination des officiers de milice, et les accusa de nullifier les efforts qu'il faisait pour mettre le Canada en état de se défendre.

Ses paroles produisirent un émoi que les journaux de l'opposition ne manquèrent pas naturellement d'exploiter.

Mais le gouvernement, ainsi mis en cause et si irrégulièrement traîné devant le tribunal de l'opinion publique, fit face à l'attaque du bouillant et imprudent général, et le destitua, après l'avoir mis en demeure d'expliquer ses paroles et sa conduite.

Sir Wilfrid Laurier rendit compte à la Chambre de l'incident et réclama avec énergie pour le gouvernement du Canada le droit de se

gouverner, en matière militaire, comme sous tous les autres rapports, et prouva, au milieu des applaudissements de la Chambre, que lord Dundonald avait, en portant ses griefs devant l'opinion publique, au lieu de s'adresser au département de la Milice ou au gouverneur, violé tous les usages constitutionnels, toutes les règles du code militaire. Mais dans le cours de ses remarques, voulant démontrer que le commandant général devait, dans l'intérêt même de la force militaire, recevoir les conseils du ministre de la Milice, qui devait naturellement mieux connaître les hommes du pays qu'un étranger, il se servit du mot *foreigner*.

À ce mot, une tempête éclata dans tous les journaux conservateurs du pays. C'était la première fois que l'impeccable Laurier laissait échapper de ses lèvres toujours si prudentes, un mot qui permettait à ses adversaires de soulever contre lui les préjugés nationaux. Il avait osé traiter de *foreigner* un Dundonald, le descendant d'une des plus illustres familles de l'Empire, l'envoyé de l'Angleterre, l'un des représentants les plus distingués de l'armée anglaise ! Quelle

audace ! Quel crime ! Les journaux de l'opposition faisaient feu et flamme contre l'homme qui avait osé dire qu'un Dundonald était un *foreigner* dans une colonie anglaise, l'accusaient presque de trahison et faisaient voir le danger qu'il y avait d'avoir à la tête du pays un Canadien-français.

Laurier refusait de parler, de s'excuser, il disait qu'il avait immédiatement retiré le mot, lequel d'ailleurs était souvent employé comme synonyme de *stranger*, sans signification abusive. Mais les instances de ses amis triomphèrent de son obstination, et il se décida, un jour, à répondre aux attaques de ses adversaires, sur une motion faite par le chef de l'opposition pour blâmer la destitution de Dundonald.

Il démontra qu'au Canada comme en Angleterre, l'armée devait être gouvernée par un ministre responsable au Parlement, que le commandant en chef de la milice était nommé par le gouvernement canadien, en vertu d'un décret de l'Exécutif, et lui devait respect et obéissance. Il cita des autorités et des exemples pour établir

que lord Dundonald ne pouvait constitutionnellement et convenablement que faire des représentations au gouvernement et donner sa démission s'il n'était pas satisfait et voulait en appeler à l'opinion publique. Puis il termina en disant qu'il regrettait d'être obligé de faire allusion à un incident personnel, au bruit étrange que l'on faisait, à propos d'un mot, d'un *lapsus linguae*, auquel on s'acharnait à donner une signification malveillante. Il demanda avec une chaleur, une vivacité et une vigueur inaccoutumée s'il était juste, honorable même, pour un mot aussitôt retiré que prononcé, de l'accuser d'avoir fait usage de ce mot avec intention, sous l'empire d'un sentiment de malveillance, lorsque toute sa vie était là pour repousser une pareille accusation, lorsque soixante années témoignaient de son respect pour les institutions britanniques.

« Dans ma province, dit-il, les alliés de ceux qui m'accusent aujourd'hui de manquer de loyauté, me reprochent d'être un ennemi de ma race et de ma religion. Mais leurs appels aux préjugés n'ont pas eu de succès jusqu'à présent,

et ils sont obligés d'inventer quelque chose de nouveau. Je ne crains pas plus les dénonciations des uns que des autres. Mon expérience m'apprend que dans notre bon pays du Canada, dans toutes les provinces et parmi toutes les nationalités dont il est composé, les appels aux préjugés peuvent bien un moment exciter les esprits, mais qu'ils finissent toujours par engendrer des sentiments de mépris dans le cœur des honnêtes gens. »

Lorsque Laurier reprit son siège, tous les députés ministériels se levèrent comme mus par le même ressort et ne cessèrent pendant cinq minutes d'applaudir, de pousser des hourras frénétiques, de lancer en l'air leurs chapeaux et tout ce qui leur tombait sous la main. Un député âgé et généralement bien paisible, un Écossais flegmatique, se trouva tout à coup juché sur son pupitre et criant comme un forcené. Il eut honte d'un pareil écart et se demanda comment il avait pu s'oublier ainsi.

« Je ne croyais pas, dit-il, que l'éloquence pouvait produire de pareils effets. »

L'incident Dundonald n'eut pas d'autre résultat que de fournir à Laurier l'occasion de remporter l'un de ses plus beaux triomphes oratoires, et de prouver, une fois de plus, que le gouvernement du Canada savait faire respecter ses droits et ses prérogatives.

Le Grand-Tronc Pacifique

Laurier ne laisse pas que des discours pour rendre témoignage à ses brillantes qualités, il léguera aux générations futures des œuvres matérielles et substantielles qui attesteront sa clairvoyance dans l'ordre purement temporel. Parmi ces œuvres, il faut mettre au premier rang l'immense réseau de chemin qui, sous le nom de « Grand-Tronc Pacifique », reliera, d'un océan à l'autre, toutes les provinces du Canada.

Laurier est bel et bien le père de ce projet grandiose, de cet enfant prodige. C'est lui qui, dans le cours d'une conversation avec M. Hays, le président de la Compagnie du Grand-Tronc, lui donna l'idée de cette immense entreprise. M. Hays fut d'abord effrayé par la grandeur du projet, mais Laurier lui en fit voir les aspects grandioses et pratiques, les résultats immenses pour la compagnie et le pays, et l'invita à y

penser sérieusement.

M. Hays y pensa, consulta et annonça à Laurier qu'il croyait le projet réalisable. Le travail d'enfantement fut long, pénible, il fallait passer à travers les difficultés les plus graves, concilier les intérêts les plus divers et les plus puissants. Le moindre des obstacles n'était pas le mauvais vouloir du Pacifique qui voyait surgir un rival dangereux. Mais Laurier était convaincu que ni le Pacifique, ni l'Intercolonial ne souffriraient pas sérieusement de la concurrence d'un chemin de fer qui vivrait du commerce et de la richesse qu'il développerait dans des régions éloignées de leur centre d'action.

Il croyait que la construction d'une nouvelle ligne était devenue aussi nécessaire que l'était celle du Pacifique en 1875, et que même les deux réunies ne suffiraient pas avant longtemps à transporter les produits des riches et immenses régions où les flots pressés de l'immigration se précipitent, et qui semblent destinés à être l'un des théâtres les plus grandioses de l'activité humaine, le grenier, comme on le répète souvent,

du monde.

Il déploya une énergie que l'état de sa santé rendait pénible, afin de briser tous les obstacles, de vaincre toutes les hésitations, toutes les résistances et de pouvoir mettre le projet devant les Chambres, à la session de 1900.

Lorsque le 30 juillet 1903, Laurier se leva pour présenter le nouveau-né sur les fonts baptismaux de la Chambre, tous les députés étaient à leurs sièges et les galeries étaient remplies. Comme il paraissait un peu affaibli et fatigué depuis quelques jours, ses amis étaient inquiets, mais, cette fois encore, il fut éloquent, en dépit de la sécheresse du sujet, et fit une magistrale exposition de la grande entreprise.

Après avoir fait voir les grands aspects de la question et démontré l'importance d'avoir à travers le Canada une voie ferrée absolument indépendante des États-Unis, il fit, dans les termes suivants, la description des régions que la nouvelle ligne traverserait :

« Il est établi qu'il est facile de construire ce chemin de fer à travers les montagnes Rocheuses,

soit par la voie de la rivière de la Paix, soit par celle de la rivière aux Pins. Il est prouvé que, sur le parcours de ces rivières se rencontrent de riches prairies comparables, sous le rapport de la fertilité, aux meilleures terres des vallées de la rivière Rouge et de la Saskatchewan. Il est acquis que ce chemin de fer, construit, soit par la voie de la rivière aux Pins, soit par celle de la rivière de la Paix, nous mettrait en communication avec le célèbre district d'Omineca, justement renommé pour ses mines d'or. Si ces mines restent encore inexploitées, c'est qu'elles sont inaccessibles au mineur chargé de ses outils et de ses provisions ; mais, du moment que nous pourrions y avoir accès, ces mines prendront une grande valeur et se transformeront en un nouveau Klondike. Il est prouvé que la région entre Winnipeg et Québec est une zone d'argile fertile, riche en bonnes terres, en bois, en forces hydrauliques et qui offre toutes les ressources d'un beau pays agricole et industriel. Il y a quelques semaines à peine, un journal qui fait autorité en matière de commerce de bois, le « Lumberman », de Chicago, affirmait que cette région-là est destinée à fournir au

monde entier de quoi alimenter l'industrie de la pâte de bois et du papier.

« En présence de ces faits, quelle est la conclusion qui s'impose ? C'est que, évidemment, il faut pourvoir sans retard à l'établissement d'un chemin de fer qui pénètre dans ces riches et fertiles territoires.

« Il est inutile d'appuyer davantage sur des faits connus de tout le monde. Nos fertiles prairies sont en pleine voie de colonisation, et les nouveaux établissements marchent à grandes enjambées dans la voie du progrès. Des milliers d'immigrants, que dis-je ! des centaines de mille les envahissent d'année en année. Pendant deux ou trois générations et, peut-être plus, ces nouveaux colons se livreront à la production des céréales, et probablement, à l'exclusion de toute autre culture. Ils auront besoin de tout ce qui est en usage chez les hommes civilisés. Il leur faudra des vêtements, des meubles et des articles fabriqués de tout genre. Alors, que faut-il faire, M. l'Orateur ? Permettons-nous à nos voisins, les Américains, de subvenir aux besoins de ces

colons, ou bien construirons-nous un chemin de fer qui mette nos fabricants d'Ontario et de Québec en mesure de répondre aux demandes de ces populations ? Parmi ces besoins il en est un qui prime tous les autres, c'est celui du bois de construction. Il faut, à ces populations, du bois pour la construction de leurs maisons d'habitation, de leurs granges, de leurs étables et de tous les bâtiments. Ce bois, où se le procureront-ils ? Ce n'est certes pas dans la partie du pays qu'ils habitent et qui est le théâtre de leurs travaux, puisque, dans cette contrée, le bois de construction manque.

« Mais, heureusement pour nous, les autres parties du chemin, celle qui se trouve comprise entre Moncton et Québec, et celle qui traverse les montagnes Rocheuses, sont riches en essences de tout genre ; et du moment que le chemin sera en exploitation, il s'établira un commerce important entre toutes les régions qu'il traversera. Ce n'est pas tout. Il y a un autre genre de commerce qu'on semble mettre en oubli ou passer sous silence, à l'heure qu'il est, quoiqu'il soit de la plus haute importance ; c'est le commerce des bestiaux. J'ai

à peine besoin de le dire, les terrasses des montagnes Rocheuses sont peut-être aujourd'hui les meilleures terres à pâturage du monde entier, et les troupeaux de bestiaux domestiques dans ces districts à pâturage deviennent aussi nombreux que l'étaient jadis les troupeaux de bisons. Il faut à ce commerce un débouché vers l'Océan. La nouvelle ligne, si courte, si directe, et favorisée par le climat du pays qu'elle est appelée à desservir, est une ligne idéale au point de vue de cette grande industrie. L'expéditeur, quand il débarquera ses bestiaux à Québec, à Saint-Jean ou à Halifax, se trouvera en mesure de réaliser le véritable idéal du trafic, puisqu'il pourra les transborder immédiatement sur les vaisseaux, sans perte de poids.

« Il est une autre considération, encore plus importante, à certains égards, c'est celle du commerce avec l'Orient. Toutes les nations se disputent le commerce du Japon et de la Chine, et il n'y a pas un pays aussi bien situé que le Canada, pour l'accaparer.

« Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte

pour comprendre que la route, d'Europe aux ports canadiens, est la plus courte de toutes les routes ouvertes au commerce européen. Étudiez le tracé de la nouvelle ligne et vous constaterez qu'elle est la plus courte de toutes celles qui traversent le continent américain. Étudiez sur la carte la route de Port Simpson à la côte du Japon et vous verrez qu'elle est la plus courte de toutes les lignes entre ce dernier pays et le continent américain. Toutes ces considérations nous ont convaincus du devoir impérieux de ne pas temporiser, mais de pourvoir immédiatement à la construction d'un chemin de fer comme celui que je viens d'indiquer, s'il nous est possible de l'obtenir à des conditions raisonnables. »...

À le voir et à l'entendre parler avec tant d'énergie et de chaleur, on n'aurait pas dit que sa santé souffrait depuis quelque temps. Il termina par une péroraison qui souleva les applaudissements de la Chambre :

« M. l'Orateur, on peut dire à bon droit que, de toutes les découvertes qui ont illustré le siècle dernier, c'est celle de la locomotive et du chemin

de fer qui a le plus puissamment contribué à répandre les bienfaits de la civilisation. Dans son « History of our own times », Justin McCarthy dit que rappelé de Rome pour aller occuper à Londres, la charge de premier ministre, sir Robert Peel dut faire le voyage de la même manière que l'avait fait Constantin 1500 ans auparavant, lorsqu'il se rendit de York à Rome pour devenir empereur. L'écrivain fait observer que les deux voyageurs n'avaient pu compter que sur la rapidité de leurs coursiers et de leurs voiliers, mais que si sir Robert Peel avait eu à effectuer ce voyage, quelques années plus tard, le chemin de fer lui aurait permis de franchir la même distance en à peu près quarante-huit heures. Le chemin de fer a été le plus important instrument de civilisation du siècle dernier ; plus que tout autre intermédiaire humain, il a contribué à resserrer l'union entre les nations. Il a donné le coup de mort aux vieux préjugés en permettant aux peuples de se mieux connaître les uns les autres ; il a aussi établi le règne de l'harmonie là où, sans lui, l'ignorance aurait continué d'entretenir la discorde et les querelles.

« Le pacte fédéral serait resté lettre morte si le Grand-Tronc, le Pacifique et l'Intercolonial n'étaient venus réunir les diverses parties du pays et leur apprendre à associer leurs sentiments, leurs aspirations et leurs efforts. Le nouveau chemin de fer sera un autre chaînon d'union. Il ne servira pas seulement à donner accès à un territoire resté jusqu'ici inculte et improductif et à assurer le passage du trafic canadien par les routes canadiennes ; il ne servira pas seulement à resserrer les liens qui unissent les citoyens de l'ancien et du nouveau Canada, mais il aura encore pour effet de nous assurer notre indépendance commerciale et de nous affranchir à jamais de l'obligation de transiter nos marchandises. À mon sens, cette seule raison devrait suffire à justifier non seulement tous les sacrifices qui nous sont à présent demandés, mais à en justifier d'autres encore beaucoup plus considérables.

« Quelques voix : Très bien ! Très bien !

« Le PREMIER MINISTRE : C'est donc avec la plus grande confiance, M. l'Orateur, que je présente

ce projet à mes amis et à mes adversaires, c'est avec la plus grande confiance que je le présente au peuple canadien.

« Quelques voix : Très bien ! Très bien !

« Le PREMIER MINISTRE : Je le sais, tous ne le verront pas du même œil que moi ; il va alarmer les timorés et effrayer les irrésolus ; mais, M. l'Orateur, je prétends que tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur vraiment canadien, l'accueilleront comme un projet digne de cette jeune nation déjà assez forte pour répondre aux exigences des plus grands devoirs et pour assumer les plus sérieuses responsabilités. »

L'organisation des territoires du Nord-Ouest en deux provinces et la question des écoles.

Laurier vient encore de remporter un grand triomphe oratoire en proposant la division des territoires du Nord-Ouest en deux provinces qui porteront les noms d'Alberta et de Saskatchewan. C'est sur la question des écoles surtout qu'il crut devoir faire un grand effort et déployer toutes sa force d'argumentation et de persuasion. Il avait résolu de prévenir les complications et les conflits que cette question pourrait soulever plus tard en la réglant pour toujours. Étant donné que les écoles séparées existaient dans les territoires du Nord-Ouest avant leur admission dans l'Union comme provinces, il s'appliqua à démontrer que d'après l'Acte fédéral de 1867 et l'Acte des territoires du Nord-Ouest de 1875, elles devaient y être maintenues.

Le sujet était plus ou moins aride et peu favorable, en apparence, aux grands mouvements oratoires, mais il en tira des considérations, des rapprochements historiques et des aperçus de haute portée.

La Chambre était au complet, tous les sièges étaient occupés, les galeries remplies. Le coup d'œil était superbe, le spectacle imposant. Laurier élégamment vêtu comme de coutume, grand, droit, la tête un peu rejetée en arrière, la figure animée, parlait avec une énergie et une chaleur peu ordinaires. Le silence était complet, tous les yeux étaient fixés sur lui, toutes les oreilles étaient tendues pour entendre chacune de ses paroles.

Lorsqu'il termina, au milieu des applaudissements chaleureux de ses amis, tous disaient que ses arguments étaient irréfutables.

Cependant, les applaudissements qui avaient salué ce grand succès oratoire avaient à peine cessé, qu'on entendait les cris du fanatisme religieux. Le bill présenté par Laurier avait un côté religieux, il contenait, par conséquent, les

explosibles les plus dangereux. Les loges orangistes partirent en guerre, accusant Laurier de vouloir imposer des écoles séparées aux nouvelles provinces, des journaux libéraux même prirent feu et contribuèrent à augmenter l'excitation publique.

Au moment où j'écris ces lignes, M. Sifton, l'un des membres les plus intelligents du cabinet, vient de donner sa démission, et on prédit que d'autres imiteront son exemple.

Jusqu'aux représentants du Nord-Ouest qui regimbent après avoir acquiescé au projet de loi ; ils prétendent qu'on y a inséré des clauses qui violent les arrangements intervenus.

C'est 1896 qui recommence en sens inverse.

En 1896, c'étaient les catholiques qui arboraient l'étendard religieux contre Laurier, aujourd'hui, ce sont les protestants.

Comment finira cette crise ? Les feux de prairies se propagent rapidement, les orages du Nord-Ouest sont violents.

Laurier aime les situations corsées, les crises

aiguës, qui le forcent de déployer toutes les ressources de sa diplomatie. Il doit être heureux.

Pourtant, non, cette fois, il a de la peine à s'expliquer cette explosion de fanatisme autour d'une législation si clairement basée sur la loi et la justice et qui ne faisait en réalité que consacrer l'ordre de choses existant.

Mais à côté des fanatiques qui voulaient profiter de l'occasion pour faire disparaître tout ce qui était de nature à empêcher le Nord-Ouest de devenir un pays essentiellement anglais et protestant, il y avait des libéraux anglais qui reprochaient au projet de loi d'aller au-delà de l'ordre de choses existant.

Ils disaient que d'après la section 93 de l'Acte Fédéral, les nouvelles provinces devaient entrer dans l'Union avec le système d'écoles séparées alors en vigueur. Or, ils affirmaient que les ordonnances adoptées par le gouvernement du Nord-Ouest, n'ayant été ni désavouées ni contestées devant les tribunaux, faisaient légalement partie du système des écoles et ne pouvaient être mises de côté sans porter atteinte

au principe de l'autonomie provinciale.

Laurier admettait qu'il n'avait pas voulu aller au-delà de l'ordre de choses existant et que les seules clauses des ordonnances incompatibles avec les dispositions du bill, seraient affectées. Les adversaires du bill disaient que cette question de compatibilité serait un nid de procès, une source de friction et de complications.

Bref les deux groupes du parti libéral crurent que la différence entre eux n'était pas assez profonde pour qu'ils ne pussent s'entendre, et ils résolurent d'adopter un amendement qui assurerait pour toujours l'existence des écoles séparées dans le Nord-Ouest, conformément à la section 93 de l'Acte Fédéral et suivant les ordonnances 29 et 30 adoptées par le gouvernement du Nord-Ouest.

Laurier avait longtemps hésité, il était humilié, et il se demandait s'il ne devait pas profiter de l'occasion pour prendre sa retraite. Il avait même offert, dit-on, de démissionner en faveur de M. Fielding, si celui-ci voulait entreprendre de faire passer le bill tel qu'il était. M. Fielding aurait

refusé en disant que personne ne pouvait, sans Laurier, entreprendre de gouverner le pays, que sa retraite, dans les circonstances, serait désastreuse pour la paix religieuse et nationale du Canada.

Laurier aurait refusé d'accepter toute modification qui aurait pu être considérée comme une reculade, comme un abandon du principe des écoles séparées. Mais il ne pouvait laisser le pays à la merci des éléments dangereux qu'il avait déchaînés, lorsque les libéraux anglais, un moment égarés, ne lui demandaient que de rendre plus claire la clause du bill qui consacrait le maintien des écoles telles qu'elles existaient.

Il ne pouvait exposer les catholiques du Nord-Ouest à perdre les avantages dont ils jouissent, sur une querelle de mots, sur une différence d'interprétation qui ne portait pas sur le fond de la question.

L'opposition acharnée que les loges orangistes et les torys d'Ontario continuent de faire à la loi amendée donne l'idée de ce qui arriverait si le sort des écoles séparées était entre leurs mains.

Elle jette aussi un jour éclatant sur les motifs qui les engagèrent, en 1896, à accepter le bill remédiateur, sur la manière dont cette loi aurait été mise à exécution.

L'abrogation des ordonnances, seule, aurait rendu pleine et entière justice aux catholiques du Nord-Ouest, or, elle était impossible, elle aurait provoqué une guerre civile. En acceptant l'amendement, il mettait fin à une crise terrible et sauvait ce qui pouvait être sauvé.

Il l'accepta et il vient de le proposer à la Chambre, dans un discours plein de dignité et de fermeté. Mais la tempête de fanatisme continue, la presse jaune dénonce l'amendement comme un leurre destiné à tromper la Chambre et le pays.

M. Monk, chef de l'opposition dans la province de Québec, vient de porter un coup mortel à la croisade des fanatiques ; dans un discours superbe où il a dénoncé la campagne odieuse qui se fait en ce moment, et démontré, avec une impartialité admirable, que le seul effet de l'amendement, à son point de vue, était de mieux assurer les droits des catholiques du Nord-

Ouest.

Ce discours va avoir pour effet de justifier la position prise par Laurier, de faire éclater une fois de plus sa clairvoyance et sa sagesse et de démontrer aux fanatiques que les Canadiens-Français ont des hommes assez courageux, assez indépendants pour s'élever au-dessus de l'esprit de parti et faire entendre le langage de la vérité.

Le discours de M. Monk est non seulement un beau morceau d'éloquence, mais c'est, de plus, un acte de courage et de patriotisme.

La cause est jugée, le projet de loi passera par une grande majorité malgré les clameurs et les cris de colère du fanatisme religieux et national.

Laurier aura, encore une fois, remporté une grande victoire qui sera une leçon pour les ennemis de la paix, de l'harmonie et de la justice.

Cette crise démontre bien toutefois que la Confédération est semée d'écueils, remplie d'éléments de conflits religieux et nationaux, et que l'œuvre de conciliation et de pacification entreprise par Laurier est construite sur un

volcan.

Elle donne l'idée des difficultés que Cartier dut traverser et nous apprend à être plus justes pour lui, moins sévères pour quelques-uns de ses actes politiques.

Mais, aussi, à qui la faute, si nous sommes dans une situation si difficile ?

Qui a fait la Confédération ?

Le talent de Laurier

J'ai introduit dans mon travail des extraits de quelques-uns des discours de M. Laurier, afin de donner une idée de son genre d'éloquence, mais il aurait fallu faire beaucoup d'autres citations pour lui rendre justice. Je n'ai pas parlé de ses fameux discours sur la question des biens des jésuites, sur Gladstone, sur la mort de la reine Victoria, sur l'envoi des volontaires canadiens au Transvaal, sur le tarif et sur des questions nationales, ni de ses brillantes improvisations dans les banquets publics qui lui ont été offerts partout, depuis Halifax jusqu'à Vancouver.

Comme on l'a vu, son éloquence est du meilleur aloi, de premier ordre, et peut être comparée à celle des grands orateurs du monde. Aussi, plusieurs de ses discours sont publiés dans les recueils ou répertoires qui contiennent les chefs-d'œuvre de l'éloquence. Les hommes les

plus compétents, les plus importants, ont admis qu'il brillerait au premier rang dans le Congrès américain comme au Parlement anglais ou dans les Chambres françaises. Ses discours dénotent une haute culture intellectuelle, des connaissances variées, des études sérieuses, un jugement sain, un esprit lucide, droit, logique, une imagination brillante, une mémoire riche de souvenirs, un sentiment inné du beau, du vrai et du juste, une dignité, un tact, une délicatesse et une modération admirables. Le fonds en est solide, la forme brillante, la diction captivante, le style clair, limpide, élégant et gracieux. Il met des rayons de soleil dans les sujets les plus sombres, des fleurs dans les épines, des diamants dans les cailloux, des filets d'or dans l'argumentation la plus sérieuse. Son éloquence plane dans une atmosphère illuminée, sur les sommets du monde intellectuel, s'inspire aux sources les plus pures, les plus fécondes de la vérité et de la justice. Son esprit dénote une heureuse combinaison du sens artistique de sa mère avec le positivisme de ses ancêtres paternels. On a dû remarquer qu'il est surtout fort et déploie toutes les ressources de son

éloquence, lorsqu'il se fait l'avocat du droit et de la justice ; ses succès dans les questions du Nord-Ouest, des jésuites et de la démission de Letellier, en font foi.

L'âge, au lieu d'amoindrir son éloquence, l'a développée, l'étude, la réflexion et l'expérience ont élargi ses horizons et fortifié son argumentation.

Toujours maître de sa pensée comme de ses sentiments, il ne dit que ce qu'il veut dire et sort sain et sauf de situations où un mot malheureux aurait pu tout perdre. Il n'est peut-être pas au monde un pays comme le nôtre, où il soit aussi difficile à un homme public de dire ce qu'il pense ou ressent, surtout s'il est Canadien-français, d'exprimer ses sentiments nationaux ou religieux. Il faut que jamais il n'oublie qu'il parle à des auditoires où toutes les races, toutes les religions sont représentées, à des assemblées plus ou moins prévenues contre lui.

Que de fois il est obligé de retenir le mot prêt à partir, de chasser une belle idée, de refouler un sentiment national ou religieux, de se torturer

l'esprit pour voiler sa pensée, pour trouver l'expression inoffensive ! C'est une situation peu favorable aux mouvements oratoires, et dangereuse pour les caractères qui ne sont pas fortement trempés.

Ce besoin constant d'épier ses pensées, ses sentiments, de mettre de la diplomatie dans tous ses actes, dans toutes ces paroles, engendre naturellement la dissimulation, déforme les caractères chez les hommes faibles.

On se demande comment Laurier a pu, pendant si longtemps, jouer ce jeu dangereux, parler si souvent devant des assemblées si différentes, sur des questions si délicates, sans se compromettre et pourtant sans trahir ses convictions, sans violer la vérité.

Dans des circonstances critiques, il est allé à Toronto, la serre-chaude de tout ce qui est anglais et protestant, plaider la cause des jésuites et des Métis, et il a fièrement déployé le drapeau de ses croyances religieuses et nationales. C'était une entreprise hardie, téméraire même aux yeux d'un bon nombre de ses amis. Mais confiant dans ses

forces et dans la justice de sa cause, il y est allé, il a parlé et il a vaincu.

Il eut d'abord à lutter plus d'une fois contre des interruptions tapageuses, mais ses appels émouvants au *fair play* britannique, ses explications lumineuses et ses réponses franches, courtoises et vigoureuses aux interrupteurs, triomphèrent de toutes les résistances et calmèrent les flots irrités.

Lorsque de sa voix la plus agréable, dans le langage entraînant d'un Chatham ou d'un Fox, il revendique devant un auditoire britannique, au nom des principes immortels de la constitution anglaise, le droit de parler et de plaider la cause de la justice et de la liberté, la cause de ses compatriotes, les têtes les plus orgueilleuses se penchent, les oreilles les plus rebelles écoutent.

J'ai trouvé dans un livre anglais, un portrait du célèbre Pitt qui ressemble singulièrement à Laurier. Que le lecteur en juge... le voici :

« À son entrée au parlement, il se montra supérieur à tous ses contemporains sous le rapport de l'éloquence. Il pouvait débiter une

longue suite de périodes riches et sonores d'une voix, d'un ton argentin. Sa phrase était châtiée, élégante, harmonieuse... Personne ne savait mieux que lui être clair ou obscur. Lorsqu'il voulait être compris, il s'exprimait dans des termes qui ne prêtaient à aucune équivoque. Il pouvait, avec aise, présenter à son auditoire un exposé, non pas, peut-être, exact ou profond, mais lucide, populaire et plausible de la question la plus difficile et la plus compliquée... Par contre, lorsqu'il ne désirait pas être explicite – et l'homme d'État, qui est à la tête des affaires, ne désire pas toujours être explicite – il avait un merveilleux talent pour ne rien dire, dans un langage qui laissait à ses auditeurs l'impression qu'il avait dit beaucoup de choses.

« Personne ne pouvait entendre Pitt sans acquérir la conviction qu'il était un homme d'un esprit élevé, intrépide et imposant, conscient de sa rectitude et de sa supériorité intellectuelle, incapable des honteux vices de la crainte et de l'envie... L'irréprochabilité de sa vie privée allait de pair avec la dignité de sa vie publique. Comme fils, comme frère, comme oncle, comme maître,

comme ami, sa conduite était exemplaire. Dans l'étroit cercle de ses intimes, il était aimable, affectueux, enjoué. On l'aimait sincèrement et on le regretta vivement. »

Personne ne niera que cette description de l'éloquence et du caractère de Pitt s'applique parfaitement à sir Wilfrid Laurier.

Il y a un autre point de ressemblance entre Pitt et Laurier. Pendant leur jeunesse, la faiblesse de leur santé inspira de vives inquiétudes à leurs amis, et leur fit craindre qu'elle ne fût un obstacle à leurs succès. Mais tous les deux, par des moyens différents, ont acquis la force nécessaire pour jouer un rôle brillant et justifier les espérances de leurs concitoyens.

Voyons maintenant ce que Lamartine dit des débuts de Cicéron.

« Les premiers plaidoyers de Cicéron pour ses clients étonnèrent les orateurs les plus consommés de Rome. Sa parole éclata comme un prodige de perfection inconnu jusqu'à ce jeune homme, dans la discussion des causes privées. Invention des arguments, enchaînement des faits,

conclusion des témoignages, élévation des pensées, puissance des raisonnements, harmonie des paroles, nouveauté et splendeur des images, conviction de l'esprit, pathétique du cœur, grâce et insinuation des exordes, force et foudre des péroraisons, beauté de la diction, majesté de la personne, dignité du geste, tout porta, en peu d'années, le jeune orateur au sommet de l'art et de la renommée. »

Lamartine ajoute que l'orateur doit être poète.

« Cicéron, dit-il, le fut de bonne heure, longtemps et toujours. Il ne fut si souverain orateur que parce qu'il était poète. La poésie est l'arsenal de l'orateur. Ouvrez Démosthène, Cicéron, Chatham, Mirabeau, Vergniaud : partout où ces orateurs sont sublimes, ils sont poètes. Ce qu'on retient à jamais de leur éloquence, ce sont des images et des passions dignes d'être chantées et perpétuées par des vers. »

Ces dernières paroles de Lamartine s'appliquent à Laurier. Il n'a jamais écrit en vers, mais il est poète par l'imagination et la tournure artistique de son esprit, qui inspirent et décorent

ses plus éloquentes philippiques et les embellissent de figures, d'images et de descriptions si attrayantes.

Laurier a eu pour contemporains, toute une pléiade d'hommes de talent, d'avocats habiles, d'écrivains et d'orateurs distingués. C'était une génération féconde, une constellation d'étoiles brillantes, où deux hommes surtout ont brillé dans le domaine de l'éloquence politique : Chapleau et Mercier.

Laurier, Chapleau et Mercier

Laurier, Chapleau et Mercier ont été les trois hommes les plus populaires de leur temps.

Tous les trois, ils sont parvenus par la force de leur talent et de leur volonté, aux positions les plus hautes, aux sommets les plus élevés. Chapleau et Mercier sont devenus les premiers ministres de leur province, et Laurier premier ministre du Canada tout entier.

Pendant quelque temps, – Chapleau et Mercier l'emportèrent sur Laurier dans les assemblées populaires ; le premier par sa verve, sa chaleur, sa vivacité d'esprit, sa diction entraînante, sa voix vibrante et mélodieuse, ses périodes ronflantes et enflammées ; Mercier par la force et la précision de la pensée, la vigueur incomparable de l'argumentation, les ressources de sa logique admirable et l'énergie de ses sentiments

patriotiques.

Ils avaient plus que Laurier le langage qui convient aux foules, flatte leurs sentiments ou leurs préjugés et soulève leurs applaudissements *per fas et nefas*.

Leur soif de popularité, leur amour du pouvoir et des jouissances qu'il procure, stimulait leur ambition, mais leur faisait commettre des erreurs et des fautes, les empêchaient de se rendre compte de la nature plus ou moins suspecte de leurs manœuvres.

Aussi, pendant qu'ils jetaient aux quatre vents du ciel leurs philippiques entraînantes, s'enivraient de leurs succès et se dépensaient imprudemment, Laurier se réservait, étudiait, emmagasinait, se contentant de tirer de temps à autre un coin du voile qui couvrait son talent, jusqu'au jour où il devint du premier coup l'orateur le plus éloquent de la Chambre provinciale et de la chambre des Communes.

Laurier était physiquement et intellectuellement le plus grand des trois, Mercier le plus vigoureux, Chapleau le plus brillant, le

plus séduisant.

Laurier est un républicain de l'ancienne école, sage comme Caton, Cicéron ou Washington ; Mercier et Chapleau étaient des démocrates, des hommes de leur temps, de vrais fils de notre peuple qui admirait en eux son image, ses sentiments, ses passions.

Laurier est l'orateur le plus complet, le plus parfait que notre pays ait produit.

Il l'emporte sur les Papineau, les Lafontaine, les Dorion, les Chapleau et les Mercier, les Macdonald, les Blake et tous les autres, par la hauteur et la noblesse des pensées et des sentiments, l'arrangement méthodique et artistique de ses arguments, l'élégance et la clarté du style, le charme du verbe, la perfection de la forme et la richesse des moyens oratoires, l'abondance et la justesse des rapprochements historiques.

Il est doué d'une heureuse mémoire qui alimente constamment son éloquence et lui permet de parler ou de causer sur tous les sujets, dans toutes les circonstances. Il a la tête bondée

de souvenirs, de connaissances inépuisables.

Le surintendant de la bibliothèque de Versailles eut l'occasion de constater l'excellence de la mémoire de Laurier, en 1897. Il faisait voir à Laurier des tableaux représentant les victoires de Napoléon 1^{er}, et il disait :

– Voici la bataille de Marengo... Voici celle d'Austerlitz qui eut lieu à telle date...

– Pardon, dit Laurier, c'est le 2 décembre 1805, que la bataille d'Austerlitz fut livrée.

– Ah ! dit le bibliothécaire, c'est vrai, il paraît qu'on connaît l'histoire de France au Canada.

Un jour, M. Chapleau, greffier du Sénat, faisait, en présence de Laurier, la description d'une bataille à laquelle il avait pris part, dans la guerre de Sécession, Laurier l'arrêta poliment, à un certain moment, pour lui dire :

– Pardon, capitaine, mais je crois que la charge de cavalerie du général X... n'eut pas lieu exactement comme vous le dites, et il raconta ce qui s'était passé.

– Diable, dit M. Chapleau ! j'avais oublié...

c'est vrai... c'est bien cela.

Quel don précieux que la mémoire pour l'orateur, pour l'homme qui aime la lecture, les livres !

C'est le temps de dire que doué, comme il l'est, de toutes les facultés intellectuelles, Laurier serait devenu, s'il l'eût voulu, un écrivain de premier ordre. Ses premiers écrits dans les journaux, sa conférence sur le libéralisme, et plusieurs autres essais en font foi. Comme historien, il aurait excellé. Il aurait écrit l'Histoire à la manière de Macaulay et de Michelet, sous le rapport du style et de la méthode.

Le choix des livres qui composent sa bibliothèque indique les tendances de son esprit. L'histoire, la politique et la haute littérature y sont largement représentées par les auteurs anciens et modernes les plus célèbres, les plus classiques.

Ce qui précède était écrit lorsque j'ai lu dans un journal, l'appréciation que vient de faire du talent de Laurier un écrivain anglais bien connu, M. Porritt. Je crois devoir la reproduire.

« Après avoir passé, dit-il, six ans à Westminster, je ne fus pas moins de douze ans à Washington et très souvent, à différents intervalles, à des législatures d'États. J'ai vécu, toujours comme correspondant parlementaire, dans l'Afrique du Sud, et depuis 1896, je suis allé à Ottawa, pour y assister aux séances du parlement, durant la semaine d'ouverture et chaque fois qu'une question présentant de l'intérêt en Angleterre, y était débattue. Et avec toute mon expérience, si variée, je ne puis me rappeler aucun chef politique d'un attrait personnel aussi puissant que sir Wilfrid Laurier.

« Je ne l'ai jamais rencontré en dehors de la Chambre des Communes.

« Je le connais seulement pour l'avoir vu et observé au parlement ; mais il me parut toujours doué d'une fascination plus grande qu'aucun des chefs que j'ai pu voir et observer à la Chambre des Communes anglaise, de 1882 à 1892. De fait, je crois qu'il est impossible à quiconque fréquente un peu la tribune de la presse à Ottawa, de ne pas subir son charme attirant. J'ai vu

plusieurs hommes politiques coloniaux ; mais sir Wilfrid Laurier est le seul qui aurait pu devenir une figure nationale, s'il se fût trouvé transporté dans la Chambre des Communes de Westminster. Il est né parlementaire. Jamais un Canadien n'a eu à un aussi haut degré les qualités d'un chef politique. La figure, la voix, les manières, le tempérament, la formation intellectuelle et l'éducation morale, tout cela se réunit pour faire de lui l'homme qui eût pu être l'un des parlementaires anglais contemporains les plus distingués.

« Sir Wilfrid Laurier a une figure qui ressemble beaucoup pour l'expression, à celle de Gladstone. Il parle l'anglais (qui n'est pourtant pas sa langue maternelle), de manière à charmer au-delà de toute expression son auditoire. Sa conduite envers ses adversaires a toujours été chevaleresque. Nos parlementaires de Westminster, sans exception, pourraient l'étudier avec profit.

« Rarement, sir Wilfrid Laurier parle à la Chambre plus d'une heure. Et il a l'art de faire

tenir dans un discours très court une foule d'idées remarquables.

« Jamais, je ne l'ai vu au parlement canadien sans souhaiter qu'il ne se trouvât plutôt sur les bancs de Westminster. Il serait alors facile de décider qui serait le chef des libéraux et prochain premier ministre d'Angleterre. »

Le caractère de Laurier

Le caractère de Laurier est à la hauteur de son talent, ses qualités morales sont au niveau de ses facultés intellectuelles.

La plupart des hommes de talent ont une faculté dominante qui l'emporte sur les autres et les éclipse. Ces hommes sont forts, puissants et produisent des œuvres admirables, lorsqu'ils restent dans leur élément ; ils sont faibles, impuissants, quand ils en sortent. Chez l'homme d'État, tous les éléments constitutifs de l'esprit et du caractère doivent être équilibrés, mesurés et en parfaite harmonie, et il faut que la raison, une raison froide, les contrôle, les domine et les dirige. C'est ce qu'on remarque dans l'organisation intellectuelle et morale de Laurier. Le sentiment peut quelquefois sommeiller chez lui, la raison jamais, elle veille toujours sur ses actes et ses paroles, toujours prête à lancer une

douche d'eau froide sur un sentiment dont la vivacité ou la chaleur pourrait être dangereuse pour lui ou pour les autres. On voudrait le voir quelquefois plus chaud, plus vibrant, plus démonstratif, il ne se jette pas dans vos bras, il ne vous retient pas par le bouton de votre habit, comme font beaucoup d'hommes politiques qui cherchent à se rendre populaires ; non, il pêche plutôt par l'excès contraire, il néglige souvent de faire certaines démarches, de dire un mot, de donner une poignée de main à des amis, à des partisans dévoués. Son air de dignité, de froideur, intimide ceux qui ne le connaissent pas et leur fait attribuer sa réserve à l'indifférence ou à la fierté. C'est une erreur, car ceux qui le connaissent savent qu'il n'a aucun sentiment d'orgueil, que dans l'intimité il est modeste, doux, bienveillant, charmant. Il ne va pas à vous, mais si vous allez à lui, il vous accueille avec la plus cordiale affabilité.

Mais cet homme à l'esprit si vif, si actif, a toujours eu à son service un corps plus ou moins malade et indolent auquel il est obligé presque constamment de faire violence.

Cette indolence physique lui a souvent joué de mauvais tours, mais elle lui a souvent aussi rendu de grands services et il sait la vaincre, lorsque le devoir le lui commande, et alors il déploie une énergie et une activité d'autant plus méritoires qu'elles sont moins naturelles.

Et puis, c'est plutôt la modestie que l'orgueil qui est la cause de cette indifférence apparente ; il ne semble pas se rendre compte du plaisir et de l'honneur qu'un salut, une poignée de main ou une visite de sa part, font à nombre de gens, même haut placés.

Naturellement poli, courtois et bienveillant, il ne fait pas plus d'effort pour être aimable que pour montrer son talent, excepté lorsque c'est nécessaire.

Les traits principaux de son caractère et les mobiles de ses actions sont le sentiment du devoir, de l'honneur, de la justice, de l'amitié souvent, et le désir noble, l'ambition légitime de mériter la confiance et le respect de ses concitoyens et de laisser un beau nom dans l'Histoire.

Il a une patience inlassable, il se laisse torturer pendant des heures par des importuns, par les frelons qui entourent la ruche ministérielle, et il ne se plaint pas, il se contente de dire qu'il doit accepter les conséquences nécessaires de sa situation, les épines comme les fleurs.

Il aime les hommes et les juge indépendamment de leur religion et de leur nationalité. Il se défie des opinions formées à la hâte, des jugements téméraires, des préjugés nationaux et religieux.

C'est ce qui fait sa force dans la position qu'il occupe, à la tête d'un gouvernement et d'une Chambre dont la grande majorité est anglaise et protestante. Il est exactement au physique comme au moral ce qu'il faut qu'il soit dans la position difficile qu'il occupe, dans un milieu où la chaleur des sentiments et l'ardeur du tempérament l'auraient empêché de contrôler aussi facilement ses actions et ses paroles.

Combien de temps Mercier, malgré son talent, serait-il resté premier ministre du Canada, si toutefois il eut réussi à le devenir ?

Il est religieux, il a un grand respect de la divinité, de ses lois et de ses commandements, mais, sous ce rapport encore, l'exagération et l'abus le froissent. L'inclination de son esprit à n'accepter que ce qu'il comprenait, à chercher la raison de tout, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, lui causa, dans sa jeunesse, beaucoup d'ennuis et de soucis. Les mystères et les problèmes de la religion tourmentaient sa raison. Mais l'étude, l'expérience et la réflexion ne tardèrent pas à le faire entrer dans la voie où l'on trouve la paix de l'âme, la tranquillité de l'esprit. Tout esprit droit arrive nécessairement à la conclusion qu'il y a plus de paix et de bonheur, pour l'individu comme pour la société, dans la foi naïve et ardente du charbonnier que dans les théories froides et délétères de la philosophie moderne.

Toutes les institutions d'origine divine ou humaine, administrées par des hommes, ont des côtés faibles, il faut les juger par l'ensemble de leurs œuvres, de leurs résultats. Quelques pierres détachées des pyramides empêcheraient-elles d'admirer la grandeur de ces monuments et la

puissance de ceux qui les ont construits ?

L'origine divine du christianisme devient de plus en plus évidente. Or, la seule manière logique d'être chrétien est d'être catholique.

Il n'y a pas de doute que la sagesse dont Rome a fait preuve dans nos difficultés religieuses a eu un excellent effet sur lui comme sur bien d'autres. Combien j'en ai connu d'hommes de talent que leurs querelles avec le clergé dans des matières politiques, éloignaient de l'autel et du confessionnal !

Un homme si bien fait aime naturellement son pays, ses actes comme ses paroles en font foi.

Avec quelle éloquence il parle des œuvres immortelles et des actions héroïques de nos ancêtres ! avec quelle émotion il exalte leurs sacrifices et leur dévouement pour la religion et la patrie ! Mais comme tous les autres sentiments, le patriotisme chez lui est large, libéral, raisonné et comprend dans ses affections et ses soucis, non pas seulement la province de Québec, mais tout le Canada.

Il veut que notre patriotisme ne soit ni anglais, ni français, mais canadien. Il dit que le Canada est assez grand, assez beau, assez riche, pour qu'on l'aime, qu'on s'y attache, qu'on soit avant tout Canadien.

Il croit que les Canadiens-français ont raison d'être fiers de leur origine, d'avoir foi en leur destinée, et d'espérer jouer un rôle brillant en Amérique, mais à la condition qu'au lieu de s'isoler, ils joignent leurs efforts à ceux de leurs concitoyens anglais, pour le bien commun et le progrès du Canada. La Providence ayant voulu que leur sort fût lié politiquement et matériellement à celui d'hommes d'origine différente, ils doivent accepter les conséquences de l'ordre de choses établi, faire respecter leurs droits et leurs sentiments, mais ne pas oublier qu'ils doivent aussi tenir compte des prétentions, des opinions et même des préjugés de la majorité.

Il répète souvent que quelles que soient les destinées politiques du Canada, les Canadiens-français brilleront toujours au premier rang dans le monde des lettres et des beaux-arts, mais que

pour jouer un rôle digne de leur origine et de leurs espérances, ils doivent se rendre capables, par l'étude et le travail, de lutter contre les autres nationalités dans les sphères du commerce et de l'industrie, comme dans l'arène parlementaire.

La Confédération a été un cruel désappointement pour ceux qui berçaient leur patriotisme des rêves les plus brillants sur l'avenir de la race française au Canada, et ils ne sont pas encore complètement rassurés. L'exécution de Riel, l'abolition de l'usage officiel de la langue française au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, l'excitation religieuse ou nationale soulevée par la question des écoles et la guerre du Transvaal, les font réfléchir. Si déjà ces vastes et riches régions du Nord-Ouest ont déchaîné sur les vieilles provinces, des tempêtes qui ont secoué puissamment les fondements de la Confédération, ils se demandent ce qui arrivera, lorsqu'elles seront représentées dans le Parlement par une députation à peu près égale à celle de Québec.

Quel rôle jouera l'élément canadien-français

dans les conflits que l'avenir nous réserve, dans la lutte qui se fera pour la prépondérance.

Quoiqu'il en soit, les plus craintifs admettent que, pour le moment, la politique de Laurier est la plus sage, la plus pratique, la plus favorable au développement, dans la paix et l'harmonie, des immenses ressources du pays, la plus propre à assurer les destinées du Canada français.

Ils ne sont pas rares maintenant ceux qui croient comme lui, que le contact journalier des Canadiens-français avec une race si positive, si pratique, est pour eux un élément de force et de progrès, sous le rapport moral et national, comme au point de vue matériel, que la province de Québec, séparée des autres provinces, se serait consumée dans des dissensions intestines, dans des discordes religieuses déplorables.

Laurier intime

Généralement, les hommes perdent à être vus de trop près. Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre, dit-on. L'intimité est souvent dangereuse, compromettante, elle trahit des secrets et révèle des défauts et des faiblesses qu'un homme habile sait dissimuler aux yeux du public. Pour Laurier, c'est différent, il gagne à être vu de près, à être connu intimement ; plus on connaît le fond de sa nature, plus on peut en admirer la richesse. Il est grand dans la vie privée comme dans la vie publique.

À le voir chez lui, si doux, si modeste, si aimable pour tout le monde, si patient, si facile à approcher, on a de la peine à se croire en face de l'homme le plus puissant du pays. Il est bon, charitable, bienveillant, sans ostentation, sans démonstrations exagérées, avec réserve, mesure, délicatesse et dignité. Il est plein de charité pour

les fautes et les défauts des autres, toujours prêt à pardonner, même à des gens qui ne le méritent pas. On se demande si, dans la vie publique, cette condescendance, doublée d'opportunisme, n'est pas quelquefois exagérée. Il n'y a pas de doute que, grâce à cette condescendance, il se laisse circonvenir assez facilement par ceux qui savent l'entourer et lui inspirer confiance, jusqu'au jour où le sentiment du devoir et l'intérêt public lui ouvrent les yeux et lui commandent de se ressaisir. Il déploie alors une énergie dont on ne le croyait pas capable.

Il aime à rendre hommage au talent, à la vertu, à la sobriété, au travail, à reconnaître le mérite de ses adversaires, de ses ennemis même. Il fuit la calomnie, la médisance, il a horreur de tout ce qui est vil, grossier, de tout ce qui offense la raison et amoindrit l'homme.

Il aime la vie, il l'aimait surtout avant qu'il devînt malade, il la voudrait bonne, heureuse pour ses parents, ses amis, pour ses semblables.

Il y a chez lui de l'artiste, du poète, du philosophe et du philanthrope, du grand seigneur

et du bon bourgeois, tous les raffinements de l'esprit le plus cultivé et la bonhomie du caractère le plus aimable, les dehors de dignité du premier ministre et l'affabilité de l'homme le plus modeste.

Son esprit souple descend facilement de la discussion des problèmes les plus élevés de la philosophie à la conversation la plus enjouée.

L'entendre rire et parler fait du bien, sa voix est douce comme sa nature, sa parole gracieuse comme son caractère.

La compagnie des femmes d'esprit lui plaît, et il est avec elles d'une délicatesse, d'une politesse exquises. Il aime les enfants et n'en ayant pas à lui, il veut avoir ceux de ses frères et de ses amis autour de lui, à sa table ; leur babil et leur naïveté l'enchantent ; il s'intéresse à eux, les amuse, les gâte même. Malheur à ceux qui leur font de la peine en sa présence ! il a une manière de dire : « Pauvre petit ! » qui désarme les cœurs les plus endurcis.

Il s'intéresse à la jeunesse, aux jeunes gens de talent, à ceux qui travaillent et dont la conduite

est bonne, honorable. Il s'informe de ceux qui vont s'établir dans les centres anglais, et il est heureux lorsqu'il apprend qu'ils se font estimer ; il dit que c'est le meilleur moyen de faire respecter notre nationalité.

« Je voudrais, dit-il souvent, voir un bon nombre de nos jeunes gens de talents, avocats ou médecins, aller planter leur tente dans les provinces anglaises, et s'y faire, par le travail et la vertu, une belle position ; rien ne contribuerait plus efficacement à détruire les préventions et les préjugés nationaux, à nous créer dans toutes les parties du Canada, des sympathies précieuses. »

C'est dans des questions de cette nature qu'il ne craint pas d'affirmer son patriotisme et de manifester l'intérêt qu'il porte à l'avenir des nôtres.

Madame Laurier

Madame Laurier a plus d'un point de ressemblance avec son mari. Comme lui, elle est douce, bienveillante, modeste, bonne pour ses parents, pour ses amis, pour tout le monde, et ne recule devant aucune fatigue pour aider ceux qui s'adressent à elle, à obtenir l'emploi qu'ils sollicitent, la faveur qu'ils demandent. Elle donne alors l'assaut aux places fortes du gouvernement avec une énergie et une impétuosité qui forcent les ministres à capituler.

Elle se plaît à favoriser les musiciens, les artistes, achète et fait acheter leurs compositions, ouvre des souscriptions pour leur permettre d'aller compléter leurs études en Europe, se rend à Montréal ou à Québec pour assister à des soirées organisées à leur profit.

Elle est généreuse sans exagération, économe sans avarice, pieuse sans affectation, gaie et

rieuse avec réserve, franche et sincère dans ses affections. Les compliments, les éloges, les hommages et les honneurs ne lui tournent pas la tête, elle les reçoit, les juge et les pèse à leur juste valeur. Comme son mari, elle les reçoit par bienveillance et les accepte sous bénéfice d'inventaire, l'encens ne les grise pas plus l'un que l'autre.

Elle aime les fleurs, les enfants, les oiseaux, toutes les créatures, toutes les bêtes du Bon Dieu, elle les entoure de soins délicats et assidus. Elle a des larmes pour toutes les souffrances, des sympathies pour tous les êtres faibles, malheureux.

« Ma femme est une vraie Madeleine, dit Laurier ; un oiseau qui meurt, un chien qui se fait écraser une patte lui font verser des larmes. »

Et, pourtant, elle ne manque pas d'énergie : forte, vigoureuse et pleine de courage, elle est toujours prête à suivre son mari partout, à l'accompagner jusqu'au bout de la terre. C'est elle qui s'occupe de tous les détails ennuyeux du voyage, qui devient premier ministre pour

l'occasion, gouverne et pilote son mari, veille sur sa bourse, son repos et sa santé, le protège contre les importuns et les imposteurs, tient note des visites reçues et des visites à faire, et règle la dépense.

Elle a beaucoup de bon sens, de jugement et de prudence, sait se taire et parler à propos, et ne cherche pas à se donner de l'importance et à se rendre intéressante, en tenant des conversations qui seraient plus ou moins indiscrètes.

C'est en résumé une femme de cœur et de jugement digne de la confiance et de l'estime de tous ceux qui la connaissent, une femme que la vanité, l'orgueil et l'ambition n'ont pas envahie dans la haute position où le talent de son mari l'a portée.

Laurier homme d'État

La conclusion de tout ce qui précède est claire : c'est que non seulement Laurier est un grand orateur parlementaire, un avocat remarquable, mais aussi un homme d'État de premier ordre.

Il a la justesse et la souplesse d'esprit, le flair, le jugement, les connaissances, la fine diplomatie, les hautes conceptions et le contrôle de soi-même qui constituent l'homme d'État.

Sa nature et son caractère le portent peut-être trop, quelquefois, à compter sur le temps, sur l'imprévu, pour régler les difficultés, à ajourner les résolutions énergiques, à jouer le rôle patient de Fabius, mais il prétend que la temporisation lui a rendu de grands services. C'est dans les grandes questions, dans les circonstances difficiles où il est forcé de faire appel à toutes ses facultés, de mettre en mouvement toutes les

forces, tous les ressorts de son mécanisme intellectuel, qu'il faut l'observer et le juger. Le terre-à-terre de l'administration, la cuisine de la politique le laissent plus ou moins froid, indifférent, les questions de patronage l'ennuient profondément. Mais plus une situation est corsée, hérissée de difficultés, plus elle exige un grand effort d'esprit et de volonté, plus il est heureux, plus ses ressources diplomatiques et oratoires se manifestent de la manière la plus brillante. Son indifférence apparente fait place alors à l'activité, à l'énergie, aux conceptions les plus habiles, aux résolutions les plus hardies, et rien ne peut le détourner de la voie qu'il s'est tracée, du but qu'il veut atteindre.

De tous les hommes d'État qui ont illustré la politique canadienne, quel est celui qui aurait pu traverser et régler des difficultés religieuses et nationales si dangereuses, parler et agir avec autant de franchise, sans laisser aux épines du chemin des lambeaux de sa popularité ?

Qui aurait pu faire accepter aussi facilement ses opinions ou sa manière d'agir, dans la guerre

du Transvaal, par la province de Québec, et ses idées d'indépendance, dans la grande question de l'Impérialisme, par les Anglais du Canada et de l'Angleterre ?

Ses campagnes dans les provinces anglaises sur les questions du Nord-Ouest et des jésuites, et sa lutte contre les projets de Chamberlain démontrent que son courage et son talent sont à l'épreuve de tous les dangers, de toutes les influences.

Dans tous ses discours, dans tous ses écrits comme dans ses conversations, il ne cesse de faire l'éloge de la constitution anglaise, des bienfaits qu'elle a procurés au monde, des libertés que nous lui devons. Il a plus d'une fois exprimé l'opinion que la reconnaissance et la loyauté nous faisaient un devoir de donner à l'Angleterre des preuves tangibles de sympathie, mais il s'est imposé une limite qu'il ne veut pas franchir. Il refuse d'aliéner la liberté et l'indépendance du Canada, de le lancer dans les voies tortueuses de l'Impérialisme, d'engager l'avenir. Il veut que ceux qui viendront après lui,

aient les mains libres, qu'ils n'aient pas le droit de dire que les engagements contractés les rendent impuissants, incapables de résoudre librement les grands problèmes que les destinées du Canada feront surgir.

Quelles seront ces destinées ?

Laurier lui-même, malgré sa clairvoyance, ne peut le dire. Il dit souvent que c'est un mystère impénétrable, qu'à une époque où l'imprévu joue un si grand rôle, où les événements se précipitent et changent si rapidement la situation d'un pays, tout est possible.

Pour le moment, il croit que notre intérêt comme notre devoir est de continuer à faire partie de l'empire britannique, en cherchant à obtenir toutes les libertés compatibles avec l'état colonial. Et, sous ce rapport, il a contribué plus que tous les hommes d'État qui l'ont précédé, à donner cette patriotique orientation à notre politique. La dénonciation des traités de commerce de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique, la reconnaissance de notre droit de taxer, à notre guise, les produits Allemands, les

opinions qu'il a exprimées au sujet de nos relations commerciales avec les autres nations, et sa lutte énergique contre l'impérialisme militaire, sont des points de repère importants dans cette orientation.

Le joug de l'Angleterre devient de jour en jour plus léger, le lien colonial moins lourd, l'évolution vers l'indépendance commerciale de plus en plus rapide.

Les complications que la rupture complète du lien colonial entraînerait et la gravité des problèmes qu'elle soulèverait, font croire à Laurier que le *statu quo* sera la situation la plus avantageuse aussi longtemps qu'il pourra se concilier avec cette politique d'orientation et d'évolution, de progrès et de développement commercial et industriel.

Tous les projets d'impérialisme politique ou commercial sont plus acceptables en théorie qu'en pratique, salués, au premier abord, comme des manifestations de loyauté, ils soulèvent ensuite toutes sortes d'objections, quand on constate qu'ils viennent en conflit avec des

intérêts puissants. Par exemple, le consommateur anglais refuse de se taxer pour favoriser les produits coloniaux, et le manufacturier canadien s'oppose à ce qu'on favorise, à son détriment, le manufacturier anglais. Et puis, il en est encore qui croient que c'est en regardant les États-Unis que nous devons chercher notre orientation commerciale et industrielle. Cependant, vu le refus constant des Américains de faire des concessions convenables, il a bien fallu à nos hommes d'État chercher ailleurs le marché dont nous avons besoin. Il semble que la meilleure manière de résoudre ce problème serait de garder le tarif de faveur vis-à-vis de l'Angleterre, et d'élever les droits sur tous les produits manufacturés venant des États-Unis ou d'ailleurs, pendant que le gouvernement anglais favoriserait nos produits naturels en imposant une taxe sur les mêmes produits importés des autres pays.

Mais qui réussira à convaincre le consommateur anglais qu'il doit, dans l'intérêt de l'empire, consentir à payer plus cher le pain qu'il gagne si péniblement ? Les grands sentiments de patriotisme et de loyauté laissent froids les

estomacs vides. Mais Chamberlain est encore debout, plein de vie et d'énergie, il finira, peut-être, par trouver la solution du problème qui le préoccupe si profondément.

À Londres, au banquet présidé par le prince de Galles, Laurier disait :

« Le Canada est une nation, sa population est supérieure à celle de plusieurs nations européennes. Les colonies britanniques sont faites pour devenir des nations libres ; la nation canadienne l'est, et la liberté voilà sa nationalité. La séparation ne nous donnerait pas un seul droit que nous n'ayons déjà. »

En réalité, est-il sur la terre un pays plus heureux que le Canada, un pays où l'on trouve plus abondamment tous les éléments de progrès et de prospérité ?

Lorsqu'on voit tous les autres pays constamment exposés aux horreurs de la guerre et surchargés d'impôts pour soutenir des armées permanentes, on a bien le droit de faire cette question et de réfléchir avant de se jeter dans l'inconnu.

Laurier a plus que personne contribué à convaincre les esprits récalcitrants que le pays, sous la Confédération, peut marcher dans la paix, l'harmonie et le progrès.

Comme Lafontaine, il a accepté le fait accompli, et entrepris d'en tirer le meilleur parti possible, en invitant les hommes de toute race et de toute religion à mettre leurs aptitudes et leurs facultés si diverses au service de l'intérêt commun, à unir leurs forces pour faire du Canada l'un des pays les plus riches, les plus heureux de la terre.

Il devrait maintenant entreprendre d'assurer l'autonomie et l'avenir des provinces, en leur donnant les moyens de faire les choses les plus nécessaires à leur développement.

Il est un fait incontestable et regrettable : la population du Canada n'augmente pas en proportion de son commerce et de son industrie. Et pourtant, il y a dans les vieilles provinces, dans celle de Québec en particulier, des territoires immenses inhabités, où des millions d'hommes pourraient vivre heureux et contribuer à la

prospérité générale. Les gouvernements de ces provinces disent avec raison que les auteurs de la Confédération, en leur enlevant les droits de douane et d'accise, les ont dépouillés de leurs principales sources de revenu, que la compensation qui leur a été accordée, sous forme de subside fédéral, est devenue insuffisante et ne leur permet pas de faire les sacrifices que demandent la colonisation, l'agriculture, l'instruction publique, tout ce qui aurait pour effet d'augmenter le chiffre et la richesse de leur population.

Il est certain que l'allocation annuelle de 80 cents par tête, basée sur le chiffre de la population de 1868, a cessé depuis longtemps d'être en rapport avec l'augmentation des droits de douane et d'accise, avec les besoins des provinces.

Un remaniement du subside fédéral s'impose dans l'intérêt même du gouvernement fédéral qui profitera plus directement que les provinces de l'accroissement de leur population, et dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie, afin de faire

disparaître une source de mécontentements et de plaintes légitimes.

L'honorable M. Gouin, qui sera bientôt premier ministre de la province de Québec, a fait dernièrement sur cette question, un travail rempli de faits et d'arguments irréfutables.

Quoi qu'il en soit, les dernières élections sont une éclatante démonstration de la popularité de Laurier et de son influence dans toutes les parties du Canada. Jamais homme public ne reçut de ses concitoyens un témoignage plus flatteur et plus mérité d'estime et de confiance.

Il en coûte de penser qu'une carrière si noble, si utile, si nécessaire même, devra prendre fin, mais il faudra bien qu'elle subisse le sort de tout ce qui est humain.

C'est une pensée inquiétante pour ses amis, pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays.

On dit souvent qu'il n'y a pas d'homme nécessaire, qu'il se trouve toujours quelqu'un pour remplacer celui qui s'en va, et c'est

l'opinion de Laurier qui est optimiste, et répète souvent qu'il y aura toujours parmi les Anglais comme parmi les Canadiens-français, des hommes assez sages pour faire triompher les idées de justice, de conciliation et de fraternité.

Il est permis d'être moins confiant, moins optimiste.

Il sera toujours si facile, dans un milieu comme le nôtre, soit par ambition ou fanatisme, de soulever et d'exploiter les sentiments ou les préjugés nationaux et religieux.

La période d'accalmie que nous traversons ne doit pas nous empêcher de voir les dangers, les éléments de conflit que renferme la Confédération.

Si la question nationale ou religieuse ne surgissait que dans de rares et exceptionnelles circonstances, ce serait moins inquiétant, mais non, elle se dresse constamment comme un spectre devant ceux qui gouvernent, à l'occasion d'une simple nomination de commis comme à propos d'un projet de loi important.

Tous les jours, elle fait surgir une nouvelle difficulté, un nouveau problème qu'il faut résoudre par la conciliation, par le compromis.

Le compromis a engendré la Confédération et il la fait vivre.

Et comme c'est la minorité qui est appelée à faire la plus grande part de sacrifices et de concessions, les hommes publics qui la représentent demandent constamment jusqu'où ils peuvent aller dans la voie de la conciliation, sans froisser leur conscience ou le sentiment public, sans violer un droit, un principe.

C'est une politique énervante.

Qu'arrivera-t-il le jour où la minorité blessée dans son honneur et ses sentiments les plus chers, refusera de se soumettre à la volonté d'une majorité tyrannique ?

Nous aurons l'union de toutes les provinces anglaises contre la province de Québec.

Certes nos hommes publics doivent tout faire pour éloigner ce jour fatal, pour éviter ce danger alarmant. Mais le pourront-ils toujours ?

Où est l'homme qui aura comme Laurier, la force, l'autorité nécessaire pour faire entendre aux heures d'excitation, le langage de la raison aux uns et aux autres, aux Anglais comme aux Canadiens-français, pour apaiser les passions religieuses ou nationales ?

Quand aurons-nous un Canadien-français, réunissant tant de talents et de qualités, si complet, si parfait, si habile et si honnête en même temps, que tous, Anglais comme Canadiens-français, catholiques comme protestants, reconnaîtront son mérite et le jugeront digne d'être leur chef.

À tout événement, ses œuvres et ses discours resteront comme un flambeau pour les générations futures, et sa vie sera une leçon, une glorieuse leçon pour la jeunesse ; elle sera une démonstration convaincante de ce que peut devenir l'homme de talent, qui depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, travaille tous les jours à développer les dons de Dieu, à perfectionner son esprit et son caractère.

Ajoutons que son nom sera pour ses

compatriotes un titre de gloire, un symbole d'espérance, un drapeau, une couronne immortelle de laurier.

On parle d'élever à la mémoire de Lafontaine et de Baldwin, un monument qui serait l'expression de leur politique d'union, de fraternité nationale. Laurier aurait bien sa place sur ce monument, à côté de ces deux grands hommes d'État, car il a été le continuateur intrépide de leur œuvre, l'héritier légitime de leurs pensées généreuses, l'exécuteur testamentaire de leurs volontés patriotiques.

Cet ouvrage est le 239^e publié
dans la collection *Littérature québécoise*
par la Bibliothèque électronique du Québec.

La Bibliothèque électronique du Québec
est la propriété exclusive de
Jean-Yves Dupuis.